



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 6 avril 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1164119001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier - (Montant estimé de 919 800,00 \$, taxes incluses)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163438003

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc., pour une durée de 3 ans, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, monte-charges et nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 185 638,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14981 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1165035001

Accorder, un contrat de gré à gré à la firme Les solutions Victrix Inc., (fournisseur exclusif), pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88\$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1162621002

Accorder 6 contrats de collecte / transport de matières organiques aux firmes Derichebourg Canada Environnement Inc., 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) et Transport Rolland Chaperon Inc. Dépense totale de 1 892 329 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-14957 - 8 soumissionnaires.

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472006

Accorder un contrat à "Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15046 – 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Contrat de construction

CM Montréal-Nord, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1164383001

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires sur les avenues de Belleville et de Rome - Dépense de 3 341 532,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 960 (16 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166765009

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses (contrat 3 022 780,59 \$ + incidences 181 366,84 \$) - Appel d'offres public ST-16-09 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1164087001

Accorder un contrat à Nelect inc., pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort - Dépense totale de 704 959,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10187 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154102014

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. (PCPR 2016). Dépense totale de 4 503 027,00 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 324003 - 10 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1163775001

Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1164102004

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR). Dépense totale de 3 494 309,64 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 324004 - 8 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161029001

Accorder un contrat à Potosi Construction, 9203-8959 Québec Inc., pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) - Dépense totale de 1 287 032,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5830 - 04 soumissionnaires - Contrat 14707

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.016 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1164102003

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot. Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 409 594,31 \$, taxes incluses. Soumission 266101 – 13 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1164139003

Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B) - Somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334005

Accorder à la firme Axor Experts-conseils inc. un contrat de services professionnels d'une durée approximative de trois ans en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 3 096 236,50 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 16-14928 - 3 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1167287001

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1161009006

Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et CDM de Montréal inc. précisant les termes et conditions quant au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, sur la propriété de CDM Montréal inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.023 Entente

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1167271001

Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

20.024 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165941002

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc. pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), aux fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, pour un loyer au montant total de 101 034,73 \$, excluant les taxes. Ouvrage 1094-101.

20.025 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840003

Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 m², situé au 2e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1er janvier 2016 - Dépense totale de 9 386,52 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.026 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166025002

Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 10 mois à compter du 1er mai 2016, des espaces, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 m², à des fins de laboratoire et de bureaux pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Bailleys, pour une dépense totale de 315 238,65 \$, taxes incluses. Bâtiment 8216.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.027 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565001

Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 - Loyer total de 517 387,50 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.028 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165941003

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Ltée pour une période de neuf (9) mois débutant le 1er mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1 568,2 m², désigné comme étant le lot 1 181 812 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Paul, moyennant un loyer de 304 658,48 \$, incluant la TPS et la TVQ. Ouvrage 6211-001.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.029 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153794002

Autoriser la réception de deux contributions financières pouvant totaliser jusqu'à 100 000 \$ chacune provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, pour des études applicables aux secteurs Anjou-Langelier et Assomption / Approuver deux projets de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1162912001

Accorder une contribution financière de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2016 - Approuver le projet de convention à cet effet

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1161063001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 327 575 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166794001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016 à différents organismes, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique - 1163911002

Approuver l'inscription d'une nouvelle série d'activités de SÉRI Montréal (Synergie Émergente Recherche Industrie Montréal) faisant partie du Plan d'action 2015-2017 du SDÉ financées dans l'entente de 175 M\$ - Approuver le budget de financement de 325 000 \$, pour 2016-2017, des activités SÉRI Montréal

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160783004

Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquiescer certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives - Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Lachine, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166470012

Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots portant les numéros 1 703 774 et 1 703 810, du Cadastre du Québec, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.006 Administration - Nomination de membres

CE LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1162365011

Nommer M. Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle du 7 mars 2016 au 20 juin 2017

30.007 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1167181003

Nommer Mme Jessica Mandziya-Sathoud et Mme Xiya Ma à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2019

30.008 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679006

Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture - 1161213002

Autoriser une dépense de 31 700 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des 4 autres finalistes

30.010 Nomination / Désignation d'élus

CG Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe - 1160858001

Approuver la nomination de monsieur Richard Bergeron, conseiller municipal à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.011 Nomination / Désignation d'élus

CG Service du développement économique - 1165175012

Approuver la nomination de monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, pour siéger comme membre élu municipal représentant Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.012 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1163233002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, du 6 au 10 avril, à Paris, afin de prendre part au 82e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) - Montant estimé : 1 115,19 \$

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688003

Adopter le projet de règlement modifiant le règlement RCG 09-033, relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, visant à ajouter le lot 1 169 269 et une partie du lot 2 525 257 dans les limites du parc-nature

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1166873002

Adopter une modification au "Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout" afin de spécifier que les frais liés à l'inspection préalable obligatoire sont à la charge du propriétaire.

40.004 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931001

Adopter un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1153894006

Autoriser la fermeture de règlements d'emprunt autorisant un emprunt (règlements autorisés par le Conseil d'agglomération)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de la culture - 1163243001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.007 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1160854001

Modifier le PTI 2016-2018 et règlement R-164 autorisant un emprunt de 7 140 545 \$ pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.008 Urbanisme - Certificat de conformité

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1162622001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.009 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164521003

Nommer la place Iona-Monahan dans l'arrondissement d'Achats-Cartierville.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1161114001

Prendre connaissance du rapport faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) au Jardin botanique de Montréal pour l'année 2015.

60.002 Dépôt

CE Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe - 1164870001

Déposer le rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

60.003 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1164233001

Prendre acte du rapport d'activité 2015 du Conseil de Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle »

60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624018

Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité.

60.005 Dépôt

CM Conseil Jeunesse - 1167181002

Dépôt pour information de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

60.006 Dépôt

CM Conseil Jeunesse - 1167181001

Déposer le rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	24

CE : 10.002
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164119001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier - (Montant estimé de 919 800,00 \$, taxes incluses)

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec la compagnie Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-30 11:55

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164119001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier - (Montant estimé de 919 800,00 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations d'entretien, la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, utilise la peinture pour le marquage routier pour réaliser les marques sur la chaussée nécessaires pour le déplacement sécuritaire des usagers de la route.

La Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est responsable de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour le territoire des neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal, soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ainsi qu'aux arrondissements de Montréal-Nord et de Saint-Laurent.

Depuis 2002, le Service de l'approvisionnement a mis à la disposition de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier.

Dans le cadre de ce sommaire, la Ville désire se prévaloir de l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, aux mêmes termes et conditions prévus au contrat. Cette prolongation prendra fin le 28 février 2017. Le montant estimé pour cette période de prolongation est de 919 800.00 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0157 - 24 février 2015 - Conclure avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 14-13523 (3 soum.). Montant total estimé : 739 277,75 \$

CM14 0158 - 24 février 2014 - Conclure avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 13-12490 (1 soum.). Montant total estimé : 1 252 619,28 \$

CM10 0570 - 24 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Ennis Paint Canada, pour la fourniture sur demande de peinture de signalisation routière - Appel d'offres public 10-11325 (2 soum.). Montant de l'entente: 884 404,97 \$

CM07 0482 - 27 août 2007 - Conclure une entente-cadre avec la Société Laurentide inc. d'une durée de 36 mois pour la fourniture de peinture de signalisation routière suite à l'appel d'offres public 07-10401 (1 soum.). Montant de l'entente: 971 375,33 \$

DESCRIPTION

La fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier décrite aux documents d'appel d'offres. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les divers groupes de l'appel d'offres visent à combler les besoins suivants :

Groupe "A" : Peinture de signalisation à base d'eau (latex), formule pour les petits équipements (traceuse manuelle), de couleur blanche et jaune, selon la norme du MTQ applicable;

Groupe "B" : Peinture de signalisation à base d'eau (latex), formule pour les gros équipements (camion traceur), de couleur blanche et jaune, selon la norme du MTQ applicable;

Groupe "C" : Peinture de signalisation, de type alkyde à faible COV (traceuse manuelle et camion-traceur), de couleurs différentes (noir, bleu, jaune, blanche), selon les nouvelles exigences réglementaires fédérales. Ce groupe inclut aussi un diluant compatible avec le solvant des peintures alkydes à faible COV.

En ce qui concerne les normes applicables, la Ville de Montréal s'appuie sur les normes du ministère des Transports du Québec, *Tome VII - Matériaux, Chapitre 10 (10.2) - Peintures et produits de marquage*, numéro 10204. Pour la peinture alkyde à faible COV, ce sont les « *Nouvelles exigences réglementaires fédérales visant les utilisateurs de revêtements de marquage routier : Concentrations maximales en COV et restriction saisonnière de l'utilisation* », d'Environnement Canada, qui s'appliquent.

JUSTIFICATION

Le réseau routier de la Ville de Montréal comprend environ 4 050 km de voies de circulation (1 950 km en artériel et 2 100 km en local) et 6 675 kilomètres de trottoirs. La Ville consacre annuellement des efforts considérables à la remise en état des infrastructures routières afin de maintenir la qualité de vie des résidents et des usagers de la route. Pour réaliser ces interventions, la Ville a mis en œuvre plusieurs programmes et interventions d'entretien et de réfection routière entre autres le marquage de chaussées.

La prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier pour une période de 12 mois, permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables aux mêmes prix, ainsi que les mêmes termes et conditions.

En se basant sur l'Indice des prix industriels (*Peintures, revêtements et produits adhésifs [463], Autres peintures et revêtements [463112]*) du 12 derniers mois, le marché a eu une augmentation de 0.9 %. Pour bénéficier des prix obtenus lors du dernier contrat et d'économiser les coûts et les délais administratifs liés au processus de nouvel appel

d'offres, nous avons opté pour l'option de prolongation de 12 mois.

En date du 26 janvier 2016, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la prolongation de contrat faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de biens matériels sans que des travaux ne soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une certification de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué en collaboration avec la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie un estimé préalable de la dépense s'élevant à 919 800,00 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur la consommation réelle effectuée en 2015 (212 400 litres de peinture) majorée de 15.7 % pour répondre au programme d'implantation des voies cyclables et de mise aux normes 2015-2016 et du prix au litre moyen de 3,74 \$, taxes incluses, calculé en fonction des derniers prix moyens obtenus lors du précédent appel d'offres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal est soucieuse de protéger l'environnement et la santé de ses citoyens contre les effets des polluants atmosphériques, lesquels augmentent le risque de développer des maladies respiratoires et cardiaques. C'est pourquoi le Service de l'approvisionnement s'assure que les produits de marquage requis dans ses appels d'offres et utilisés dans le programme de marquage routier annuel respectent toutes les réglementations en vigueur.

Les produits requis doivent suivre la réglementation du gouvernement du Canada, qui par l'entremise d'Environnement Canada, a adopté en 2009 le Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux, qui inclut des exigences réglementaires visant les revêtements de marquage routier.

Cette réglementation a été resserrée le 10 septembre 2012, alors que de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada imposent que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en COV de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seuls les RMR qui ont une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année.

Les COV sont rejetés dans l'atmosphère sous l'effet de l'évaporation qui suit l'application des revêtements, aussi bien ceux à base de solvant que ceux à base d'eau. Les COV réagissent par des processus photochimiques faisant intervenir la lumière du soleil et contribuent à la formation d'ozone troposphérique, une des principales composantes du smog.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente- cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits de peinture sont nécessaires aux équipes qui effectuent les travaux de marquage des chaussées pour assurer une signalisation sécuritaire aux usagers du réseau routier montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion du processus de l'option de prolongation ainsi que des modalités d'achats qui demeurent avec les mêmes termes et conditions qui étaient prévus à l'appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise à jour de l'entente- cadre, suite à l'adoption de la présente résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-14

El Mostafa RAKIBE
conseiller(ere) en approvisionnement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1163438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Ascenseurs Innovatec Inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, monte-charges et nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 185 638.64 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-14981 - 3 soumissionnaires.

1. d'accorder à Ascenseurs Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, monte-charges et nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trente-six mois et pour une somme maximale de 185 638.64\$ toutes taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres public 16-14981;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-23 09:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Ascenseurs Innovatec Inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, monte-charges et nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 185 638.64 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-14981 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte compte treize ascenseurs, monte-charges et nacelles dont sept sont de type hydraulique et six fonctionnent avec un système de câbles. Ces appareils mobiles sont utilisés pour le déplacement des employés, des outils et des charges lourdes en hauteur ainsi que vers les galeries souterraines. Les employés d'entretien et d'opération les utilisent pour effectuer de la maintenance préventive, des inspections et des réparations sur divers équipements localisés dans plus de sept édifices sur le site de la Station.

Afin d'assurer la conformité de ces appareils aux normes de la régie du bâtiment du Québec de même que la sécurité de nos employés, des inspections ainsi que des entretiens préventifs doivent être effectués régulièrement pour remplacer des pièces désuètes, usées ou défectueuses.

Un appel d'offres a été lancé le 6 janvier 2016 par le Service de l'approvisionnement et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 février 2016. Aucun montant pour contingences n'avait été prévu à l'appel d'offres. La validité des soumissions est de 180 jours. Deux addenda furent émis pendant la période de l'appel d'offres dont un, pour reporter la date d'ouverture et un deuxième pour apporter des précisions sur la localisation des équipements et sur l'inspection des nacelles. Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0344 - 4 avril 2013 Accorder un contrat à la firme Ascenseurs Nagle inc., pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 130 841.55\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1835-AE - 5 soumissionnaires.

BC 775141 - 14 août 2012 - Autoriser un contrat à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges de la Station d'épuration des eaux usées pour une somme de 40 011,30\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire

BC500150 - 31 mai 2010 - Autoriser un contrat d'une durée de 24 mois à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte charges de la Station d'épuration des eaux usées pour une somme de 89 500,00\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 3 soumissions

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres couvre les inspections périodiques mensuelles, trimestrielles, biennuelles et annuelles, les épreuves de sécurité ainsi que les réparations sur treize ascenseurs, monte-charges et nacelles de la Station d'épuration pour une période de trente-six mois. Les travaux seront exécutés en conformité avec les exigences de la régie du bâtiment et le code ASME A17.1/CSA B44.7 qui vise le fonctionnement, l'inspection, la mise à l'essai et l'entretien des ascenseurs, monte-charges et nacelles.

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions le 8 février 2016, trois compagnies ont déposé une offre. Deux entreprises n'ont pas soumissionné par manque de temps et une autre n'était pas intéressée à soumissionner pour l'entretien des nacelles qui doit se faire en espace clos et avec des mesures préventives particulières. La compagnie ABB inc. a commandé les documents par erreur. Les autres compagnies n'ont pas donné de réponse.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseurs Innovatec Inc.	185 638.64 \$		185 638.64 \$
Ascenseurs Thyssen Krupp (Canada) Limitée	206 230.66 \$		206 230.66 \$
Ascenseurs Nagle inc.	267 765.28 \$		267 765.28 \$
Estimation interne			151 241.94 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			219 878.19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			18.53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			82 126.64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			44.24 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) (la plus basse conforme - estimation)			34 396.7 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			22.74 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	74 592.02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	40.18 %

L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne est de 22.74%. Lors de notre estimation, nous avons posé comme hypothèse que le coût du prochain contrat correspondrait au coût indexé du dernier contrat qui datait de 2013. Cette hypothèse ne s'est pas réalisée.

Par contre, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et la moyenne des soumissions des deux autres soumissionnaires est de -21.67%, ce qui fait en sorte que la proposition de la compagnie Ascenseurs Innovatech Inc. est nettement inférieure aux prix actuels sur le marché.

L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, en date du 4 décembre 2015.

Il est recommandé d'octroyer à la compagnie Ascenseurs Innovatech Inc. un contrat d'une durée de trois ans au montant de 185 638.64 \$ pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, monte-charges et nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 185 638,64 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 169 512,82 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (8 073.00 \$) et provinciale (8 052,82 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien, réparation immeubles et terrain

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce contrat d'entretien et de réparation des ascenseurs mettrait en péril la sécurité des employés et pourrait rendre inaccessibles certains équipements critiques au bon fonctionnement de la Station. De plus, nous ne respecterions pas les normes de la régie du bâtiment du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 6 avril 2016

Fin du contrat: 5 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-15

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1165035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, un contrat de gré à gré à la firme Les solutions Victrix Inc., (fournisseur exclusif), pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Les solutions Victrix Inc., (fournisseur exclusif), pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88\$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 11 mars 2016;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 12:52

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, un contrat de gré à gré à la firme Les solutions Victrix Inc., (fournisseur exclusif), pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise une infrastructure de gestion des clés cryptographiques (clés de chiffrement ou encryption) permettant de signer électroniquement des transactions au nom du SPVM et d'en assurer la confidentialité. Cette infrastructure permet d'assigner sécuritairement une clé d'authentification unique à chacun des utilisateurs du réseau informatique du SPVM. Cela vise à assurer la sécurité des informations accédées par le SPVM et échangées avec d'autres corps policiers. De nombreux systèmes dépendent directement du HSM au SPVM, soit les ordinateurs véhiculaires (PTM), les ordinateurs branchés au réseau du SPVM (postes de travail et serveurs) et les applications utilisées par le SPVM.

Compte tenu que les systèmes HSM sont en service depuis plusieurs années et qu'ils doivent être renouvelés, le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Les solutions Victrix inc, pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du SPVM, incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM, les services techniques pour la mise en production et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

B/C 262669 - 5 mai 2008 - Acquisition de deux serveurs applicatifs dédiés (appliances) Thales netHSM 500.

DESCRIPTION

Ce contrat permettra à la Ville d'acquérir les biens et services techniques suivants :

- Remplacement des HSM actuels par des équipements de dernière génération;
- Mise à jour des autorités de certification Microsoft;
- Renouvellement des certificats de l'autorité racine et des autorités intermédiaires.

Le coût de la proposition comprend aussi :

- Trois (3) années de support et soutien technique de la compagnie Les Solutions Victrix et de la firme Thales;
- Les services techniques de Les Solutions Victrix pour la mise en production des nouveaux équipements.

JUSTIFICATION

Afin de poursuivre ses opérations, le SPVM requiert des infrastructures informatiques robustes et sécuritaires, les HSM étant un composant critique pour la sécurité de l'information du SPVM.

Les deux serveurs applicatifs dédiés "Hardware security modules" sont en fin de vie et ainsi doivent être mis à jour. Considérant la très haute sensibilité de ces équipements pour les opérations du SPVM, toutes les précautions nécessaires doivent être prises afin de ne pas interrompre le fonctionnement des applications et systèmes du SPVM.

La firme Les Solutions Victrix inc. est revendeur exclusif et certifié du manufacturier Thales. Seule la firme Les Solutions Victrix peut obtenir le contrat pour exécuter les travaux de rehaussement, de transfert et de mise à jour, puisque les données sur ces serveurs sont dans un format dont Thales détient les droits de propriété intellectuelle.

L'utilisation d'un logiciel de sécurité HSM propre à Thales qui permet d'assurer la compatibilité avec les systèmes d'authentification et d'encryptage est conforme au paragraphe (6) a) sur la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article (6) b) qui prévoit qu'un contrat peut être conclu de gré à gré puisque les droits de propriété intellectuelle sont détenus par le manufacturier.

Suite aux négociations, la Ville obtient pour 122 311,46 \$ taxes incluses les coûts des équipements HSM, les services professionnels et une (1) année de garantie sur les équipements, soit un escompte de 37%. À cela s'ajoute pour 59 182,41 \$ taxes incluses, une prolongation de deux (2) années de la garantie sur les équipements et un support technique de trois (3) années pour un accord final de 181 493,88\$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de 181 493,88 \$, taxes incluses, et sera assumé, d'une part, au PTI 2016-2018 du Service des technologies de l'information et d'autre part, au budget de fonctionnement du SPVM de l'année 2016.

PTI 2016-2018 du Projet Gestion capacité des serveurs (# Investi : 70900).

La dépense de 122 311,46 \$, taxes incluses (111 688,00\$, Net de ristourne), sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des technologies de l'information et doit être entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Ci-joint la décomposition de la dépense qui sera assumée à même le PTI 2016-2018 du STI :

Description	Montants assumés par PTI du STI	
	Avant taxes	Toutes taxes
Équipements	68 380,92 \$	78 620,96 \$
Services techniques de mise en production	38 000,00 \$	43 690,50 \$
S/Total PTI du STI :	106 380,92 \$	122 311,46 \$

Budget de fonctionnement (BF) du SPVM :

La dépense de 59 182,42 \$, taxes incluses (54 043,00\$, Net de ristourne), pour les supports techniques et d'entretien sera imputée au budget de fonctionnement du SPVM.

Ci-joint la décomposition de la dépense qui sera assumée à même le BF du SPVM :

Description	Montants assumés par BF du SPVM	
	Avant taxes	Toutes taxes
Support relatif au système	22 500,00 \$	25 869,38 \$
Support relatif aux équipements	28 974,16 \$	33 313,04 \$
S/Total BF du SPVM :	51 474,16 \$	59 182,42 \$

Tableau récapitulatif des montants PTI et BF :

Description	Montants assumés par PTI du STI	
	Avant taxes	Toutes taxes
S/Total PTI du STI :	106 380,92 \$	122 311,46 \$
Description	Montants assumés par BF du SPVM	
	Avant taxes	Toutes taxes
S/Total BF du SPVM :	51 474,16 \$	59 182,42 \$
Total du contrat octroyé :	157 855,08 \$	181 493,88 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au SPVM de moderniser des infrastructures informatiques critiques aux opérations du service et ainsi assurer la continuité opérationnelle des systèmes informatiques qui en dépendent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 21 avril 2016;
- Virement des crédits et émission du bon de commande par le STI (volet PTI) : Mai 2016;
- Réception des équipements et préparation des travaux : Mai 2016;
- Exécution des travaux : Mai - Juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel NANTEL, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-16

Ian GOSSELIN
Chef de division - centre d'expertise -
infrastructures et plateformes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur(trice) centre d expertise - plateformes
et infrastructures

Approuvé le : 2016-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1162621002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder 6 contrats de collecte / transport de matières organiques aux firmes Derichebourg Canada Environnement Inc., 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) et Transport Rolland Chaperon Inc. pour des durées de 11, 30, 31 ou 42 mois. Dépense totale de 1 892 329 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-14957 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. D'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 11, 30 ou 42 mois, les services de collecte et transport de matières organiques, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 16-14957 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Arrondissements	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Le Sud-Ouest	11	77 353 \$
9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	11	109 519 \$
Transport Rolland Chaperon Inc.	Pierrefonds-Roxboro	11	235 062 \$
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Verdun	30	486 125 \$
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	42	298 659 \$
			1 206 718 \$

Il est recommandé au conseil municipal :

2. D'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des arrondissements, pour une période de 31 mois, les services de collecte et transport de résidus verts, au prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 16-14957 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Ahuntsic-Cartierville	31	685 611 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162621002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder 6 contrats de collecte / transport de matières organiques aux firmes Derichebourg Canada Environnement Inc., 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) et Transport Rolland Chaperon Inc. pour des durées de 11, 30, 31 ou 42 mois. Dépense totale de 1 892 329 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-14957 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixait un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles pour la fin 2015. En 2014, le taux de récupération de ces matières pour l'agglomération était de 14 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les arrondissements de la zone «Est» et des résidus mélangés (alimentaire et vert) dans les arrondissements de la zone «Ouest». Dans ce contexte, la Ville de Montréal a dévoilé en août 2015 la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Pour assurer la mise en oeuvre de la Stratégie, l'appel d'offres 15-14213 a permis d'assurer les services de collecte des matières organiques pour dix arrondissements jusqu'en 2020. Parmi les autres arrondissements, trois (3) arrondissements sont desservis par des contrats existants alors que six (6) arrondissements nécessitent des contrats de collecte pour l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires et des résidus mélangés ou pour la poursuite du service de collecte des résidus verts. Les six (6) arrondissements visés par l'appel d'offres sont : Le Sud-Ouest (alimentaires), L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève (mélangés), Pierrefonds-Roxboro (mélangés et verts), Verdun (alimentaires), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (verts) et Ahuntsic-Cartierville (verts).

Le devis technique a été adapté à partir du devis technique normalisé collecte / transport

utilisé lors de l'appel d'offres publics N° 15-14213, lui-même rédigé à partir de l'étude et de la sélection des meilleurs éléments provenant de la dernière version du cahier des charges disponible pour chacun des 19 arrondissements.

Les services de collecte reliés aux résidus alimentaires et résidus mélangés constituent des prestations additionnelles pour les citoyens dans les arrondissements concernés par cet appel d'offres. Les services de collecte reliés aux résidus verts constituent une poursuite des prestations existantes pour les citoyens dans les arrondissements concernés par cet appel d'offres.

L'appel d'offres public N° 16-14957 a été lancé le 10 février 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 2 mars 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 3 semaines pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Deux (2) addendas ont été produits, l'un pour ajouter les documents visant l'octroi d'un contrat de collecte des résidus verts pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et reporter la date d'ouverture des soumissions du 29 février au 2 mars et l'autre pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges ou pour corriger certains éléments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1098 21 sept. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal, les contrats de collecte et transport de matières organiques de six (6) arrondissements doivent être octroyés étant donné leur échéance ou le début du service de collecte.

Voici la liste des services prévus aux contrats :

- Le Sud-Ouest : collecte et transport sur une base hebdomadaire des résidus alimentaires sur la partie non desservie de l'arrondissement, pour une période de 11 mois.
- L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève : collecte et transport sur une base hebdomadaire des résidus mélangés (alimentaires et verts) sur l'ensemble de l'arrondissement, pour une période de 11 mois.
- Pierrefonds-Roxboro : collecte et transport sur une base hebdomadaire des résidus mélangés (alimentaires et verts) sur les secteurs de collecte Est et Ouest, pour une période de 11 mois, collecte et transport des résidus verts de mai à novembre, soit 30 collectes par année, seulement pour l'année 2016.
- Verdun : collecte et transport sur une base hebdomadaire des résidus alimentaires sur la partie non desservie de l'arrondissement, pour une période de 30 mois.
- Ahuntsic-Cartierville : collecte et transport des résidus verts d'avril à novembre, soit 32 collectes par année, pour une période de 31 mois sur l'ensemble de l'arrondissement. La collecte des résidus verts étant de plus en plus populaire, le volume collecté est en forte

hausse au cours des trois (3) dernières années. Ce constat fait en sorte que de plus en plus d'employés doivent être affectés à cette activité afin de maintenir un service de qualité. Par conséquent, les coûts associés à cette activité sont en croissance constante. Puisque cette activité coûte près de 10 000 \$ par collecte de plus que les résultats de l'appel d'offres actuel, l'arrondissement recommande de transférer cette activité de collecte des résidus verts à l'entreprise privée avec un service bonifié.

- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : collecte et transport des résidus verts d'avril à octobre (collecte des feuilles mortes réalisée par un autre contrat), soit 26 collectes par année, pour une période de 42 mois sur l'ensemble de l'arrondissement.

Dans le cadre de cette collecte, l'arrondissement a proposé de confier cette activité à l'entreprise privée pour instaurer une nouvelle activité en matière d'apaisement de la circulation avec les employés en régie. De cette façon, l'arrondissement veut innover dans de nouvelles stratégies pour tout ce qui touche le volet circulation et stationnement dans l'arrondissement.

La durée des contrats vise à arrimer ceux-ci aux contrats de collecte et transport existants pour les autres matières. Le but est de permettre un appel d'offres pour l'ensemble des services de collecte et transport au sein d'un même arrondissement à l'échéance de ceux-ci.

Il y a eu 17 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 8 entreprises ont déposé une soumission.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport de matières organiques sont demandés pour six (6) arrondissements.

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants (six contrats) :

Arrondissements	Derichebourg Canada Environnement Inc.	9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	Transport Rolland Chaperon Inc.
Le Sud-Ouest			
L'Ile-Bizard- Sainte-Geneviève			
Pierrefonds-Roxboro			
Verdun			
Villeray- Saint-Michel-Parc-Extension			
Ahuntsic-Cartierville			

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Le résultat du processus d'appel d'offres, de comparaison entre les soumissions et avec l'estimation interne se trouve en pièce jointe (1162621002 formulaire normalisé 1.xls).

L'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base de coûts unitaires par porte (résidus alimentaires et résidus mélangés) ou par collecte (résidus verts).

Pour les résidus alimentaires (Le Sud-Ouest et Verdun), les estimations ont été réalisées à partir des contrats de collecte existants pour les secteurs déjà desservis des arrondissements concernés. Les soumissions retenues sont toutefois inférieures de 50 % et 73 % aux estimés.

Pour les résidus mélangés (L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro), la seule

base de comparaison était les coûts à la porte pour la collecte des ordures ménagères. Malgré un estimé plus bas que ces coûts, les soumissions retenues sont inférieures de 66 % et 58 % aux estimés.

Pour les résidus verts (Ahuntsic-Cartierville et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), la collecte était auparavant effectuée en régie et il n'y avait pas de base de comparaison. Les soumissions retenues sont inférieures de 13 % et 65 % aux estimés, inférieures aux coûts en régie et le service est optimisé.

La justification des écarts entre les estimés et les plus basses soumissions conformes s'explique par l'arrivée d'un nouveau joueur dans le domaine de la collecte - transport dans la région montréalaise. Également, nous avons reçu des soumissions de la part de compagnies possédant des flottes de camions plus petites et qui soumissionnent sur de petits contrats de collecte - transport.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les six (6) contrats sont d'une durée de 11, 30, 31 et 42 mois selon le territoire. Les sommes requises pour financer ces contrats sont évaluées à 1 892 329 \$ toutes taxes incluses et où sont comprises les indexations annuelles estimées à 2%, soit 32 559 \$. La répartition du coût est présentée comme suit :

Année	2016	2017	2018	2019	Total
Collecte matières organiques	752 820 \$	579 363 \$	455 124 \$	72 462 \$	1 859 769 \$
Indexation	- \$	9 737 \$	18 387 \$	4 435 \$	32 559 \$
Grand total - taxes incluses	752 820 \$	589 100 \$	473 511 \$	76 897 \$	1 892 329 \$

Pour plus de détails, voir la pièce jointe «Aspect financier».

Depuis 2013, les fonds nécessaires sont prévus aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray - St-Michel - Parc-Extension pour assurer la collecte des résidus verts. Cette somme leur a été transférée par le Service de l'environnement. Leur base budgétaire a été ajustée à partir de l'année 2014.

Pour financer cette collecte, la somme qui est évaluée à 170 300 \$ pour Ahuntsic et à 205 600 \$ pour Villeray - St-Michel - Parc-Extension, sera transférée au Service de l'Environnement.

Pour les quatre autres arrondissements (Le Sud-Ouest, L'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds–Roxboro et Verdun), la dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Pour les années subséquentes, les crédits requis seront priorisés lors de la confection du budget de fonction du Service.

Il est difficile d'expliquer les écarts des coûts par rapports aux contrats précédents car dans certains territoires, l'implantation de la collecte des matières organiques est un ajout de portes ou service additionnel et un remplacement de la collecte effectuée par la régie interne.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus alimentaires en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Ces matières doivent être collectées et le potentiel de valorisation doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal.

Si les contrats ne sont pas octroyés, l'implantation des services de collecte sera retardée, de même que l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : avril

Début des contrats : fin avril début mai

Fin des contrats : mars 2017, octobre 2018, novembre 2018 et novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Louis LAPOINTE, 24 mars 2016
Michel JOBIN, 24 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-16

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-03-29

CE : 20.005

2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164472006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15046 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 16-15046 et au tableau des prix reçus joints au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 65 385,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-25 08:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15046 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer trente-quatre véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 16-15046 s'est tenu du 15 février au 9 mars 2016, soit pour une période de vingt-quatre jours civils, donc neuf jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 16-15046 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 15 février 2016. L'appel d'offres public 16-15046 concernait la fourniture de trente-quatre véhicules Ford 2016.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 9 mars 2016 et se terminera le 6 juillet 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le conseil d'agglomération, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la fin du mois d'avril 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici quelques décisions concernant l'acquisition de véhicules banalisés:

DA154472018 - 10 septembre 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, "John Scotti Automotive ltd", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 67 386,85 \$, taxes incluses.

DA154472016 - 1er septembre 2015 - Accorder un contrat à "Armand Quérin automobiles ltée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 65 777,87 \$, taxes incluses.

CE15 1311 - 29 juillet 2015 - Accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules de marque Ford, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses.

DA154472012 - 29 juillet 2015 - Accorder un contrat à "9213-7926 Québec inc. - St-Basile Hyundai", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 54 816,65 \$, taxes incluses.

CE15 0954 - 20 mai 2015 - Accorder à Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses.

DA154472009 - 7 mai 2015 - Accorder un contrat à "Bourassa Chevrolet Buick GMC ltée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 82 389,94 \$, taxes incluses.

DA154472008 - 4 mai 2015 - Accorder un contrat à "Cité Nissan Gabriel S.E.C.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 91 643,12 \$, taxes incluses.

DA144472028 - 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 159 867,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de six véhicules de marque Dodge 2015 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013).

CE14 1448 - 24 septembre 2014 - Accorder au seul soumissionnaire, 3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 60 750,47 \$, taxes incluses.

DA144472024 - 11 septembre 2014 - Accorder un contrat à "Automobiles Donald Brassard inc. (Honda Terrebonne)" et "Spinelli Honda", plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 58 357,85 \$, taxes incluses. Le contrat est accordé par article, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

CE14 0913 - 11 juin 2014 - Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses.

DA144472005 - 25 mars 2014 - Accorder un contrat à "Woodland Verdun Ltée" et "Alix automobile inc.", plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 59 028,08 \$, taxes incluses. Le contrat est accordé par article, au plus bas soumissionnaire

conforme pour chacun des articles.

DA144472002 - 24 mars 2014 - Accorder un contrat à "Park Avenue Nissan Brossard", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 64 216,91 \$, taxes incluses.

DA144472004 - 20 mars 2014 - Accorder un contrat à "Automobiles Richard Labelle inc. (Métro Mazda)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 56 615,64 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer trente-quatre véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Circuit Ford Lincoln Itée	778 865,94 \$	0,00 \$	778 865,94 \$
2. West Island Ford Lincoln	787 297,07 \$	0,00 \$	787 297,07 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>761 147,15 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>761 147,15 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			783 081,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			0,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			8 431,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			1,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			+ 17 718,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			+ 2,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>			8 431,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1,1 %

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « Foire aux questions – Contrats publics », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Circuit Ford Lincoln Itée" n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à "Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trente-quatre véhicules Ford 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal de ce contrat de 778 865,94 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 711 208,43 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 - « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Autoriser le paiement d'un montant de 65 385,10 \$ correspondant à la TVQ (applicable au véhicule seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trente-quatre véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 239 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos). Comparativement à l'année 2013, année qui correspond à "l'année 0" quant à la prise de statistiques relatives au type de cylindres des véhicules du SPVM, on remarque une variation appréciable à l'égard des 4/6 cylindres - vs- les 8 cylindres. Le tableau ci-bas démontre bien cette variation.

	2013	2014	2015	2016	Variation
4 et 6 cylindres	84,9 %	87,3 %	88,2 %	92,1 %	+ 7,2 %
8 cylindres	14,1 %	11,8 %	11,0 %	6,8 %	- 7,3 %
Électriques	1,0 %	0,9 %	0,8 %	1,1 %	+ 0,1 %

Les derniers véhicules 8 cylindres ont été acquis en 2010 (véhicules identifiés Crown Victoria). Un bon nombre de ces véhicules seront mis au rancart cette année pour cause de désuétude. Il est donc fort à parier qu'à la fin 2017, les véhicules 8 cylindres auront pratiquement disparus du parc de véhicules du SPVM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72

mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 527 véhicules banalisés. En date de ce jour, près de 250 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres au compteur.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les trente-quatre véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Avril 2016: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Octobre 2016: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 18 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-17

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-03-24

CE : 20.007

2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.008
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164383001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires sur les avenues de Belleville et de Rome - Dépense de 3 341 532,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 960 (16 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil municipal :

- QUE soit autorisée une dépense de 3 137 366,44 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires, de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue de Belleville, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- QUE soit adjugé à Construction G-NESIS inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 166 032,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 960 ;
- ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense totale de 3 341 532,89 \$ est assumée à environ 6,11% par l'arrondissement de Montréal-Nord et à environ 93,89% par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-21 14:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164383001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 3 166 032,89 \$ taxes incluses, un contrat pour la reconstruction de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires sur les avenues de Belleville et de Rome et d'autoriser une dépense de 3 341 532,89 \$. (Appel d'offres 960 / 16 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et des inspections télévisées, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a identifié les conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires dans l'avenue de Belleville et de Rome comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ayant pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de réalisation de travaux de remplacement de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0214, 1 mai 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 36 mois, avec Axor Experts-Conseils Inc. et Les Services EXP Inc. pour les services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures - Appel d'offres public 14-13372 (13 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin. (sommaire décisionnel 114822026).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent dans le remplacement de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires sur les avenues avenues de Belleville et de Rome. La reconstruction de trottoirs ainsi que la fondation des rues et le pavage font également parti du présent contrat.

La DGSRE a mandaté l'arrondissement de Montréal-Nord afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du

présent sommaire.

avenue de Belleville:

Les conduites d'égout unitaires installées en 1949 et 1957 dans l'avenue de Belleville entre le boulevard Industriel et la rue Fleury ont une côte de condition structurale (CIS) 5. Elles présentent des fractures multiples et plusieurs trous avec vides visibles. La conduite d'eau secondaire de 100 mm de diamètre est en fonte grise et a installée en 1930. La dimension de la conduite n'est pas conforme aux normes actuelles pour les débits et la protection incendie. Cette conduite se trouve dans la même tranchée que la conduite d'égout, son remplacement est inévitable.

de Belleville entre Industriel et Mont-Joli

égout existant (mm)	proposée (mm)	longueur (m)
450	600	10
450	600	85
375	600	94
375	525	95
eau existant (mm)	eau proposée (mm)	longueur (m)
100	300	310

de Belleville entre Mont-Joli et Fleury

égout existant (mm)	proposée (mm)	longueur (m)
375	450	92
375	525	82
450	600	81
450	600	66
eau existant (mm)	eau proposée (mm)	longueur (m)
100	200	320

avenue de Rome:

Les conduites d'égout unitaires installées en 1950 dans l'avenue de Rome entre les rues Fleury et Sabrevois présentent plusieurs défauts majeurs comme des fractures multiples et des armatures corrodées. Elles ont une côte de condition structurale (CIS) 4.

Les calculs hydrauliques ont montrées que la capacité de ces dernières est insuffisante nécessitant leurs remplacements. La conduite d'eau secondaire de 100 mm de diamètre en fonte grise a été installée en 1949 doit également être remplacée car elle se trouve dans la tranchée que les conduites d'égout. La dimension de la conduite n'est également pas conforme aux normes actuelles pour les débits et la protection incendie.

La condition structurale des conduites d'égout ainsi que la localisation des conduites d'aqueduc justifient leur reconstruction.

de Rome entre Fleury et Sabrevois

égout existant (mm)	proposée (mm)	longueur (m)
450	525	87
450	600	86
450	600	94
eau existant (mm)	eau proposée (mm)	longueur (m)
100	200	300

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 960 s'est déroulé du 6 au 22 janvier 2016. Sur vingt-cinq (25) preneurs du cahier des charges, seize (16) ont déposé une soumission et neuf (9) se sont désistés.

Les seize (16) soumissions reçues ont été jugées conformes.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 22 mai 2016.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux taxes incluses, soit un montant de 287 821,18 \$ qui est inclus dans le montant de la soumission retenue.

note : les montants inclus les taxes

Firmes soumissionnaires	prix de base	travaux contingents	Total soumission	Total corrigé
Construction G-NESIS inc.	2 878 211,73 \$	287 821,16 \$	3 166 032,89 \$	
Allia Infrastructure inc.	3 214 707,72 \$	321 470,77 \$	3 536 178,49 \$	
Les Excavations Payette inc.	3 249 977,41 \$	324 997,74 \$	3 574 975,15 \$	
Charex inc.	3 254 309,54 \$	325 430,95 \$	3 579 740,49 \$	
Construction Bau-Val inc.	3 475 579,87 \$	347 557,99 \$	3 823 137,86 \$	
Les entreprises Claude Chagnon inc.	3 635 899,91 \$	363 589,99 \$	3 999 489,90 \$	
9301-3845 Québec inc.	3 563 862,37 \$	356 386,24 \$	3 920 248,61 \$	3 927 647,26 \$
Groupe TNT inc.	3 624 122,45 \$	362 412,25 \$	3 986 534,70 \$	
DUROKING Construction inc.	3 658 545,66 \$	365 854,57 \$	4 024 400,23 \$	
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	3 848 529,32 \$	384 852,93 \$	4 233 382,25 \$	
Catalogna et Frères Ltée	3 875 347,47 \$	387 534,75 \$	4 262 882,22 \$	
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	3 904 321,72 \$	390 432,17 \$	4 292 753,89 \$	4 153 714,85 \$
Cojalac Inc.	4 018 778,66 \$	401 877,87 \$	4 420 656,53 \$	
Les Entreprises Michaudville inc.	4 030 363,64 \$	403 036,36 \$	4 433 400,00 \$	
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	4 263 346,58 \$	426 334,66 \$	4 689 681,24 \$	
PRONEX EXCAVATION INC. inc.	4 553 080,59 \$	455 308,07 \$	5 008 388,66 \$	
Estimation interne	3 251 123,35 \$	325 112,34 \$	3 576 235,69 \$	

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	4 051 265,12 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	27,96%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	1 842 355,77 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	58,19%	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(410 202,80 \$)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	(11,47%)	

Le prix de deux soumissionnaires soit: 9301-3845 Québec inc. et Les Entrepreneurs Bucaro Inc. ont été corrigés pour tenir compte d'erreurs sur leur formule de soumission. L'adjudicataire recommandé, Construction G-NESIS inc. a obtenu l'autorisation de contracter avec un organisme public auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le document se trouve avec les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 3 341 532,89 \$ taxes incluses et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux	Contingences (10%)	Coût du contrat (A)	Incidences (B)	Total (C) = (A) + (B)
Coût des travaux	2 503 337,00 \$	250 333,70 \$	2 753 670,70 \$	152 641,88 \$	2 906 312,58 \$
TPS 5%	125 166,85 \$	12 516,69 \$	137 683,54 \$	7 632,09 \$	145 315,63 \$
TVQ 9,975%	249 707,86 \$	24 970,79 \$	274 678,65 \$	15 226,03 \$	289 904,68 \$
Coût brut travaux	2 878 211,71 \$	287 821,18 \$	3 166 032,89 \$	175 500,00 \$	3 341 532,89 \$
Ristourne 100% TPS	125 166,85 \$	12 516,69 \$	137 683,54 \$	7 632,09 \$	145 315,63 \$
Ristourne 50% de TVQ	124 853,94 \$	12 485,40 \$	137 339,34 \$	7 613,02 \$	144 952,36 \$
Coût net travaux	2 628 190,92 \$	262 819,09 \$	2 891 010,01 \$	160 254,89 \$	3 051 264,91 \$

Cette dépense est assumée de la façon suivante :
environ 93,89 % par la Ville centrale pour un montant de 3 137 366,44 \$ taxes incluses;
environ 6,11 % par l'arrondissement de Montréal-Nord pour un montant de 204 166,45 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes au montant de 175 500,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et de signalisation de chaussée, de chloration des conduites d'eau existantes, de plantation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion environnementale.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE

La dépense totale est assumée à environ 90,00 % par le budget de la DGSRE pour un montant de 3 007 491,83 \$ taxes incluses, soit un coût net de 2 746 240,91 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 746 240,91 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Description	Travaux de conduites d'égout		Travaux de conduites d'eau		incidences	Total
	de Belleville	de Rome	de Belleville	de Rome		
Coût des travaux	1 000 193,65 \$	474 697,69 \$	639 575,31 \$	348 670,41 \$	152 641 88 \$	2 615 778,94 \$
TPS 5%	50 009,68 \$	23 734,88 \$	31 978,77 \$	17 433,52 \$	7 632,09 \$	130 788,94 \$
TVQ 9,975%	99 769,32 \$	47 351,09 \$	63 797,64 \$	34 779,87 \$	15 226,03 \$	260 923,95 \$
Coût brut travaux	1 149 972,65 \$	545 783,66 \$	735 351,72 \$	400 883,80 \$	175 500,00 \$	3 007 491,83 \$
moins ristourne 100% TPS	50 009,68 \$	23 734,88 \$	31 978,77 \$	17 433,52 \$	7 632,09 \$	130 788,94 \$
moins ristourne 50% de TVQ	49 884,66 \$	23 675,55 \$	31 898,82 \$	17 389,94 \$	7 613,02 \$	130 461,99 \$
Coût net travaux	1 050 078,31 \$	498 373,23 \$	671 474,13 \$	366 060,34 \$	160 254,89 \$	2 746 240,91 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

La dépense totale est assumée à 6,11 % par le budget de l'arrondissement de Montréal-Nord et représente un coût total de 204 166,45 \$ taxes incluses et un coût net de 186 431,18 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Description	travaux trottoirs
coût des travaux	177 574,65 \$
TPS 5%	8 878,73 \$
TVQ 9,975%	17 713,07 \$
Coût brut travaux	204 166,45 \$
moins ristourne TPS	8 878,73 \$
moins ristourne 50% TVQ	8 856,54 \$
Coût net travaux	186 431,18 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE SIVT

La dépense totale est assumée à environ 3,89 % pour un montant de 129 874,61 \$ taxes incluses soit un coût net de 118 592,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Description	travaux trottoirs
coût des travaux	112 959,00 \$

TPS 5%	5 647,95 \$
TVQ 9,975%	11 267,66 \$
Coût brut travaux	129 874,61 \$
moins ristourne TPS	5 647,95 \$
moins ristourne 50% TVQ	5 633,83 \$
Coût net travaux	118 592,83 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduites d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, les travaux de remplacement des conduites d'eau secondaires sont nécessaires sur l'avenue de Belleville. Des plaintes de nouveaux résidents ont été signalées à la Direction des travaux publics dans de nouveaux bâtiments d'un projet domiciliaire en cours de réalisation au coin sud-est de la rue Mont-Joli. Ces plaintes sont pour un manque de pression et de débit d'eau causées par un sous-dimensionnement de la conduite d'eau existante.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 mai 2016, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudra alors procéder à un nouvel appel d'offres et défrayer les frais associés. Si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : 14 avril 2016, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Confidentialité des estimations des contrats

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:
Construction G-NESIS inc.
4915, rue Louis-B. Mayer
Laval (Québec) H7P 0E5

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 4 février 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 4 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

René PELLETIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Hugues CHANTAL
Directeur de l'Aménagement urbain_ des
services aux entreprises et des relations avec
les citoyens

Le : 2016-02-03



Dossier # : 1166765009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses (contrat 3 022 780,59 \$ + incidences 181 366,84 \$) - Appel d'offres public ST-16-09 (11 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense totale de 3 204 147,43 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

2 - d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Roxboro Excavation inc.**, le contrat numéro ST-16-09 au montant de sa soumission, soit 3 022 780,59 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

3 - de faire assumer cette dépense, contingences, incidences et taxes incluses, à 8,53 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un montant total de 273 313,78 \$, à 25,60 % par la Division de gestion d'actifs pour un montant total de 820 261,74 \$ et à 65,87 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant total de 2 110 571,91 \$.



Contenu

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-23 14:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166765009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses (contrat 3 022 780,59 \$ + incidences 181 366,84 \$) - Appel d'offres public ST-16-09 (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal: d'autoriser une dépense totale de 3 204 147,43 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Roxboro Excavation inc.**, le contrat numéro ST-16-09 au montant de sa soumission, soit 3 022 780,59 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

de faire assumer cette dépense, contingences, incidences et taxes incluses, à 8,53 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un montant total de 273 313,78 \$, à 25,60 % par la Division de gestion d'actifs pour un montant total de 820 261,74 \$ et à 65,87 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant total de 2 110 571,91 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra STANCIULESCU ENACHE
secrtaire d'unite administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1166765009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses (contrat 3 022 780,59 \$ + incidences 181 366,84 \$) - Appel d'offres public ST-16-09 (11 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2016, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 5 600 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 21 janvier 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 8 février 2016, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans

le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 1er février 2016 - Précisions concernant les coûts horaires de la main-d'oeuvre, l'assise des conduites, la date limite pour envoyer des questions, modifications des articles 2.24 et 2.34 des «Instructions aux soumissionnaires», l'ajout de l'article 3.57 et réponses aux questions des soumissionnaires.
- Le 4 février 2016 - Réponses aux questions des soumissionnaires concernant les regards RP1 et RP2, l'enlèvement des puisards et le raccordement des branchements d'égout sanitaire et d'égout pluvial.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-16-09 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, pavage et travaux connexes sur les rues Huntington (entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy), Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Rue	Longueur d'aqueduc à remplacer	% représentant le coût de la DG SRE
Sherwood	360 m	19.44%
Huntington	79 m	4.26%
Balmoral	290 m	15.66%
D'Alma	178 m	9.61%
Dalhousie	313 m	16.90%
TOTAL	1220 m	65.87%

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 181 366,84 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %. Le montant des incidences sera payé au prorata.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
 Gricon excavation
 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
 Construction G-Nesis inc.
 Roxboro Excavation inc.
 LesExcavations Super inc.
 Gérald Théorêt inc.
 Les Entreprises Michaudville inc.
 Les construction et pavage Jeskar inc.
 Pavages D'Amour inc.
 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donné en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix-sept (17) preneurs de cahier des charges, onze (11) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

	Contrat	Contingences	Total
1. Excavation Roxboro	2 747 982.35 \$	274 798.24 \$	3 022 780.59 \$
2. Gricon excavation	2 880 133.44 \$	288 013.34 \$	3 168 146.78 \$
3. Construction G-Nesis	2 908 000.82 \$	290 800.08 \$	3 198 800.90 \$
4. Duroking construction	2 946 328.54 \$	294 632.85 \$	3 240 961.39 \$
5. Gérald Théorêt inc.	3 134 518.83 \$	313 451.88 \$	3 447 970.72 \$
6. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 162 063.15 \$	316 206.31 \$	3 478 269.46 \$
7. Les Excavation Super inc.	3 346 902.33 \$	334 690.23 \$	3 681 592.56 \$
8. Les entreprises Michaudville inc.	3 354 545.46 \$	335 454.55 \$	3 690 000.01 \$
9. Pavages D'Amour inc.	3 771 437.54 \$	377 143.75 \$	4 148 581.29 \$
10. Pavages Jeskar	3 788 199.56 \$	378 819.96 \$	4 167 019.52 \$
11. Les pavages Théorêt inc.	3 872 705.11 \$	387 270.51 \$	4 259 975.62 \$
Estimation interne	3 082 867.68 \$	308 286.77 \$	3 391 154.44 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 292 008.24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			8.91%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 237 195.03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			40.93%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(368 373.86 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-10.86%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			145 366.20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			4.81%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des

entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Roxboro Excavation inc." no de licence 1258-2003-97 a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 902150-FHQB-0257316 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 31 octobre 2013 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0214 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Roxboro Excavation inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 022 780,59 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 181 366,84 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente 6 % du montant du contrat. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 65.87 % par la DGSRE, 25.60 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 8.53 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés au prorata par les trois intervenants.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

Projet Simon: 161684

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57201-000000-0000-161684-000000-17025-00000

Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépense
16-55713-004	12 997.47 \$	14 233.93 \$	14 233.93 \$

Imputation : SIMON 6420-2014072-800800-03103-57201-000000-0000-161684-000000-17025-00000

Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépense
16-55713-004	222 447.73 \$	243 609.26 \$	243 609.26 \$

INCIDENCES

Projet Simon: 161685

Imputation : SIMON 6420-2014072-800800-03103-54301-000000-0000-161685-000000-17025-00000

Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépense
16-55713-005	14 126.71 \$	15 470.59 \$	15 470.59 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 2 110 571,91 \$ taxes incluses, soit 1 991 105,57 \$ pour le contrat et 119 466,34 \$ pour les incidences, pour un coût net de 1 927 233,47 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense de la DGSRE représente 65.87 % du montant total de la dépense.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 927 233,47 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 25.60 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 820 261,74 \$, toutes taxes incluses, soit 773 831,83 \$ pour les travaux et 46 429,91 \$ pour les incidences. Le coût pour les travaux de pavage est de 730 497,25 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 43 334,58 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;

- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 23 mai 2016

Fin des travaux : 15 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Jean-Marc L'Abbé, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 26 février au dimanche 6 mars 2016 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 16 février 2016

Mathieu-Pierre LABERGE, 16 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-15

Anne CASTONGUAY
Directrice

**Dossier # : 1164087001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nelect inc, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort - Dépense totale de 704 959,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10187- (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 704 959,68 \$, taxes incluses, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Nelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 679 959,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10187;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-23 09:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164087001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Neoelect inc, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort - Dépense totale de 704 959,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10187- (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage, les travaux suivants sont prévus : 1) le transfert de l'alimentation électrique de la station Drain des filtres de l'usine Atwater vers le réseau basse tension d'Hydro Québec, 2) la protection des câbles portatifs de la génératrice de la station de pompage Vincent d'Indy et 3) le remplacement du système de distribution basse tension à la station de pompage Châteaufort.

1) Station Drain des filtres :

Des équipements électriques et mécaniques seront installés prochainement à l'usine Atwater, sur l'aire occupée actuellement par les deux interrupteurs moyenne tension désuets alimentant la station Drain des filtres. Étant donné que les interrupteurs seront démantelés à court terme, il est important d'assurer la continuité de services de la station susmentionnée en la réalimentant directement avec le réseau électrique basse tension d'Hydro-Québec.

2) Station de pompage Vincent d'Indy :

Un massif de béton doit être construit afin de protéger les câbles portatifs de la génératrice mobile. Un panneau d'entreposage robuste et permanent est aussi requis pour protéger les connecteurs amovibles. Afin de respecter en tout point les exigences en matière de santé et sécurité du travail, une potence de levage doit être installée à proximité de la génératrice mobile. Cette installation permettra aussi de diminuer le temps d'intervention advenant une avarie sur le réseau d'Hydro-Québec et de réduire les risques de blessures.

3) Station de pompage Châteaufort :

Le système électrique des services auxiliaires de la station Châteaufort, composé de deux transformateurs et d'un centre de distribution basse tension, a atteint sa durée de vie utile. Actuellement, ces équipements montrent des signes de désuétude étant donné leur âge. De ce fait, il est important d'installer un nouveau système permettant la sécurité énergétique des circuits auxiliaires requis au bon fonctionnement, entre autres, de l'automate programmable principal (PLC) et des trois groupes motopompes.

L'appel d'offres 10187 a été publié du 14 janvier 2016 au 8 février 2016. L'annonce de l'appel d'offres a été publiée dans le journal Le Devoir le 18 janvier 2016 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 14 janvier 2016. La durée de la publication a été de vingt-deux (22) jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 6 juin 2016.

Quatre (4) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat.

Calendrier des émissions d'addenda:

Addenda	Date d'émission	Description
1	2016-01-27	Remplacer la page 7 de 9 du formulaire de soumission questions et réponses techniques, notamment, la fourniture des câbles portatifs et l'entreposage des câbles démantelés.
2	2016-02-02	Questions et réponses techniques, surtout, sur la modification de la capacité de la génératrice de 500 KVA à 800 kVA-600/347.
3	2016-02-04	Questions et réponses techniques, particulièrement sur l'isolation des câbles moyenne tension et la signature par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec des dessins d'atelier relatifs aux armatures, aux coffrages et aux étalements.
4	2016-02-05	Questions et réponses techniques, principalement, sur la disponibilité des disjoncteurs de 150 A compatibles avec un panneau de distribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0284 - 30 avril 2015- Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 (3 soum.);

CG14 0017 -30 janvier 2014- Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Nelect inc, pour les travaux d'installation d'un poste de distribution basse tension à la station Drain des filtres située en face de l'usine de production de l'eau potable Atwater, la protection des câbles de la génératrice de la station de pompage Vincent d'Indy et le remplacement du système de distribution basse tension à la station de pompage Châteaufort.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- le démantèlement et la disposition des équipements désuets;
- l'installation, le raccordement, les essais et la mise en service d'un poste blindé incluant ses accessoires connexes;
- l'installation, le raccordement, les essais et la mise en service d'un filtre actif incluant ses accessoires connexes;
- l'installation, le raccordement, les essais et la mise en service de deux transformateurs à sec incluant leurs accessoires connexes notamment disjoncteurs débouchables;
- la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service d'un panneau d'entreposage de câbles portatifs et d'une potence de levage;
- la construction des murets de soutènement, d'un massif de conduits bétonnés et des dalles de propreté;
- les essais, la mise en service et la formation du personnel d'exploitation et d'entretien;
- la fourniture des manuels d'entretien et des plans tels que construits (TQC).

Le montant prévu de 88 690,39 \$, taxes incluses, relatif aux travaux supplémentaires (contingences) représentant 15 % de la valeur du contrat est relié principalement à la complexité de la conception et de l'installation des équipements, entre autres, du poste blindé, des transformateurs à sec incluant leurs équipements connexes, ainsi que la construction d'un massif de conduits bétonnés et des murets de soutènement. Également, un montant de 25 000 \$ (taxes incluses), soit 3,67 % du contrat est prévu au contrat pour les incidences, telles que des dépenses reliées aux frais de laboratoire.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et deux (2) soumissions ont été déposées. Deux (2) des quinze (15) preneurs du cahier des charges sont des organismes. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en annexe. Onze (11) entreprises n'ont pas déposé d'offre. Les motifs de désistement des onze (11) entreprises sont les suivants:

- Une (1) entreprise a mentionné que le produit, le service ou travaux non offerts;
- Une (1) entreprise a annoncé la complexité du projet et les exigences surtout en ce qui a trait aux normes à respecter;
- Une (1) entreprise a indiqué qu'elle n'a pas réussi à obtenir des prix des sous-traitants spécialisés en électricité dans les délais prescrits;
- Une (1) entreprise a mentionné le manque d'effectif;
- Une (1) entreprise a évoqué l'éloignement;
- Six (6) entreprises ont évoqué le manque de temps pour la préparation d'une offre.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les deux (2) soumissionnaires sont conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Nelect Inc.	591 269,29 \$	88 690,39 \$	679 959,68 \$
Les entreprises d'électricité renaissance Inc.	731 460,60 \$	109 719,09 \$	841 179,69 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville	607 537,10 \$	91 130,56 \$	698 667,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			760 569,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			11,85 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>)	161 220,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ($((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$)	23,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)	(18 707,98) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ($((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$)	(2,67) %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 2,67 %.

Les validations requises indiquent que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la compagnie Neolect inc, détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 704 959,68 \$, incluant des incidences de 25 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat contribue à réduire les accidents de travail et assure en tout temps l'alimentation en eau potable des citoyens et du service d'incendie de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Avril 2016
Réunion de démarrage : Mai 2016
Début des travaux : Mai 2016
Fin des travaux : Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie L GOUPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-19

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1154102014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. (PCPR 2016). Dépense totale de 4 503 027,00 \$ (contrat: 4 276 027,00 \$ + incidences: 227 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324003 - 10 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 503 027,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 276 027,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324003 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-15 10:25

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. (PCPR 2016). Dépense totale de 4 503 027,00 \$ (contrat: 4 276 027,00 \$ + incidences: 227 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324003 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports au SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

L'appel d'offres a été publié du 5 janvier au 15 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 40 jours, ce qui respecte le délai prescrit par

la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 20 janvier 2016 : Modifications à la formule de soumission ainsi qu'au devis technique voirie. Ces modifications ont pour but de reporter l'ouverture de la soumission du 1^{er} au 10 février, d'ajouter l'article «Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionnaire» ainsi que remplacer le mot «responsable» par «représentant» dans le devis technique - voirie. Ces modifications n'ont pas d'impact sur le prix.
- Addenda n° 2 publié le 8 février 2016 : Modifications au cahier des charges, à la formule de soumission ainsi qu'à un plan. Ces modifications ont pour but de reporter l'ouverture de la soumission du 10 au 15 février, de corriger l'article qui traite de la disponibilité des appareils de planage, de modifier la quantité de certains items ainsi que de corriger un plan. Ces modifications n'ont pas d'impact sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 388 729,72 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes au montant de 227 000 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 324003 s'est terminé le 15 février 2016. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 67 % et 33 %. La liste des preneurs du cahier de charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>
--------------------------------	-------------------------

<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u>	<u>PRIX</u>	<u>CONTINGENCES</u>	<u>TOTAL</u>
1 Groupe TNT inc.	3 887 297,28 \$	388 729,72 \$	4 276 027,00 \$
2 Eurovia Québec Construction inc.	3 985 060,30 \$	398 506,02 \$	4 383 566,32 \$
3 Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	4 035 090,50 \$	403 509,06 \$	4 438 599,56 \$
4 Construction Soter inc.	4 177 051,52 \$	417 705,15 \$	4 594 756,67 \$
5 Pavages Métropolitain inc.	4 239 745,36 \$	423 974,53 \$	4 663 719,89 \$
6 Construction Bau-Val inc.	4 263 358,77 \$	426 335,87 \$	4 689 694,64 \$
7 Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	4 454 956,32 \$	445 495,64 \$	4 900 451,96 \$
8 Roxboro Excavation inc.	4 463 364,28 \$	446 336,43 \$	4 909 700,71 \$
9 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 949 549,23 \$	494 954,93 \$	5 444 504,16 \$
10 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	5 066 626,26 \$	506 662,62 \$	5 573 288,88 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	4 241 715,33 \$	424 171,53 \$	4 665 886,86 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 787 430,98
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 12,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	1 297 261,88
		(%)	\$ 30,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-389 859,86 \$
		(%)	-8,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	107 539,32 \$
		(%)	2,5 %

***Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts). Le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -389 859,86 \$, soit -8,4 %. Compte tenu que cet écart est favorable à la Ville de Montréal et qu'il est inférieur à 10 %, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe T.N.T inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 15 décembre 2015 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle a été validée à nouveau le 22 février 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 503 027 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 227 000 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 4 111 863,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 15-019 de compétence locale « Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ». Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 207 281,25 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 juin 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2016

Fin des travaux : Août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Michel BORDELEAU, 10 mars 2016
Jean CARRIER, 9 mars 2016
Richard C GAGNON, 8 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-15



Dossier # : 1163775001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 474 993,02 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 108,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10191 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163775001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifiés est la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de services, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Le Service de l'eau compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année sur une période de dix ans.

Le présent dossier concerne l'octroi du troisième contrat de construction pour la réalisation de trois secteurs de régulation de la pression (SRP) prévus en 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1^{er} février 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 29 février 2016, soit 4 semaines après le lancement.

Un addenda a été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications technique mineures.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 28 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction des secteurs de régulation de la pression pour l'année 2016.

Ces travaux visent les infrastructures pour trois secteurs :

- Ahuntsic - Cartierville (RAC-1):
 - 4 chambres de régulation de la pression
 - 2 chambres de régulation d'urgence
 - 3 chambres de mesure de la pression
- Villeray - St-Michel - Parc-Extension (RVE-1):
 - 1 chambre de régulation de la pression
 - 3 chambres de régulation d'urgence
 - 2 chambres de mesure de la pression
- Ville de Dorval (RDV-1):
 - 2 chambres de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure de la pression

Pour les SRPs Ahuntsic - Cartierville et Villeray - St-Michel - Parc-Extension, quelques chambres ont été intégrées à d'autres projets pour limiter les interventions dans ces secteurs. Dans Ahuntsic - Cartierville, une troisième chambre d'urgence a été intégrée au projet de réfection du secteur Laurentien - Lachapelle. Dans Villeray - St-Michel - Parc-Extension, une deuxième chambre de régulation a été intégrée au réaménagement du boulevard St-Michel et une troisième à la construction d'une conduite principale sur Léonard -De Vinci.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 530 737,13 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 636 884,56 \$, taxes incluses, soit 12 % du montant des travaux, ont

été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- Alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la majorité des branchements sont souterrains);
- Activités de communications;
- Déplacement d'utilités publiques;
- Contrôle qualitatif des matériaux (159 221,14 \$, taxes incluses soit 3%).

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-quatre (24) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, sept (7) soumissionnaires ont déposé des soumissions, ce qui représente 30 % des preneurs de documents. Parmi les dix-sept (17) qui n'ont pas déposé d'offre, six (6) étaient des sous-traitants, trois (3) étaient des fournisseurs et un (1) représentait une association. Enfin, les sept (7) derniers preneurs n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes.

Lors de l'analyse de conformité, des erreurs de calcul ont été identifiées sur quatre soumissions. Certains soumissionnaires ont omis du total les contingences ou un des articles du bordereau. Le tableau ci-dessous présente les montants corrigés, les corrections n'ont pas eu d'incidence sur le classement des soumissionnaires. Outre ces omissions, les sept (7) soumissions ont été jugées conformes, l'analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses) (10%)	Total (Taxes incluses)
Socomec industriel	5 307 371,32 \$	530 737,13 \$	5 838 108,46 \$
Groupe TNT	5 430 203,71 \$	543 020,37 \$	5 973 224,09 \$
Construction Deric	5 633 200,13 \$	563 320,01 \$	6 196 520,14 \$
Constructions RRN	5 669 312,73 \$	566 931,27 \$	6 236 244,00 \$
Entreprises Michaudville	6 393 129,74 \$	639 312,97 \$	7 032 442,72 \$
Excavation Loiselle	6 556 900,47 \$	655 690,05 \$	7 212 590,51 \$
Excavations Lafontaine	7 837 230,40 \$	783 723,04 \$	8 620 953,44 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	5 439 352,28 \$	543 935,23 \$	5 983 287,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			6 730 011,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			15,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 782 844,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			47,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 145 179,05 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 2,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	135 115,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,3 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 2,4 % par rapport à l'estimation réalisée par les firmes SNC-Lavalin et Tetra Tech QI.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Socomec Industriel inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 18 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

L'entrepreneur Socomec Industriel inc. s'avère le plus bas soumissionnaire conforme. La DGSRE recommande de lui octroyer le contrat au montant corrigé de sa soumission.

Les deux arrondissements touchés par les travaux ainsi que la Direction de l'eau potable ont été avisés comme parties prenantes, mais aucun n'a envoyé de commentaire. Copie du sommaire a également été transmis au représentant de la ville de Dorval qui nous a signifié son accord avec le contenu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 6 474 993,02 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 636 884,56 \$ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations».

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 941 687,79 \$ net des ristournes de taxes au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités). La portion non subventionnée de 1 970 843,89 \$ sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 juin 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il

faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. De plus, le report ou le rejet de l'octroi du contrat, retardera également les bénéfices qu'on en tirera pour la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré. Les mesures de mitigation aux automobilistes et aux résidents ont été intégrées à l'appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald LARIVIÈRE, Ahuntsic-Cartierville

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Babak HERISCHI, Service de l'eau

Lecture :

Ronald LARIVIÈRE, 17 mars 2016

Richard C GAGNON, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

ENDOSSÉ PAR

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

Le : 2016-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-03-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1164102004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR). Dépense totale de 3 494 309,64 \$ (contrat: 3 293 809,64 \$ + incidences: 200 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324004 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 494 309,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 293 809,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324004 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-22 09:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164102004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR). Dépense totale de 3 494 309,64 \$ (contrat: 3 293 809,64 \$ + incidences: 200 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324004 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 8 février 2016 au 2 mars 2016, dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce

qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 25 février 2016: modifications à la formule de soumission, au devis technique voirie ainsi qu'aux plans. Cet addenda avait pour but de clarifier le paiement de certains items, de modifier des quantités au bordereau ainsi que de modifier deux plans. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR). Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons. Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes. Lors de l'élaboration des plans et devis et à différentes étapes d'avancement, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures du SIVT a transmis aux arrondissements et au requérant, des demandes de commentaires qui ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 299 437,25 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 200 500 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 324004 s'est terminé le 2 mars 2016. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et trois (3) firmes n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 73 % et 27 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Eurovia Québec Construction inc.	2 994 372,39 \$	299 437,25 \$	3 293 809,64 \$
2	Pavages Métropolitain inc.	3 151 404,45 \$	315 140,45 \$	3 466 544,90 \$

3	Construction Soter inc.	3 297 950,96 \$	329 795,09 \$	3 627 746,05 \$
4	Groupe TNT inc.	3 313 057,79 \$	331 305,79 \$	3 644 363,58 \$
5	Demix Construction (Groupe CRH Canada inc.)	3 548 877,56 \$	354 887,76 \$	3 903 765,32 \$
6	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 636 319,73 \$	363 631,97 \$	3 999 951,70 \$
7	Construction Bau-Val inc.	3 715 600,97 \$	371 560,10 \$	4 087 161,07 \$
8	Les Pavages Chenail inc.	3 917 933,22 \$	391 793,33 \$	4 309 726,55 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 318 496,02 \$	331 849,61 \$	3 650 345,63 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	3 791 633,60
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 15,1 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	1 015 916,91
			(%)	\$ 30,8 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-356 535,99 \$
			(%)	-9,8 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	172 735,26 \$
			(%)	5,2 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart de -356 535,99 \$ (-9,8 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 1^{er} mars 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 494 309,64 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 200 500 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 3 190 770,46 \$ lorsque diminuée des ristournes

fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt #16-010 de compétence locale « Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ». Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 183 083,22 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 30 juin 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du PCPR sont planifiés selon un échéancier serré. Tout retard sur la réalisation de ces travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2016

Fin des travaux : Août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Réal LAFLEUR, Anjou

Lecture :

Jean CARRIER, 17 mars 2016
Jean-François MARCHAND, 17 mars 2016
Denis CHARLAND, 17 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-22



Dossier # : 1161029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Potosi Construction, 9203-8959 Québec Inc., pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) - Dépense totale de 1 287 032,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5830 - 04 soumissionnaires - Contrat 14707

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 287 032,50 \$, taxes incluses, pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Potosi Construction, 9203-8959 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 184 070,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5830;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 41,88 % par l'agglomération, pour un montant de 539 009,21 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-29 15:18

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Potosi Construction, 9203-8959 Québec Inc., pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) - Dépense totale de 1 287 032,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5830 - 04 soumissionnaires - Contrat 14707

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice du 2060 Dickson, construit en 1958, est un imposant et important immeuble occupé principalement par l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et par le Service du matériel roulant et ateliers (SMRA). Le rez-de-chaussée est majoritairement utilisé par le SMRA pour l'entretien et la réparation des véhicules lourds et légers appartenant à la Ville et dessert la région Est de l'île de Montréal. Le premier étage contient les bureaux de la Direction des travaux publics de l'arrondissement MHM alors que le dernier étage est occupé par le Bureau des élections, relevant du Service du greffe. Le chauffage de l'édifice du 2060 Dickson vient d'être remplacé au complet (février 2016) permettant des économies d'énergie tout en améliorant le confort des employés du magasin, du garage et des bureaux.

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification (SGPI) entend réaliser pour répondre aux préoccupations des occupants et assurer la pérennité des installations, le tout en conformité avec les politiques de la Ville en termes de développement durable et de réduction des gaz à effet de serres.

Les investissements réalisés au cours des cinq dernières années selon une planification stratégique tenant compte des priorités et totalisant ± 7 millions pour quatre projets distincts sont :

- 1) - Nouvelle entrée électrique de la cour Dickson, remplacement des panneaux électriques désuets;
- 2) - Mise aux normes des séparateurs d'huile du garage;
- 3) - Réfection de la toiture, mise en conformité des issues de secours du bâtiment, installation d'un système d'alarme incendie, éclairage extérieur de l'édifice et de la cour Dickson;
- 4) - Conversion du chauffage à l'eau chaude (3,5 M\$).

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architecte Services intégrés Lemay et

associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 10 février 2016 au 2 mars 2016, date d'ouverture des soumissions, laissant 20 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 2 mars 2016.

Un seul addenda a été émis le 25 février 2016 pour rééditer la gestion des déchets de construction, car les documents paraissaient mal à l'impression dans le cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0388 18 juin 2015 Autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour le remplacement des portes et fenêtres de l'édifice du 2060 Dickson. D'autres travaux pourraient s'avérer nécessaires pour assurer l'intégrité de l'enveloppe d'où les 15 % de travaux contingents inscrits au bordereau de soumission. Ce taux de 15 % tient compte de l'âge du bâtiment et des expériences précédentes démontrant que de nombreuses interventions dans un bâtiment vétuste peuvent révéler d'autres travaux difficilement prévisibles avant les travaux de démolition. Les dépenses incidentes (10 %) serviront principalement à réaliser certains travaux à contrat :

- Pour les déménageurs, le mobilier et le matériel déplacés au Greffe dans le cadre du projet antérieur (chauffage) n'ont pas été réinstallés pour laisser place aux travaux du présent projet;
- Pour le nettoyage des locaux du Greffe, le cas échéant;

À noter que les locaux du Greffe ne seront pas utilisés cette année (2016).

La rémunération des professionnels est à pourcentage du coût réel des travaux conformément à l'entente cadre en vigueur avec la firme d'architecte Services intégrés Lemay et associés inc.

Suite à l'appel d'offres public 5830, douze (12) firmes et l'APCHQ se sont procurées le cahier des charges, quatre d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Axe Construction Inc.	Oui
Construction D.L.T. (2014) Inc.	Non
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)	Non
Construction Genfor Ltée	Non

Construction Michel Dubé Inc.	Non
Corporation de Construction Germano	Oui
Groupe Lessard Inc.	Non
Groupe Unigesco	Non
MELK Construction	Non
Potosi Construction	Oui
Procova Inc.	Oui
Trempro Construction Inc.	Non
XO Construction Inc.	Non

JUSTIFICATION

Quatre entrepreneurs généraux sur douze, soit un tiers des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission et toutes sont conformes. Les autres preneurs de cahier des charges n'ont pas déposé de soumission par manque de temps ou surcharge de travail en cette période d'année.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Potosi Construction, 9203-8959 Québec Inc.	1 029 626,00 \$	154 443,90 \$	1 184 069,90 \$
Procova Inc.	1 129 054,50 \$	169 358,18 \$	1 298 412,68 \$
Axe Construction Inc.	1 343 503,80 \$	201 525,57 \$	1 545 029,37 \$
Corporation de Construction Germano	1 352 238,00 \$	202 835,70 \$	1 555 073,70 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	1 026 025,29 \$	153 903,79 \$	1 179 929,08 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			1 395 646,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			371 003,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			31,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			4 140,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			0,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			114 342,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,66 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels était de 1 179 929,08 \$, soit à peine un demi pour cent moins élevée que la plus basse soumission conforme. Les deux soumissions les plus basses présentent un écart inférieur à 10 %, alors que les deux autres sont pratiquement identiques mais se détachent à près 20 % par rapport aux deux premières. On peut en déduire que les deux groupes de soumissionnaires ont présenté des produits différents bien qu'équivalents et que dans l'ensemble les soumissions s'avèrent cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences prévues au contrat (15 %).

La conformité et l'analyse des soumissions ont été réalisées par les professionnels du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée (voir recommandation des professionnels en pièces jointes).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Potosi Construction, 9203-8959 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat bien que l'entreprise en détient une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 287 032,50 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 748 023,29 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 15-082- Corpo). Le solde, soit 539 009,21 \$ sera assumé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070.

Cette dépense sera assumée à 41,88 % par l'agglomération (voir intervention du Service des finances).

Le coût total maximal du présent contrat inclut les contingences 154 443,90 \$ (15 %) et les incidences 102 962,60 \$ (10 %).

Le budget est disponible au PTI 2016 - 2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet de remplacement de portes et fenêtres n'est pas assujéti à l'exigence LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En respectant l'échéancier on réalise les travaux dans les meilleures conditions et sans impact majeur pour les occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas, car ce projet n'affecte pas les opérations des occupants et est circonscrit à l'immeuble.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Avril 2016
Réalisation des travaux Mai à novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean DANEULT, Service du matériel roulant et des ateliers
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement
Jean-Pierre FRAPPIER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean B MASSÉ, Service du greffe

Lecture :

Normand CHRÉTIEN, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Direction gestion des projets de de développement et de maintien des actifs immobiliers

Approuvé le : 2016-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
En remplacement de Marie-Claude LAVOIE
Directrice - SGPI
(pour la période du 23 au 30 mars 2016)

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1164102003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot. Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 409 594,31 \$ (contrat: 1 244 994,31 \$ + incidences: 164 600,00 \$), taxes incluses. Soumission 266101 - 13 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 409 594,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 994,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 12:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1164102003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot. Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 409 594,31 \$ (contrat: 1 244 994,31 \$ + incidences: 164 600,00 \$), taxes incluses. Soumission 266101 - 13 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans le présent dossier, à la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire (installée en 1924) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1925) dans la rue Masson ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'ayant pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation sans tranchée (chemisage).

La Direction des transports poursuit - via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* - sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer

l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports ainsi que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 8 février 2016 au 2 mars 2016, dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 23 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 25 février 2016 : Modifications mineures à la formule de soumission et clarifications au devis technique égout et aqueduc (cahier O) ainsi qu'au devis technique éclairage (cahier E). Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.
- Addenda n° 2 publié le 26 février 2016 : Modifications mineures à la formule de soumission et clarifications au devis technique circulation (cahier C). Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent principalement en la reconstruction d'environ 130 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 750 mm et d'environ 230 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm de diamètre, la reconstruction complète des trottoirs et de la chaussée, ainsi que le remplacement de lampadaires dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 117 314,91 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,4 % du coût des travaux incluant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de bases et conduits ainsi que d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1658002005 et 1658002006).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, de communication, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Sur vingt-sept (27) preneurs du cahier des charges, vingt-six (26) étaient susceptibles de soumissionner. Sur ces vingt-six (26), treize (13) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 50 % chacune. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Construction G-NESIS inc. (Licence RBQ # 5626-8816-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 25 février 2016)	1 127 679,40 \$	117 314,91 \$	1 244 994,31 \$
2	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 230 942,49 \$	127 641,22 \$	1 358 583,71 \$
3	Les entreprises Claude Chagnon inc.	1 249 273,40 \$	130 158,65 \$	1 379 432,05 \$
4	Les Entreprises Michaudville inc.	1 279 477,26 \$	133 522,74 \$	1 413 000,00 \$
5	Les Excavations Super inc.	1 308 119,67 \$	135 577,39 \$	1 443 697,06 \$
6	Pavages D'Amour inc.	1 322 212,51 \$	137 395,12 \$	1 459 607,63 \$
7	9045-6823 Québec inc. (FAS: Groupe Damiano inc.)	1 338 146,89 \$	138 361,66 \$	1 476 508,55 \$

8	Socomec Industriel inc.	1 377 556,13 \$	142 537,35 \$	1 520 093,48 \$
9	Construction Bau-Val inc.	1 382 501,37 \$	143 647,75 \$	1 526 149,12 \$
10	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 510 998,58 \$	155 742,41 \$	1 666 740,99 \$
11	Charex inc.	1 538 859,89 \$	158 636,68 \$	1 697 496,57 \$
12	9301-3845 Québec inc.	1 592 694,63 \$	164 539,63 \$	1 757 234,26 \$
13	Construction Fermont International Ltée	1 805 064,38 \$	186 882,41 \$	1 991 946,79 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 392 074,63 \$	143 471,08 \$	1 535 545,71 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	1 533 498,81
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	\$ 23,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes			(\$) (%)	746 952,48 \$ 60,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	-290 551,40 \$ -18,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes			(\$) (%)	113 589,40 \$ 9,1%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Le montant total de la soumission de Socomec Industriel inc. est passé de 1 523 220,36 \$ à 1 520 093,48 \$, suite à une erreur de calcul de la TPS (5%).

Également, le montant total des Excavations Gilbert Théorêt inc. est passé de 1 639 665,50 \$ à 1 666 740,99 \$, dû à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1658002005.

Aussi, le montant de la soumission de Charex inc. est passé de 1 698 695,52 \$ à 1 697 496,57 \$, vu que l'entrepreneur n'a pas tenu compte de la modification de la quantité de l'Item "Réparation des surfaces de contact" mentionnée dans l'addenda # 2, au niveau du sous-projet 1655845030.

Finalement, le montant total de Construction Fermont International Ltée est passé de 1 997 313,02 \$ à 1 991 946,79 \$, dû aux erreurs de calcul des travaux contingents pour les sous-projets 1361220540 et 1361220511.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de - 290 551,40 \$ (-18,9 %). L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des treize (13) soumissions reçues. Il y a un étalement de prix régulier entre les soumissionnaires sauf la plus basse et la plus haute soumissions reçues, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Tout de même la plus basse soumission reste très agressive. La moyenne de toutes les soumissions reçues se situe à 1,4% de l'estimation de la DGPEC. Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable de 18,9%, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction G-NESIS inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 octobre 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 25 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 409 594,31 \$ (taxes incluses), incluant des incidences de 164 600,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 1 287 147,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie du coût des travaux est admissible à une subvention de 849 829,34 \$ dans le cadre du Programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), laissant un emprunt net à la charge des contribuables de 437 318,15 \$, lequel est financé par les Règlements d'emprunt de compétence local suivants:

- Règlement # 16-004 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage - 58002 »
- Règlement # 16-006 « Programme de réfection d'artères - 55845 ».

De plus, la dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets du PTI des services :

- 66,02 % est prévu au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 930 673,93 \$, taxes incluses;
- 33,98 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 478 920,38 \$, taxes incluses.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE ainsi que la Direction des transports, nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes d'égout et d'aqueduc, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 juin 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2016

Fin des travaux : juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean CARRIER, 23 mars 2016
Benoît MALETTE, 23 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-22

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2016-03-29

CE : 20.017
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.018
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164139003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B) pour une somme maximale de 724 923,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15056 ; 3 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B) pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15056 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-24 10:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164139003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B) pour une somme maximale de 724 923,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15056 ; 3 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La rue Saint-Paul constitue la plus ancienne rue commerciale de Montréal. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice en utilisant le chemin qui bordait la lisière nord de la commune. Aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal). Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980 et les revêtements de surface étant très détériorés, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Le projet retenu privilégie les déplacements à pied dans le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- § Phase 1 : section située entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier incluant certaines rues à proximité, soit la Côte Berri (entre la rue du Champ-de-Mars et la rue de la Commune), la rue Bonsecours (entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune) la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau;
- § Phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice;
- § Phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

Les travaux de la phase 1, qui ont fait l'objet d'une planification intégrée avec les différents propriétaires d'infrastructures enfouies sous la chaussée, ont été amorcés à l'automne 2014. Ils ont été découpés en 3 (trois) lots de travaux, dont deux (2) seront complétés ou en voie de l'être au printemps 2016 :

§ Lot 1 : Réaménagement de la Côte Berri (entre la rue du Champ-de-Mars et la rue de la Commune), réaménagement de la rue Bonsecours (entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Paul) et réaménagement de la rue Bonneau ; travaux complétés en 2015, à l'exception de la pose des pavés sur la rue Bonneau planifiée en avril et mai 2016;

§ Lot 2A : Reconstruction de l'aqueduc et des branchements de services de la rue Saint-Paul (entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours) ; travaux prévus du début mars à la mi-mai 2016;

§ Lot 2B : Réaménagement de la rue Saint-Paul (entre Place Jacques-Cartier et la rue Berri), de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours (entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune), du parvis nord et sud du Marché Bonsecours et du parvis de la Chapelle Notre-Dame du Bonsecours.

Le conseil d'agglomération a octroyé le 24 mars 2016 le contrat de réalisation des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet, soit celui portant sur les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours.

Le présent dossier vise l'octroi du contrat de services professionnels prescrits au suivi et à la surveillance des travaux du Lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Ce projet significatif pour le Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de *l'Entente sur le développement culturel de Montréal*.

Le budget global du projet est estimé à 35M\$. La phase 1, financée dans l'Entente 2012-2015, est évaluée à 16,5M\$, dont 3M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications. Le financement des phases 2 et 3 doit être confirmé dans la prochaine entente.

Étapes déjà réalisées:

	Coût	Date de début	Date de fin
• Plans et devis de la phase 1	157 078\$	Septembre 2014	Décembre 2015

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
• Phase 1 - Lot 1 : Réaménagement de la rue	3 036 593 \$	Juin 2015	Mai 2016

Bonsecours, de la rue Bonneau et de la Côte Berri			
<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 - Lot 2A : Reconstruction de l'aqueduc et raccordement des drains à l'égout de la rue Saint-Paul, de la Place Jacques-Cartier à la rue Bonsecours 	1 687 611 \$	Mars 2016	Mai 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 - Lot 2B : Surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri 	Mai 2016	Décembre 2018

Étapes à venir :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 - Lot 2B : Réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri 	12 641 003 \$	Mai 2016	Décembre 2018 (pas de travaux en 2017)
<ul style="list-style-type: none"> Phase 2 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier la rue Saint-Sulpice 		à confirmer	à confirmer
<ul style="list-style-type: none"> Phase 3: Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Saint-Sulpice à la rue McGill 		à confirmer	à confirmer

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0017, 28 janvier 2016 (dossier 1154139004) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG16 0030, 28 janvier 2016 (dossier 1150522002) - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses.

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un

emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015*

CG15 0285 , 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel 2008-2012* , ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

La présente demande vise à autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Cima+ pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

Description des services professionnels requis

Les services professionnels requis portent notamment sur la surveillance des travaux, la gestion de l'exécution des travaux, la validation de l'arpentage de construction, la surveillance en matière de gestion des impacts sur la circulation et sur les riverains ou encore une combinaison de ces travaux relativement au projet, afin de s'assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément au cahier des prescriptions normalisées de la Ville et aux plans et devis. Le contractant sera rémunéré selon la méthode horaire.

Critères de sélection et pondération

Les offres soumises par les firmes dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15056 ont été analysées à l'aide d'une des grilles d'évaluation standard approuvées par le comité exécutif en vertu de la résolution CE12 1261. De façon plus précise, les critères de sélection et la pondération utilisés étaient les suivants :

- Présentation de l'offre : 5%;
- Compréhension du mandat et de la problématique : 10%;
- Méthodologie proposée : 10%;
- Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables : 20%;
- Qualification et expérience du chargé de projet : 25 %
- Qualification et expérience du personnel affecté au projet : 30 %

L'appel d'offres a été publié du 15 février au 2 mars 2016 dans le journal Le Devoir et sur le

site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 29 août 2016.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 25 février 2016: Correction apportée au total d'heures requises pour le poste de technicien intermédiaire

JUSTIFICATION

La réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul requiert une surveillance en continu tout au long de la durée des travaux. Étant donné que ces besoins sont limités à la durée du projet, il est avantageux pour la Ville de recourir à des services professionnels d'une firme externe. D'autre part, et compte tenu de la nature des travaux (aménagement du domaine public de qualité, pose de pavés de granit neufs et anciens, etc.), des services professionnels spécialisés sont requis. Dans cette optique, l'octroi d'un contrat à l'externe est recommandé étant donné que les services requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

La surveillance des travaux par un consultant encadré par un représentant de la Ville de Montréal permettra de s'assurer du progrès des travaux, de même que de la qualité de leur exécution. Le consultant devra en ce sens informer la Ville de tout défaut, manquement, retard dans la progression des travaux et reprise de travaux jugés non conformes aux documents contractuels. Il devra également recommander à la Ville les modifications requises et les actions à prendre pour assurer la bonne marche des travaux.

Précisons finalement que tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels faisant l'objet du présent dossier se répercutera sur le calendrier des travaux, ceux-ci ne pouvant commencer sans surveillance. Le calendrier des travaux est serré, avec notamment pour objectif de compléter tous les travaux sur la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours d'ici la fin 2016, en vue des célébrations entourant les festivités du 375^{ème} anniversaire de la fondation de Montréal.

Suite à l'appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 43% et 57%. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement, lorsque ceux-ci sont connus, se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les trois offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels - enveloppe n^o 1).

Soumissions reçues :

- 1- CIMA+ s.e.n.c.**
- 2- WSP Canada inc.**
- 3- Les Consultants S.M.inc.**

Le comité de sélection a siégé le 14 mars 2016. Les trois (3) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection. Une d'entre elles a obtenu le

pointage minimal requis et a été jugée admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2).

Soumission retenue techniquement:

CIMA+ s.e.n.c.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix des soumissions, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et l'estimation et entre les soumissions.

Soumissions	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix (taxes incluses)
1- CIMA+ s.e.n.c.	73,5	1,7	724 923,12 \$
Estimation interne			676 650,87 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			48 272,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			7%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note et l'adjudicataire (\$)			n.a.
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			n.a.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, seule Cima+ s.e.n.c. a obtenu un pointage intérimaire supérieure au pointage minimum (note de 70). Les soumissions de WSP Canada inc. et de Consultants S.M. n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis pour être considéré et se sont donc avérées non conformes.

L'offre déposée par Cima+ s.e.n.c. est conforme et s'élève à un montant de 724 923,12 \$, taxes incluses.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission et selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Le prix soumis par Cima+ s.e.n.c. est 7% supérieur à l'estimation interne.

La firme Cima+ s.e.n.c. détient une attestation de l'AMF, en date du 30 janvier 2015, lui permettant de conclure des contrats publics. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. Le comité de sélection recommande donc l'octroi du contrat à Cima+ s.e.n.c., soit le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale au terme de l'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de réaménagement de la rue Saint-Paul est financé par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le gouvernement du Québec.

Les services professionnels pour la surveillance des travaux du lot 2B sont prévus au PTI corporatif 2016-2018 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Le coût total maximal de ce contrat de 724 923.12 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 661 951.43 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération #RCG 15-069 - « Travaux de réaménagement de la rue Saint- Paul»

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération

La dépense de 724 923.12 \$ est subventionnée à 30 % dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015* , par les recommandations de crédit #11-1.2.2.1-058, 11-1.2.2.1-078, 13-1.1.5.3-226 et 14-1.1.5.3-227, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 463 366.01 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conception du projet tient compte de l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, tout en respectant le caractère historique du lieu.

L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'utilisation de matériaux nobles, tel le granit, et la mise en place d'un programme d'entretien adapté, permettra la livraison d'un projet urbain de grande qualité qui profitera à l'ensemble de la collectivité pour les prochaines générations. Enfin, l'aménagement privilégie une approche simple et durable, dans le respect des contraintes archéologiques du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation , il est nécessaire que les travaux commencent en mai 2016. Afin d'assurer la surveillance et l'assistance technique requises dans le cadre de ces travaux, le contrat pour les services professionnels en surveillance devra être signé en avril 2016.

Une décision favorable dans le présent dossier au conseil d'agglomération du 21 avril 2016 permettrait de réaliser le suivi des travaux prévus sur la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours, entre mai et novembre 2016, en vue des célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. Une décision tardive ou défavorable compromettrait l'atteinte de cet objectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis 2013, 5 soirées avec les riverains (commerçants et résidents) ont été organisées. Ces rencontres avaient pour but d'identifier les besoins et les préoccupations des riverains, de discuter du partage de l'espace entre les différents usagers et les scénarios d'aménagement et de présenter le concept final et l'échéancier de réalisation de la première phase. La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a également été consultée tout au long du projet.

Pour les travaux du lot 2B, il est prévu plusieurs mesures d'accompagnement et d'animation, tel qu'un partenariat avec Montréal en Histoires, des activités archéologiques aux abords du chantier, un habillage du chantier avec des clôtures dotées de toiles de couleur, un parcours narratif sur l'histoire de la rue et du marché Bonsecours.

Un agent de liaison est également prévu tout au long de l'année 2016 pour assurer une meilleure communication entre les riverains et le chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cheminement du projet (phase 1 - lot 2B):

Octroi du contrat de surveillance des travaux: 21 avril 2016

Début des travaux – début mai 2016

Fin des travaux – Décembre 2018 (arrêt des travaux en 2017)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 18 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-03-24



Dossier # : 1163334005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor Experts-conseils inc. un contrat de services professionnels d'une durée approximative de trois ans en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 3 096 236,50 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 16-14928 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Axor Experts-Conseils inc. un contrat de services professionnels d'une durée approximative de trois ans en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 3 096 236,50 \$, taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Axor Experts-Conseils inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau pour une somme de 3 096 236,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 11:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor Experts-conseils inc. un contrat de services professionnels d'une durée approximative de trois ans en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 3 096 236,50 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 16-14928 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation, la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) doit entreprendre ou poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures tant sur son réseau des intercepteurs, collecteurs et bassins qu'à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ces projets incluent la mise à niveau de stations de pompage, des ouvrages de contrôle et de régulation sur les réseaux des collecteurs et des intercepteurs ainsi que des installations et équipements de la Station.

Une partie de ces projets est préparée et réalisée par le personnel du groupe d'ingénierie d'usine et de procédés de la DÉEU. En appui au personnel technique pour réaliser l'ensemble des projets prioritaires, la DÉEU requiert les services d'une firme d'ingénierie qui dispose d'une expertise multidisciplinaire pour produire des études, préparer des estimations des coûts, préparer des plans et devis préliminaires et détaillés, exécuter la surveillance et assurer un contrôle de la qualité des ouvrages concernés.

L'objectif du présent contrat est de permettre à la DÉEU réaliser plusieurs projets de mises à niveau de diverses installations en utilisant les services de professionnels en ingénierie.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 février 2016 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 29 février 2016. Le montant pour contingences et dépenses afférentes est de 10 %. Un addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à taux horaires selon un nombre d'heures déterminées pour une durée approximative de trois ans et inclut des mandats de types études, conception, réalisation et surveillance des travaux de construction.

Les travaux prévus par le présent contrat incluent des mises à niveaux d'édicules et de stations de pompage à travers l'île de Montréal ainsi que des mises à niveau dans plusieurs secteurs de la Station:

- mise à niveau des systèmes électriques, mécaniques, d'automatisation et de ventilation dans les édicules et stations de pompage suivants: Langelier, Lanthier, Salk, Hénault, Curotte, Auteuil, Meilleur, Autoroute des Laurentides, O'Brien, Iles aux Régates, Cité du Havre et Joliette;
- travaux sur les systèmes de climatisation et ventilation de la salle des serveurs informatiques;
- mise à niveau de la prise d'air du système de ventilation principale au bâtiment de l'Administration;
- mise à niveau des systèmes de ventilation avec récupération de chaleur aux garages;
- ajout de climatisation avec pressurisation et filtration du H2S à la salle UPS du bâtiment du prétraitement;
- travaux de ventilation et climatisation de la salle des serveurs informatiques de l'Unité d'ozonation en continu;
- amélioration des systèmes de ventilation au bâtiment des boues;
- travaux de chauffage dans les galeries souterraines.

JUSTIFICATION

Plusieurs équipements et systèmes de la Station et du réseau des intercepteurs et collecteurs datent des années 70 et 80. Plusieurs mises à niveau requièrent d'être réalisées quasi simultanément d'ici les prochaines années.

Afin de réaliser ces mandats d'ingénierie rendus nécessaires par le vieillissement des installations et l'amélioration des conditions en matière de santé et sécurité, les services d'une firme d'ingénierie disposant d'une expertise multidisciplinaire sont requis. Cette firme réalisera des études, des estimations de coûts, les plans et devis détaillés, la surveillance de travaux et le contrôle de qualité des ouvrages.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. Axor Experts-Conseils inc.	2 814 760.45 \$	281 476.05 \$	3 096 236.50 \$	0.43
2. SNC-Lavalin inc.	3 257 714.87 \$	325 771.49 \$	3 583 486.36 \$	0.37

3. TETRA TECH QI inc.	3 436 970.67 \$	343 697.07 \$	3 780 667.74 \$	0.32
Estimation interne des professionnels	3 259 196.32 \$	325 919.63 \$	3 585 115.95 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			3 486 796.87 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			12.61%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne			(488 879.45 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-13.64%	

Veillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et Axor Experts-Conseils inc. est favorable de 13,64 %. Cet écart s'explique uniquement par un taux horaire moyen de 95 \$ / heure à la soumission comparativement à 110 \$ / heure pour l'estimation interne.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et Axor Experts-Conseils inc. détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les services professionnels d'une durée de trois ans en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau sont de 3 096 236,50 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de ristournes de taxes de 2 827 276,62 \$. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le contexte opérationnel de la gestion des eaux usées, soit 24 heures sur 24, 365 jours par année, la mise à niveau des installations permettra de diminuer les bris d'équipements et de maintenir ceux-ci en bon état de fonctionnement.

L'octroi du présent contrat permettra de réaliser un plus grand nombre de projets

d'ingénierie.

Le fait de ne pas accorder le contrat ne permettra pas d'atteindre les objectifs en terme de réalisation de projets du PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Le : 2016-03-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-23

**Dossier # : 1167287001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15079) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
 - Les Services exp. Inc. ==> 1 980 444,38\$
 - Axor Experts Conseils Inc ==> 1 185 392,25\$
 - Stantec Experts-Conseils Ltée ==> 815 000,29\$
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167287001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son plan d'action, la Ville de Montréal s'adjoit le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes de la gestion des grands projets et sous leur encadrement administratif.

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été publié du 24 février 2016 au 14 mars 2016.

Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours calendriers qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 13 septembre 2016.

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 957475). La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 8 mars 2016: Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers des charges.
- Addenda 2 émis le 10 mars 2016: Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver les projets de conventions et conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets de rues pour réaliser différents projets de natures diverses allant de l'aménagement du domaine public, à la mise à niveau des infrastructures, égout, aqueduc, à la construction de chaussée, de trottoir, de pistes cyclables, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique.

En considérant les nombreux projets majeurs aux Divisions des grands projets, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total maximum de 3 980 836,92\$ incluant les taxes et pour une période de trois ans.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 16-15079, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes:

- Les Services EXP. Inc. ==> 1 980 444,38\$
- Axor Experts Conseils Inc ==> 1 185 392,25\$
- Stantec Experts-Conseils Ltée ==> 815 000,29\$

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires ou forfaitaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les durées des ententes-cadres sont établies sur une période de trente-six (36) mois à compter de la signature de la convention ou pour des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Les projets de conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), huit (8) firmes ont déposé une soumission. Sur ces huit (8) soumissions, huit (8) soumissions étaient conformes aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement. Sur ces huit (8) soumissions, cinq (5) soumissions se sont qualifiées (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets (de développement) en cours de réalisation et des projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques au sein de ses directions pour répondre aux besoins lors des périodes de pointe en 2016. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser trois mandats de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, dans le cadre des différents grands projets à réaliser par la Ville de Montréal.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de trois (3) adjudicataires.

Contrat # 1

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Les Services Exp. Inc.	75,1	0,63	1 980 444,38 \$
2- Axor	71	0,61	1 970 211,60 \$
3- Startec Experts-Conseils	73	0,60	2 040 202,63 \$
4- CIMA+ S.E.N.C.	74,5	0,55	2 276 275,05 \$
5- Beaudoin Hurens	70,6	0,53	2 272 049,72 \$
6- SNC-LAVALIN inc.	68,6 < 70	Éliminé	-
7- Les Consultants S.M. inc.	63,1 < 71	Éliminé	-
8- IGF Vigilance	55,3 < 70	Éliminé	-
		Estimation interne	2 236 256,56 \$
		Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudication - estimation)	(255 812,19) \$
		Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudication - estimation)/estimation)x100	-11%
		Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$) (2ième meilleure note finale - adjudicataire)	(10 232,77) \$
		Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%) ((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)x100	-1%

Contrat #2

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Axor	71	1,02	1 185 392,25 \$
2- Stantec Experts- Conseils	73	1,00	1 227 444,36 \$
3- CIMA+ S.E.N.C.	74,5	0,91	1 370 789,44 \$
4- Beaudoin Hurens	70,6	0,89	1 351 962,28 \$
5- Les Services Exp. Inc.	75,1		
6- SNC-LAVALIN inc.	68,6 < 70	Éliminé	-
7- Les Consultants S.M. inc.	63,1 < 71	Éliminé	-
8- IGF Vigilance	55,3 < 70	Éliminé	-
		Estimation interne	1 348 514,47 \$
		Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudication - estimation)	(163 122,22) \$
		Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudication - estimation)/estimation)x100)	-12%
		Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$) (2ième meilleure note finale - adjudicataire)	42 052,11 \$
		Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%) (((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)x100)	4%

Contrat #3

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Stantec Experts-Conseils	73	1,51	815 000,29 \$
2- CIMA+ S.E.N.C.	74,5	1,42	876 741,86 \$
3- Beaudoin Hurens	70,6	1,33	907 095,26 \$
4- Axor	71		
5- Les Services Exp. Inc.	75,1		
6- SNC-LAVALIN inc.	68,6 < 70	Éliminé	-
7- Les Consultants S.M. inc.	63,1 < 71	Éliminé	-
8- IGF Vigilance	55,3 < 70	Éliminé	-
		Estimation interne	893 959,37 \$
		Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudication - estimation)	(78 959,08) \$
		Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudication - estimation)/estimation)x100	-9%
		Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$) (2ième meilleure note finale - adjudicataire)	61 741,58 \$
		Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%) (((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)x100	8%

Suite à l'évaluation qualitative, les pointages intérimaires obtenus par les firmes SNC Lavalin Inc., Les Consultants S.M. Inc. et IGF Vigilance étaient inférieurs à 70 % . Par conséquent, ces trois (3) firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Comme la firme Les Services Exp. Inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, elle devient non conforme pour les contrats #2 et #3. La firme Axor Experts Conseils Inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat # 2 et devient ainsi non conforme pour le contrat # 3. La firme Stantec Experts-Conseils Lté. est recommandée comme adjudicataire pour le contrat #3.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Les montants soumis par les firmes ayant obtenues les meilleurs pointages pour les trois (3) mandats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. Cet écart est à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

L'écart favorable obtenu entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaires est de 11% pour le contrat # 1, 12% pour le contrat # 2 et 9% pour le contrat #3.

Les trois (3) contrats sont inférieurs de 9 à 12 % par rapport à l'estimation interne. Nous pouvons noter une légère baisse dans les taux horaires des ingénieurs, professionnels et techniciens dans chacun des trois (3) contrats.

Toutes les firmes ayant fait l'objet de cette évaluation qualitative possèdent un certificat de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux et de gestion de projets dans le cadre des grands projets à la Ville de Montréal. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT qui assurera la gestion desdits services. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille #1 au SIVT s'assurera de la disponibilité des crédits et le suivi des enveloppes et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 3 980 836,92\$ incluant les taxes sur une période de trois (3) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes permettra de soutenir efficacement les divisions des Grands projets du SIVT dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ces appels d'offres, plusieurs grands projets seraient retardés dans le temps et les divisions des Grands projets de rues ne seraient pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Avril 2016

Fin des contrats : Avril 2019 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
contrôleuse de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-24

James BYRNS
Chef de Division Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement
de Claude Carette

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1161009006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et CDM de Montréal inc. précisant les termes et conditions quant au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, sur la propriété de CDM Montréal inc.

Il est recommandé :

1. d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et CDM de Montréal inc. précisant les termes et conditions quant au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, sur la propriété de CDM Montréal inc.
2. d'autoriser la réception d'un revenu de 83 473,15 \$, taxes incluses, provenant de CDM de Montréal inc. pour le réaménagement du trottoir sur sa propriété, y compris notamment la fourniture et la pose de pavés de béton ainsi que l'enlèvement et l'installation de divers équipements de mobilier urbain.
3. d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la compétence de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et CDM de Montréal inc. précisant les termes et conditions quant au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, sur la propriété de CDM Montréal inc.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Convention entre la Ville de Montréal et CDM de Montréal inc. quant au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke

Dans le cadre du Projet Bonaventure, la Ville vise à accroître la qualité de l'offre des équipements destinés aux piétons. Elle procède donc au réaménagement des trottoirs de la rue Duke. Afin d'assurer la qualité du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington, la Ville souhaite réaménager le trottoir jusqu'au bâtiment, incluant une portion située sur la propriété privée. Les travaux visent donc la construction d'une partie de trottoir devant l'édifice situé au 111 rue Duke, entre celui-ci et le trottoir de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

Description	
--------------------	--

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'approbation de la convention à intervenir entre la Ville et CDM de Montréal inc., propriétaire de l'édifice sis au 111, rue Duke, précisant les termes et conditions quant au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, située sur la propriété privée.

Précisons que la convention prévoit la construction d'une partie de trottoir devant l'édifice situé au 111, rue Duke, entre celui-ci et le trottoir de la Ville (voir le Plan des travaux du trottoir de la rue Duke, en pièce jointe) et inclut notamment les interventions suivantes:

- la démolition du trottoir existant;
- l'enlèvement et le retour des pavés existants à CDM de Montréal inc.;
- la reconstruction d'un trottoir de pavés de béton;
- l'enlèvement et la réinstallation d'éléments de mobilier, soit des supports à vélo ainsi qu'une cabine téléphonique.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du Projet Bonaventure, la Ville vise à accroître la qualité de l'offre des équipements destinés aux piétons. Elle procède donc au réaménagement des trottoirs de la rue Duke. Afin d'assurer la qualité du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington, la Ville souhaite réaménager le trottoir jusqu'au bâtiment, incluant une portion située sur la propriété privée. Le réaménagement de cette portion du trottoir Est de la rue Duke permettra notamment de:

- améliorer le confort des piétons;
- assurer une interface harmonieuse entre le domaine public et la propriété privée;
- favoriser la mise en place des aménagements du Projet Bonaventure afin que celui-ci marque l'espace par le biais d'aménagements signature lui étant propre.

Précisons que la présente convention ne générera aucuns frais pour la Ville et que le coût de l'ensemble des travaux à réaliser sur la propriété privée sera déboursé par CDM de Montréal inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'occasionnera en soi aucun déboursé pour la Ville.

En complément, mentionnons que :

- le budget nécessaire pour la réalisation des travaux de construction liés au réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington est prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports dans le cadre du Projet Bonaventure;
- CDM de Montréal inc. s'engage par ailleurs à rembourser à la Ville les coûts liés au réaménagement du trottoir sur sa propriété, soit un montant de 83 473,15 \$, taxes incluses. Ceux-ci comprennent notamment la fourniture et la pose de pavés de béton ainsi que l'enlèvement et l'installation de divers équipements de mobilier urbain.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington contribuera entre autres à :

- l'amélioration de la qualité des aménagements piétons dans le secteur;
- l'augmentation du couvert végétal par la plantation de neuf arbres en fosse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visés par le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en septembre 2017.

Afin de respecter cette échéance et de limiter les impacts des travaux sur la circulation véhiculaire dans le secteur, les travaux de reconstruction du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington doivent être réalisés dès le mois de mai 2016, avant que ne débute la démolition de l'autoroute en juillet prochain.

L'approbation de la convention visée par le présent dossier est donc nécessaire dès le mois d'avril 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention entre la Ville et CDM de Montréal inc. : avril 2016;

- Début des travaux de reconstruction du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington : mai 2016;
- Fin des travaux de réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, entre les rues Ottawa et Wellington : juillet 2016;
- Travaux de démolition de l'autoroute : juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon POULIOT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-16

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2016-03-24



Dossier # : 1167271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

Il est recommandé de:

approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016 / Autoriser une contribution financière maximale de 280 000 \$

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 14:52

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, le 27 février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité Exécutif le 16 septembre 2015.

Parmi ces recommandations, la poursuite des campagnes annuelles de dépistage a été approuvée, tout en visant un objectif de 5000 remplacements par année. Ceci implique donc un besoin en ressources humaines plus important que les années précédentes, d'où l'entente proposée avec l'École Polytechnique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM15 1033 - (21 septembre 2015) - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.
- CE15 1722 - (16 septembre 2016) - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau*

potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais ;

- CE15 0103 - (14 janvier 2015) - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

L'École Polytechnique de Montréal s'engage, via la convention de partenariat, à conclure vingt contrats de service permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et au trimestre d'automne 2016. Durant un total de 25 semaines, les équipes d'étudiants sillonneront les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrée de service en plomb. Ces analyses permettront par la suite de procéder si requis au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

Il est utile de rappeler que la Direction régionale de santé publique du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP) a évalué le risque pour la santé associé à la présence de plomb dans l'eau des bâtiments ayant une entrée de service en plomb sur l'île de Montréal. Elle considère que ce risque est faible et limité aux femmes enceintes (pour l'enfant à naître) et aux enfants de moins de 6 ans.

JUSTIFICATION

La convention de partenariat permet à la Ville de Montréal d'avoir recours à la main d'oeuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de dépistages fixés.

Une étude comparative a été faite entre les différentes options suivantes:

- Entente de service avec l'École Polytechnique
- Embauche d'une firme externe

L'offre de service de l'École Polytechnique pour les 20 stagiaires représente 52% du montant estimé pour l'embauche d'une firme externe.

Notre choix se porte donc sur l'entente de service avec l'École Polytechnique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale planifiée est la suivante:

14 stagiaires pendant une période de 16 semaines (été), à un taux horaire variant entre 17.41\$/h et 19.81\$/h selon le nombre de crédits complétés.

6 stagiaires pendant une période de 16 semaines (automne), à un taux horaire variant entre 17.41\$/h et 19.81\$/h selon le nombre de crédits complétés.

Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16% pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10% du salaire comme frais administratif. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Un montant total maximal de 280 000\$ est donc budgété et est prévu au budget de fonctionnement de la DGSRE.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville Centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie Montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable.

Notre projet de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement les stratégies mises en évidence dans la Stratégie Montréalaise de l'Eau.

En effet, nos tests de dépistage des entrées de service en plomb permettront de faire une partie du diagnostic sur l'état du réseau sans devoir faire des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat est essentiel afin d'atteindre l'objectif d'accélération des remplacements des entrées de service en plomb. Il est prévu de dépister plus de 6000 maisons pour vérifier la présence d'une entrée de service en plomb

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Journées de formation des étudiants: 9-10 mai 2016 et 4-5 juillet selon la date d'arrivée des étudiants

Activités des équipes sur le terrain : du 9 mai au 28 octobre 2016 inclusivement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alicia BANNIER
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-21

Mathieu-Pierre LABERGE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-03-22**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1165941002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc. pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), aux fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, pour un loyer au montant total de 101 034,73 \$, excluant les taxes. Ouvrage 1094 -101.

Il est recommandé:

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc. pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552 rue, Saint-Patrick), aux fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, pour un loyer au montant total de 101 034,73 \$, excluant les taxes;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-24 12:46

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1165941002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc. pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), aux fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, pour un loyer au montant total de 101 034,73 \$, excluant les taxes. Ouvrage 1094-101.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc. (le « CTCMSI ») souhaite louer le terrain décrit en objet comme passage et pour la manutention de conteneurs pour son entreprise voisine de traitement et de conditionnement de matériaux secs dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le terrain décrit en objet est une lisière localisée à la limite ouest du 3552, rue Saint-Patrick, site du projet de cour de service temporaire de l'arrondissement du Sud-Ouest. L'objet du présent sommaire décisionnel est de proposer un nouveau bail pour l'occupation de ce terrain par CTCMSI. Le bail a été négocié de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0929 : Acquisition du 3552-3588 rue Saint-Patrick par la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La Ville a acquis le 5 novembre 2013 le 3552, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce site est maintenant utilisé comme cour de service temporaire pour l'Arrondissement. Au moment de l'acquisition, une lisière de 1 402,5 m² (montrée au plan A ci-joint) du terrain décrit en objet était déjà utilisée par le voisin comme passage et site d'exploitation d'une balance aux termes d'un bail qui prenait fin avec la vente de l'immeuble à la Ville. La Ville a exigé que la balance, érigée sur la portion arrière de la lisière, soit déplacée car elle nuisait aux travaux d'aménagement du site mais elle acceptait le maintien du droit de passage pour la portion avant de la lisière, qui sert de chemin et qui est essentiel pour l'accès au site. Le CTCMSI a complété le démantèlement de la balance le 26 septembre 2014. Le bail proposé couvre cette première durée du 6 novembre 2013 au 26 novembre 2014 pour une superficie de 1 402,5 m².

D'autre part, dans le cadre du projet d'aménagement de la cour de service temporaire du Sud-Ouest, la Ville a installé sur son site une clôture à 4 mètres de la limite ouest de son terrain, dégagant ainsi une lisière d'une surface de 537,7 m² (montrée au plan B ci-joint)

tout le long de cette limite. Les parties ont finalement convenu de poursuivre l'occupation sur toute cette lisière par le CTCMSI qui utilisera l'espace additionnel comme espace pour la manutention de conteneurs. Le bail proposé couvre donc aussi cette deuxième période du 27 septembre 2014 au 30 septembre 2021, cette fois pour une superficie de 537,7 m².

Toutefois, il est prévu que les parties peuvent résilier le bail avant terme et sans compensation d'aucune sorte à compter du 31 décembre 2018 sur préavis écrit de 6 mois. L'exercice de cette résiliation par la Ville pourrait être utile dans le cas où l'utilisation de la cour de service temporaire par la Ville se termine avant le 30 septembre 2021 et qu'un nouveau projet pour le 3552, rue Saint-Patrick voit le jour et nécessite plus d'espace.

Ce dossier est présenté après l'échéance en raison de plusieurs enjeux reliés à l'acquisition du site par la Ville, à la situation de l'occupant lui-même, au changement d'orientation concernant l'usage du site et à l'installation récente d'une clôture à 4 mètres à l'intérieur de la limite ouest de la propriété de la Ville.

JUSTIFICATION

Le nouveau bail est important pour le CTCMSI car il lui permet de continuer à accéder à l'arrière de sa propriété avec des camions remorques;

- Le nouveau bail proposé est nécessaire afin de fixer les conditions d'occupation par le CTCMSI tout en offrant une flexibilité aux parties avec une résiliation avant terme possible;
- CTCMSI est une société par actions constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S31.1) dont le président est Martin Cloutier;
- La mise en place du bail proposé évite que le CTCMSI occupe tout ou une partie de la propriété de la Ville sans droit, prélude à une éventuelle demande en prescription acquisitive contre la Ville;
- Le bail proposé ne prive pas la Ville d'une portion de terrain qui pourrait être essentielle aux activités de la cour de service temporaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel proposé pour la première période (6 novembre 2013 au 26 septembre 2014) a été établi en fonction d'une superficie de 1 402,5 m² montrée au plan A ci-joint, alors que le loyer pour la période restante (27 septembre 2014 au 30 septembre 2021) a été établi en fonction d'une superficie de 537,7 m² montrée au plan B ci-joint.

- La valeur locative obtenue par la Section évaluation immobilière en 2014 varie dans une fourchette de 1,53 \$/pi² à 1,82 \$/pi² alors que le loyer a été fixé à 1,79 \$/pi² avec augmentation annuelle de 2 % pour la durée du bail;
- Le locataire se charge de l'entretien des lieux;
- Voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe;
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer

Année	Période précédente (sans objet)	6 nov. 2013 au 26 sept 2014	27 sept 2014 au 30 sept 2021 augmenté de 2 %/an	Total (+TPS et TVQ)

Loyer annuel	-	24 040,25 \$	76 994,48 \$	101 034,73 \$
--------------	---	--------------	--------------	---------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bail proposé facilite l'exploitation du centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs du locataire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce projet de bail nuirait de façon importante au CTCMSI, privant cette entreprise d'un passage pour accéder à ses installations situées à l'arrière. De plus, la Ville serait alors tenue de déplacer la clôture à la limite ouest de la propriété pour protéger ses droits, entraînant pour cela des coûts additionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril : approbations municipales et finalisation du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan BEZEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Martin THERIAULT, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jonathan BEZEAU, 14 mars 2016
Marie-Sophie COUTURE, 29 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-08

Nicole RODIER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim, en remplacement de
Marie-Claude Lavoie, directrice de Service,
jusqu'au 31 mars 2016

Approuvé le : 2016-03-23

**Dossier # : 1165840003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 m ² , situé au 2e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1er janvier 2016. La dépense totale représente un montant de 9 386,52 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8007-005

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 m², situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un loyer total de 5 092,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2016, représentant un montant de 4 294,32 \$ taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de l'eau.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-24 07:29

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 m ² , situé au 2e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1er janvier 2016. La dépense totale représente un montant de 9 386,52 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8007-005

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2008, l'unité Est de la Gestion de l'eau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (la « DGSRE ») du Service de l'eau occupe des espaces au 2^e étage, locaux 209 et 210, de l'immeuble situé au 13301, rue Sherbrooke Est. L'unité Est de la DGSRE dessert le territoire des arrondissements de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, de Mercier - Hochelage-Maisonneuve, d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Nord, du Plateau - Mont-Royal et de Rosemont - La Petite-Patrie. Les locaux répondent bien aux besoins.

Lors de l'aménagement des locaux en 2008, afin d'économiser sur le loyer et les travaux, les équipements de télécommunications de l'unité Est de la DGSRE avaient été installés dans les locaux adjacents occupés par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à même son local de télécommunications. L'arrondissement a quitté le 31 décembre dernier et vu le coût et la complexité du transfert des équipements ainsi que le manque d'espace pour accueillir ces derniers, le Service de la gestion et de la planification immobilière a été mandaté par le Service de l'eau afin d'ajouter le local à la superficie du bail et de sécuriser les équipements en place. Des travaux visant à modifier l'accès au local sont également nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1347 - 23 novembre 2015 - d'approuver la prolongation du bail, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2015, d'une superficie de 313,27 m², moyennant une dépense totale de 282 411,66 \$, taxes incluses
CM10 0943 - 14 décembre 2010 - Approuver le bail augmentant la superficie à 313,27 m², pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2010.

CG08 0137 - 3 avril 2008 - Approuver le bail de trois ans, d'une superficie de 180 m², à compter du 1^{er} avril 2008.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,8 m² situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016.

JUSTIFICATION

Le loyer unitaire de base pour la superficie supplémentaire est le même que celui actuellement payé, soit 125,41 \$/m². Le loyer de base dans le secteur pour un espace situé dans un immeuble similaire, représente un taux variant entre 118,40 \$/m² et 139,93 \$/m². Les locaux actuels ne disposent pas de la superficie nécessaire pour accueillir les équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 5,81 m²	Loyer 2016	Loyer 2017	Loyer 2018	Loyer total (2 ans et 11 mois)
Loyer de base unitaire (m ²)	125,41 \$	125,41 \$	125,41 \$	125,41 \$
Frais d'exploitation	99,89 \$	99,89 \$	99,89 \$	99,89 \$
Taxes foncières	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$
Loyer unitaire brut	261,36 \$	261,36 \$	261,36 \$	261,36 \$
Loyer total	1 518,50 \$	1 518,50 \$	1 391,96 \$	4 428,96 \$
TPS	75,93 \$	75,93 \$	69,60 \$	221,45 \$
TVQ	151,47 \$	151,47 \$	138,85 \$	441,79 \$
Loyer incluant les taxes	1 745,90 \$	1 745,90 \$	1 600,41 \$	5 092,20 \$
Ristourne TPS	75,93 \$	75,93 \$	69,60 \$	221,45 \$
Ristourne TVQ	75,74 \$	75,74 \$	69,42 \$	220,89 \$
Loyer net	1 594,24 \$	1 594,24 \$	1 461,38 \$	4 649,86 \$

Les frais d'exploitation sont indexés annuellement selon l'IPC. Les taxes foncières sont remboursées selon le coût réel.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 5 092,20 \$.

La dépense pour les travaux de sécurisation du local représente un montant de 4 294,32 \$ taxes incluses.

La dépense totale, incluant le loyer et les travaux, représente un montant de 9 386,52 \$.

Pour les années 2016 à 2018, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés à 100 % par la ville centre à même le budget du Service de l'eau (DGSRE), de même que le montant des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location de ces espaces est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'unité Est de la DGSRE.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil municipal du 18 avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau
Dominique DEVEAU, Service de l'eau

Lecture :

Dominique DEVEAU, 15 mars 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 15 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Le : 2016-03-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim, en remplacement de
Marie-Claude Lavoie, directrice de Service,
jusqu'au 31 mars 2016

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1166025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC – NRC) pour une période de 10 mois à compter du 1er mai 2016, des espaces, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 m ² , à des fins de laboratoire et de bureaux pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Bailleys, pour une dépense totale de 315 238,65 \$, taxes incluses. Bâtiment 8216.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de dix (10) mois, à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces de laboratoire et de bureaux, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 m², à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleys, moyennant un loyer total de 229 007,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, pour les frais de déménagement, les contingences et les incidences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de total de 315 238,65 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-29 08:34

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC – NRC) pour une période de 10 mois à compter du 1er mai 2016, des espaces, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 m ² , à des fins de laboratoire et de bureaux pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Bailleurs, pour une dépense totale de 315 238,65 \$, taxes incluses. Bâtiment 8216.

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Charles-J. Des Bailleurs, située au 8585, boulevard de La Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle, nécessite des travaux dans le cadre du projet de réfection des équipements des usines et des stations de pompage de la Ville de Montréal (« REQUPI »). Pour permettre la réalisation de ce projet, 24 employés du laboratoire de la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement travaillant dans cette usine ont été relocalisés temporairement depuis le 1^{er} novembre 2014, dans des locaux loués au 6100, avenue Royalmount à Montréal. La Ville loue actuellement cinq (5) laboratoires et sept (7) bureaux, d'une superficie totale de 773,63 m² au premier étage du 6100, avenue Royalmount.

À cet effet, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de la Direction de l'eau potable (la « DEP ») de renouveler le bail pour une période additionnelle de dix (10) mois, soit le temps requis pour compléter les travaux à L'usine Charles-J. Des Bailleurs et pour effectuer un retour dans ces locaux (déménagement, ré-aménagement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 15 0487 - 20 août 2015 - Approuver un projet de modification de bail, pour une période de 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2015 pour des espaces de laboratoire, d'une superficie d'environ 153,59 m², au 6100, avenue Royalmount. La dépense totale est de 31 636,19 \$, taxes incluses.

CG 14 0371 - 21 août 2014 - Approuver un projet de bail, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2014 pour des espaces de type bureau et laboratoire, d'une

superficie d'environ 643,75 m², au 6100, avenue Royalmount. La dépense totale est de 380 501,37 \$, taxes incluses.

CA11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada (le « CNRC ») des espaces locatifs, comprenant des laboratoires et des bureaux, d'une superficie totale de 773,63 m², dans l'immeuble situé au 6100, avenue Royalmount à Montréal. Le renouvellement du bail débutera le 1^{er} mai 2016 pour un terme de dix (10) mois et prendra fin le 28 février 2017. La dépense de loyer brut pour le terme, incluant les taxes, est de 229 007,40 \$ et comprend tous les frais d'exploitation.

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût de déménagement, les incidences et contingences, représente 315 238,65 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le site proposé situé au 6100, avenue Royalmount répond aux besoins et respecte l'ensemble des critères recherchés par la Division de l'expertise technique. D'ailleurs, la proximité de la desserte autoroutière et des stations de métro Namur et de La Savane assurent l'accessibilité.

Cette location permet d'assurer un bon suivi de la qualité de l'eau potable pour les six (6) usines de production, pour quatorze (14) réservoirs et pour les réseaux de distribution de l'eau potable. Le site fournit un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire. De plus, la location avec le centre de recherches du Canada crée une synergie entre les professionnels des différentes spécialités.

Les travaux à l'usine Charles-J. Des Bailleurs ne seront pas complétés pour l'échéance initiale du présent bail, car ils ont débuté en retard. Un renouvellement est donc demandé, afin de prolonger l'occupation au delà du 1^{er} mai 2016 et ce jusqu'au 28 février 2017. Une clause de résiliation sur préavis de quatre-vingt-dix (90) jours est prévue au bail advenant que les travaux se terminent avant la fin février 2017. Une option de renouvellement, d'une durée de six (6) mois est également prévue à cette convention de renouvellement de bail.

Le loyer au bail présente un taux de 219,29 \$/m² brut, pour les espaces à bureaux et un taux 358,85 \$/m² brut, pour les laboratoires, ce qui est avantageux considérant que le taux brut de location sur le marché pour un espace offrant les mêmes usages, se situe entre 279,86 \$/m² et 592,01 \$/m² et que ce type d'usage en location est très rare.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie locative est de 773,63 m² (8 327,28 pi²).

	Loyer 2016 (8 mois)	Loyer 2017 (2 mois)	Loyer total terme de 10 mois
Loyer brut avant taxes	159 344,16 \$	39 836,04 \$	199 180,20 \$
TPS	7 967,21 \$	1 991,80 \$	
TVQ	15 894,58 \$	3 973,64 \$	

Loyer brut taxes incluses	183 205,95 \$	45 801,48 \$	229 007,40 \$
Ristourne TPS	7 967,21 \$	1 991,80 \$	
Ristourne TVQ (50 %)	7 947,29 \$	1 986,82 \$	
Coût de loyer total net	167 291,45 \$	41 822,86 \$	209 114,31 \$

Il n'y a pas d'augmentation du loyer brut par rapport au loyer brut antérieur.

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, l'immeuble est considéré « non taxable ». Le loyer convenu tient compte de l'exemption de taxes foncières dont bénéficie cet immeuble.

La dépense totale de loyer brut, incluant tous les frais d'exploitation pour le terme des dix mois, représente un montant de 229 007,40 \$, incluant la TPS et la TVQ.

Coût de déménagement :

Le tableau suivant présente l'estimation des dépenses reliées au déménagement pour le retour à l'usine Charles-J. Des Bailleurs :

	2016
Coût déménagement et incidences	57 000,00 \$
Contingences	18 000,00 \$
TPS - 5 %	3 750,00 \$
TVQ - 9.975 %	7 481,25 \$
Total	86 231,25 \$
Recouvrement de TPS pour 2016	3 750,00 \$
Recouvrement de TVQ pour 2016	3 740,63 \$
Coût total net	78 740,62 \$

Les incidences comprennent les coûts estimés pour la téléphonie et les prises réseaux et le déménagement.

Les contingences sont prévues pour les frais de remise à neuf des laboratoires du CNRC et autres frais quotidiens.

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût du déménagement, les incidences et les contingences, est de 315 238,65 \$, taxes incluses.

La dépense du présent dossier est prévue au PTI 2016 de la DEP. Celle-ci assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir une approbation des autorités municipales dans ce dossier, la DEP ne pourra plus exécuter une partie de ses activités, soit celles d'assurer un bon suivi de la qualité de l'eau potable pour les six (6) usines de production, pour quatorze (14) réservoirs et pour les réseaux de distribution de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent LAROCHE, Service de l'environnement
Laurie DESNOYERS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Laurie DESNOYERS, 21 mars 2016
Laurent LAROCHE, 16 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Le : 2016-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS

Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-24

Directrice par intérim, en remplacement de
Marie-Claude Lavoie, directrice de Service,
jusqu'au 31 mars 2016

Approuvé le : 2016-03-24



Dossier # : 1164565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2019. Le loyer total est de 517 387,50 \$, incluant les taxes. Bâtiments 8202.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, des espaces d'une superficie totale de 1 965 m² situés au 10 950, boulevard Perras et utilisés pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total est de 517 387,50 \$, incluant les taxes, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du sous-bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-24 09:43

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2019. Le loyer total est de 517 387,50 \$, incluant les taxes. Bâtiments 8202.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du maintien des compétences de ses policiers, le Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 1^{er} avril 2013, des locaux situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins de son centre de formation. Trois volets de formation sont offerts aux policiers : volet tactique, volet emploi de la force et volet enquête.

1. Le volet tactique est requis pour les policiers représentant les groupes d'intervention. Ce groupe de policiers est spécialisé dans le maintien de l'ordre (notamment lors des manifestations) ainsi que pour intervenir auprès des personnes armées.
2. Le volet emploi de la force est utilisé pour former et requalifier tous les policiers opérationnels. Ces policiers ont des formations de maintien des compétences, de mise à niveau et des formations sur les nouvelles techniques. Chacune de ces formations a un volet théorique, un volet pratique et, pour la plupart, un volet extérieur.
3. Le volet enquête est un programme de perfectionnement où s'effectue le transfert de connaissances des experts. L'objectif est de former les enquêteurs du SPVM de façon optimale et de préparer la relève pour ainsi mettre un terme à la fuite de l'expertise interne.

En conséquence, le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») de renouveler l'entente actuelle afin d'assurer le maintien et le développement des compétences du personnel du SPVM.

Boscoville 2000 est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'appuyer le développement et la participation sociale des jeunes de 0 à 30 ans. Le propriétaire de l'immeuble est la Société immobilière du Québec. Le bail a été négocié de gré à gré avec le sous-locataire.

Ce dossier n'a pu être présenté avant le 1^{er} avril car quelques informations et documents au dossier étaient manquants pour finaliser la transaction, notamment les plans d'occupation des espaces avec les calculs des superficies locatives et la résolution autorisant le directeur de Boscoville 2000 à signer le sous-bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0397 - 26 septembre 2013 - Approbation du sous-bail avec Boscoville 2000 pour une durée de 3 ans - 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue, de Boscoville 2000, des espaces intérieurs et extérieurs situés au 10950 boulevard Perras, incluant 6 espaces de stationnement pour véhicules sans frais, utilisés pour les besoins du centre de formation du SPVM, dont la superficie totale représente 1 965 m² (21 151 pi²). Le terme du bail est de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

JUSTIFICATION

La formation continue des groupes d'intervention, des policiers et des enquêteurs est essentielle pour assurer le maintien de leurs compétences. Actuellement, il n'existe aucun centre de formation centralisé et aucun immeuble appartenant à la Ville ne peut répondre à ce besoin. Le SGPI étudie la possibilité d'implanter un centre de formation centralisé qui offrira la formation académique et pratique aux policiers pour toutes les spécialités nécessaires. L'horizon de réalisation de ce projet est prévu pour 2019.

Le bail est échu depuis le 31 mars 2016 et il est donc nécessaire de le renouveler pour une période de 3 ans.

Le loyer convenu est fixe pour la durée du terme et représente une augmentation de 10 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer actuel	Loyer annuel 2016 (9 mois)	Loyer annuel 2017 (12 mois)	Loyer annuel 2018 (12 mois)	Loyer annuel 2019 (3 mois)	Coût total du loyer brut pour 3 ans
Loyer annuel brut pavillon 7	36 000 \$	29 250 \$	39 000 \$	39 000 \$	9 750 \$	
Loyer annuel brut pavillon 9	56 000 \$	45 750 \$	61 000 \$	61 000 \$	15 250 \$	
Entretien ménager*	45 000 \$	37 500 \$	50 000 \$	50 000 \$	12 500 \$	
Loyer brut total	137 000 \$	112 500 \$	150 000 \$	150 000 \$	37 500 \$	450 000 \$
TPS - 5 %		5 625,00 \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	1 875,00 \$	
TVQ - 9,975 %		11 222,88 \$	14 962,50 \$	14 962,50 \$	3 740,63 \$	
Loyer total		129 346,88 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	43 115,63 \$	517 387,50 \$

Ristourne de TPS		5 625,00 \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	1 875,00 \$	
Ristourne de TVQ		5 610,94 \$	7 481,25 \$	7 481,25 \$	1 870,32 \$	
Loyer net annuel		118 110,94 \$	157 481,25 \$	157 481,25 \$	39 370,31 \$	

*Il s'agit des coûts maximums relatifs à l'entretien ménager payable directement à Boscoville 2000, selon les coûts réels.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 517 387,50 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une sous-location.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement du sous-bail soit refusée, le SPVM devra suspendre ses activités de formation et de maintien des compétences pour le personnel des groupes d'intervention et des policiers, jusqu'à ce que le SGPI trouve un nouveau site temporaire pour le centre de formation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-17

Nicole RODIER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim, en remplacement de
Marie-Claude Lavoie, directrice de Service,
jusqu'au 31 mars 2016

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1165941003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Ltée pour une période de neuf (9) mois débutant le 1er mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1 568,2 m ² , désigné comme étant le lot 1 181 812 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Paul, moyennant un loyer de 304 658,48 \$, incluant la TPS et la TVQ. Ouvrage 6211-001.

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Ltée pour une période de neuf (9) mois débutant le 1er mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1568,2 m², désigné comme étant le lot 1 181 812 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Paul, moyennant un loyer de 304 658,47 \$, incluant la TPS et la TVQ. Ouvrage #6211-001.

2- d'Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la mise en valeur du territoire.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-29 15:59

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165941003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Ltée pour une période de neuf (9) mois débutant le 1er mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1 568,2 m ² , désigné comme étant le lot 1 181 812 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Paul, moyennant un loyer de 304 658,48 \$, incluant la TPS et la TVQ. Ouvrage 6211-001.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Paul de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal), la Ville de Montréal prévoit utiliser le site indiqué en rubrique pour l'entreposage de matériaux et d'équipements pour la période du 1er mars au 30 novembre 2016. L'objet de ce sommaire décisionnel consiste donc à soumettre pour approbation aux autorités municipales un bail à conclure avec Stationnement Wentworth Ltée.(« Wentworth »). Ce bail a été négocié de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 (en cours) - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de dépense de 12 678 724,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329902 (3 soum.)
CG16 0017 - 28 janvier 2016 -(dossier 1154139004) Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 687 611,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329901 (16 soum.)

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-

Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

CG15 0285 , 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement de la rue St-Paul, d'un coût de 35M \$, sera réalisé en 3 phases. La phase 1, qui a débuté en mars 2015 et qui se poursuivra jusqu'en 2018, avec une pause complète en 2017, comprend le segment entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri (voir le Calendrier-Phase 1 ci-joint). Les travaux prévus entre le 1er mars 2016 et le 30 novembre 2016 prévoient la reconstruction de l'aqueduc et des branchements de service ainsi que le réaménagement de surface de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours. Le contrat pour la réalisation des travaux d'infrastructure a été accordé à Construction Bau-Val inc. tel qu'il appert de la décision antérieure relatée ci-dessus. Le contrat des travaux d'aménagement a quant à lui été alloué à Entreprise de construction Ventec inc. Afin de faciliter la réalisation des travaux, le Service des infrastructures de la voirie et des transports de la Ville a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), section locations de prendre entente avec Wentworth afin de louer le site indiqué en objet pour une durée de neuf (9) mois débutant le 1er mars 2016. Ce site sera utilisé par la Ville pour l'entreposage de matériaux et d'équipements incluant des roulottes de chantier. Stationnement Wentworth Ltée est par ailleurs une entreprise immatriculée en 1996 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, dont la présidente et première actionnaire est Mme Sharon Herman. Le tout, tel qu'il apparaît au projet de bail ci-joint et au registre des entreprises du Québec dont copie est jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

L'utilisation de ce terrain par la Ville durant les travaux programmés en 2016 permettrait de réduire la durée du chantier. En évitant de devoir maintenir l'accès en tout temps à ce stationnement durant les travaux, l'entrepreneur pourra diminuer le nombre de phases de travaux et donc la durée totale des entraves.

L'utilisation du site par la Ville permettrait également de réduire l'encombrement de la chaussée et des trottoirs par les matériaux de chantier (pierre de remplissage, conduite d'aqueduc, palettes de pavés, roulottes et toilettes de chantier, etc.). En utilisant l'espace de ce terrain pour y déposer les matériaux de chantier, les impacts du chantier le long de la rue St-Paul seraient diminués de manière significative, facilitant du même coup les déplacements à pieds et réduisant l'impact visuel du chantier pour les commerçants et les touristes.

Le propriétaire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul du loyer - Superficie locative de 1 568 m² :

	2016
Loyer annuel (ajusté pour 9 mois)	264 978,00\$
TPS (5 %)	13 248,92\$
TVQ (9,975 %)	26 431,56\$
Loyer incluant les taxes	304 658,48\$
Ristourne TPS	(13 248,92\$)
Ristourne TVQ (50 %)	(13 215,78\$)
Coût total net	278 193,78\$

Le loyer indiqué ci-dessus comprend les taxes municipales et scolaires dont le site pourra faire l'objet pendant la durée du bail jusqu'à concurrence d'une somme de 62 823,00\$ à l'égard des taxes municipales et de 2 900,00\$ à l'égard des taxes scolaires. La Ville s'engage par ailleurs à rembourser Wentworth toutes taxes municipales et scolaires en excédant de ces montants pour la durée du bail, une fois l'ajustement appliqué en regard du fait que pendant la durée du bail, le site ne sera pas utilisé comme stationnement.

Ce montant des taxes municipales prévu au bail comporte une importante diminution de taxes attribuable en grande partie au fait que le site est habituellement utilisé comme stationnement commercial dont l'usage est suspendu pour neuf (9) mois.

En excluant les taxes municipales et scolaires, ce loyer correspond à 169,43\$/m² (265 673 \$) sur une base annuelle. Ce loyer est plus élevé de près de 27 % que la valeur locative estimée par la Section de l'évaluation du SGPI qui est de 133,91\$/m² (210 000\$) sur une base annuelle. Toutefois, les avantages de cette location pour la Ville (accessibilité, proximité, localisation, dimensions) pendant les travaux dans l'emprise de la rue Saint-Paul sont tels que le loyer demandé paraît acceptable dans les circonstances.

Les frais du loyer et d'électricité seront pris en charge par le Service de la mise en valeur du territoire tel que mentionné à l'intervention du présent dossier.

Les autres frais (entretien et réparation, déneigement, sécurité), seront également pris en charge par l'entrepreneur qui utilisera les lieux.

Le loyer sera payé au moyen de sept (7) versements : le 1er mai 2016, puis le 1er jour des mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 2016.

Cette dépense sera entièrement assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proximité des lieux loués permettra de réduire le temps de déplacement des personnes, des matériaux et équipement qui y seront localisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'approbation pour le bail proposé était refusée, il serait nécessaire d'utiliser la rue Saint-Paul pour l'entreposage de matériaux. De plus, la nécessité de maintenir l'accès véhiculaire

au terrain allongerait la durée des travaux et donc le risque de ne pas pouvoir achever les travaux de la rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours avant la fin 2016. Si l'approbation était reportée, il faudrait alors questionner l'utilité de la présente démarche, considérant la courte durée du bail. Par ailleurs, si l'approbation est accordée, toutes les mesures pourront alors être prises afin d'utiliser les lieux loués sans délai et sans risques de retard pour le projet de la rue St-Paul.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016: approbations municipales en finalisation du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles ETHIER, Service des finances
Laurent GUIGNARD, Service des infrastructures_voirie et transports
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Marcel CHICOINE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Patrick LEMYRE, Ville-Marie
Martin THERIAULT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Patrick LEMYRE, 24 mars 2016
Nathalie M MARTIN, 23 mars 2016
Gilles ETHIER, 23 mars 2016
Laurent GUIGNARD, 22 mars 2016
Marcel CHICOINE, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Nicole RODIER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim en remplacement de
Marie-Claude Lavoie, directrice de service,
jusqu'au 30 mars 2016

Approuvé le : 2016-03-29

CE : 20.029
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153794002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception de deux contributions financières pouvant totaliser jusqu'à 100 000 \$ chacune provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, pour des études applicables aux secteurs Anjou-Langelier et Assomption / Approuver deux projets de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception de deux contributions financières pouvant totaliser jusqu'à 100 000 \$ chacune provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son *Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD* , pour la réalisation de deux études applicables aux secteurs de planification stratégique Anjou-Langelier et Assomption;
1. d'approuver deux projets de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions de versement de ces contributions;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la mise en valeur du territoire à affecter ce montant à la réalisation desdites études, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153794002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception de deux contributions financières pouvant totaliser jusqu'à 100 000 \$ chacune provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, pour des études applicables aux secteurs Anjou-Langelier et Assomption / Approuver deux projets de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, le 8 décembre 2011, un plan d'action favorisant un aménagement durable du territoire de la CMM. Ce plan comporte notamment une stratégie immobilière pour la région métropolitaine de Montréal. Parmi les objectifs énoncés par le PMAD figure celui d'orienter au moins 40 % de l'urbanisation projetée à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre autour des infrastructures lourdes de transport collectif (stations de métro, de trains de banlieue ou de service léger sur rail actuelles et projetées) et dans un rayon de 500 mètres autour des points d'accès aux services rapides par autobus. Le but est d'intensifier les activités urbaines dans ces secteurs et, ainsi, de favoriser une utilisation accrue du transport collectif, selon le modèle des quartiers TOD (*Transit-Oriented Development*).

La stratégie immobilière de la CMM préconise cinq axes d'intervention pour concrétiser les objectifs du PMAD, dont le soutien à la conception de l'aménagement de projets novateurs de type TOD. À cette fin, la CMM se dotait, en 2012, du *Programme d'aide financière à la conception de projets novateurs* applicable aux aires TOD identifiées au PMAD.

Le 14 février 2013, la CMM adoptait un nouveau programme pour les aires TOD (*Programme d'aide à la conception de l'aménagement des aires TOD*) par lequel elle s'engageait à financer, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 \$ par projet, onze projets TOD visant une planification détaillée ou diverses études liées à l'aire TOD. Les projets retenus pour le territoire de la Ville de Montréal sont le secteur de planification détaillée du secteur Assomption, associé à l'aire TOD de la station de métro Assomption, et le secteur de planification détaillée des aires TOD associées aux futures stations Anjou et Langelier prévues dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro.

La nature des études pouvant être financées en vertu de ce programme pour chacun de ces secteurs a été précisée dans une résolution du comité exécutif de la CMM au mois d'août

2015. Il s'agit d'une étude sur l'application du concept de « Workforce Housing » dans l'aire TOD de la station de métro Assomption et d'une étude sur la gestion et l'aménagement du stationnement dans le secteur associé aux aires TOD des futures stations Anjou et Langelier.

Pour que la Ville puisse recevoir ces contributions financières, la signature de conventions de financement entre la CMM et la Ville est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 - 29 janvier 2015 - Adoption du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui établit six secteurs de planification stratégique, dont les secteurs Anjou et Assomption.

DESCRIPTION

Les projets de convention concernent deux contributions financières de la CMM pouvant atteindre jusqu'à 100 000 \$ chacune pour la réalisation de deux études. L'une des études porte sur l'application du concept de « Workforce Housing » dans le secteur de planification Assomption et l'autre sur la gestion et l'aménagement du stationnement dans le secteur de planification Anjou-Langelier. Cette aide financière s'inscrit dans le cadre du *Programme d'aide à la conception de l'aménagement des aires TOD* de la CMM.

JUSTIFICATION

Les deux secteurs concernés font partie des six secteurs de planification stratégique déterminés au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal en raison de leur potentiel pour accueillir de nouvelles activités et de leur situation stratégique sur le réseau de métro existant (Assomption) ou projeté (Anjou-Langelier). Tous deux sont également identifiés en tant qu'aires propices à un développement de type TOD dans le PMAD.

Le secteur Assomption Nord

La portion nord du secteur Assomption est située aux abords de la station de métro Assomption qui est l'une des plus sous-utilisées à l'échelle de la ville de Montréal. Il s'agit d'un secteur dont la vocation actuelle est principalement industrielle, mais où on trouve de nombreux terrains vacants ou sous-utilisés ainsi que des bâtiments vétustes qui mériteraient d'être transformés, recyclés ou démolis.

La planification en cours pour ce secteur vise à y diversifier les activités, notamment en y favorisant la construction de logements, et à y soutenir un développement plus dense, en lien avec la présence de la station de métro. Les orientations d'aménagement établies dans le cadre de cette planification sont :

- Un développement dense basé sur les principes du TOD;
- Une mise en valeur favorisant l'emploi et le développement d'entreprises;
- Des milieux résidentiels de qualité qui assurent la diversité sociale;
- Un environnement sain et sécuritaire;
- Un aménagement de grande qualité du domaine public;
- Le développement des transports collectifs et actifs.

Dans l'esprit d'assurer une diversité de population dans le secteur, il apparaît pertinent de développer un marché résidentiel axé en partie sur une offre arrimée aux besoins des travailleurs des grands pôles d'emplois qui en sont rapprochés. En plus de contribuer à cette diversité, l'application du concept de rapprochement travail-résidence ou « Workforce

Housing » permettrait d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, de favoriser les déplacements en transports collectifs et actifs et pourrait également contribuer à résoudre des problématiques de rétention de la main-d'œuvre avec lesquelles certains secteurs d'activité sont aux prises, notamment le milieu hospitalier.

L'étude financée par la CMM permettrait notamment de caractériser les attentes des travailleurs des entreprises et des pôles d'emplois situés à proximité du secteur en matière résidentielle afin d'éventuellement influencer la production de logements dans le secteur Assomption Nord.

Le secteur Anjou-Langelier

Le secteur Anjou-Langelier s'inscrit dans le prolongement de la ligne bleue du métro qui est actuellement à l'étude et pour lequel un dossier d'opportunité doit être déposé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Le secteur constitue un pôle commercial d'envergure régionale qui regroupe, entre autres, les Galeries d'Anjou, les Halles d'Anjou et le Carrefour Langelier et qui bénéficie de la proximité du réseau autoroutier.

Le paysage bâti y est dominé par des commerces de grande ou de moyenne surface de faible densité et implantés avec de larges marges de recul au détriment de l'encadrement des rues qui sont généralement bordées par de vastes aires de stationnement ou des espaces résiduels pauvrement aménagés.

Les orientations d'aménagement préliminaires de la Ville pour le secteur peuvent être résumées ainsi :

- Diversifier et intensifier les activités;
- Améliorer la desserte en transport collectif et mettre en place des conditions plus propices aux déplacements en transport actif;
- Consolider le cadre bâti et améliorer l'environnement urbain (encadrement des rues, verdissement, lieux publics, eaux de ruissellement, etc.)

La Ville a participé, dans le cadre des travaux menés par un comité sectoriel municipal, à la réflexion sur l'implantation des diverses infrastructures liées au projet de prolongement de la ligne bleue du métro (édicules, structures auxiliaires, garage, terminus d'autobus, etc.). Elle a également identifié des balises pour assurer leur intégration optimale au secteur dans le cadre de ce comité.

Parallèlement, la Ville poursuit sa démarche de planification du secteur pour lequel elle élabore des hypothèses d'aménagement et de développement qui reposent en grande partie sur la réappropriation d'espaces actuellement dédiés à l'automobile. Les aires de stationnement hors rue couvrent, par exemple, une superficie de plus de 30 hectares à l'échelle du secteur et offrent plus de 10 000 espaces de stationnement.

La problématique du stationnement est au cœur de toute démarche visant à concrétiser les orientations d'aménagement établies pour le secteur, puisque la diversification et l'intensification des activités passent nécessairement par la mise en valeur d'une partie des espaces occupés par du stationnement. En même temps, le maintien d'une offre en stationnement adéquate est une condition essentielle pour assurer la vitalité des activités et desservir les ménages que l'on souhaite voir s'établir dans le secteur.

Dans ce contexte, l'étude financée par la CMM permettrait de documenter les possibilités de réorganisation du stationnement à l'échelle du secteur, notamment par le réaménagement

en structure ou la mutualisation de certaines aires de stationnement hors rue, dans une perspective visant à réduire leur empreinte et à maximiser les espaces à construire ou à aménager.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CMM s'est engagée à verser à la Ville une aide financière pour les dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 \$ pour chacune des deux études aux conditions de son *Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD*.

L'intervention du Service des finances précise les mouvements budgétaires nécessaires à la réception éventuelle de ces contributions.

Le montant réel de l'aide financière de la CMM sera établi à la suite d'appels d'offres qui seront lancés pour chacune de ces études en 2016. Le financement des études sera entièrement couvert par les sommes éventuellement versées dans le cadre du programme d'aide financière de la CMM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La planification des deux secteurs concernés vise à assurer la meilleure intégration possible entre le développement urbain, leur aménagement et les transports, et ce, au bénéfice, notamment, des déplacements effectués en transports actifs et collectifs. Elle vise également la densification et la mixité des fonctions urbaines et la création de milieux de vie attrayants dans le voisinage immédiat des infrastructures de transport collectif lourdes conformément aux principes du TOD.

La volonté de réduire l'empreinte des stationnements hors rue dans le secteur Anjou-Langelier s'inscrit dans cette perspective de densification du développement immobilier, mais vise aussi à verdir le secteur, à y accroître l'indice de canopée, à réduire les îlots de chaleur et à améliorer la gestion des eaux de ruissellement.

Ces pratiques s'inscrivent dans l'esprit du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, ainsi que dans les objectifs poursuivis par la CMM en la matière et exprimés dans le PMAD.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières de la CMM permettront à la Ville de documenter, à partir d'études ciblées, des aspects étroitement liés aux perspectives de mise en valeur des secteurs concernés et tenant compte des problématiques propres à chacun. Ces études sont ainsi des compléments à la démarche de planification qui permettront à la Ville d'explorer en parallèle des mécanismes pour concrétiser ses orientations en matière de développement et d'aménagement de ces aires TOD.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2016 : Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur l'application du concept de rapprochement travail-résidence (Workforce Housing) au secteur Assomption;

- Printemps 2016 : Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur la gestion et l'aménagement du stationnement dans le secteur Anjou-Langelier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Camille TROUDE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriame BEAUDOIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Johanne COUTURE, Saint-Léonard

Réal LAFLEUR, Anjou

Lecture :

Johanne COUTURE, 3 mars 2016

Myriame BEAUDOIN, 25 février 2016

Réal LAFLEUR, 25 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin C. ROY
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Lise BERNIER
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

Le : 2016-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1162912001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2016. Approuver le projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités pour l'année 2016;
2. d'approuver le projet de convention de contribution financière afférente entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-22 18:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1162912001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) à l'Institut de recherche en biologie végétale relativement au financement de ses activités, pour l'année 2016. Approuver le projet de convention afférent entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale.

CONTENU

CONTEXTE

En 1990, la Ville de Montréal (par l'intermédiaire de son Jardin botanique) et l'Université de Montréal créaient l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV). Par cette collaboration, les deux partenaires s'assuraient d'une meilleure synergie dans leurs activités de recherche, d'un meilleur réseautage et de possibilités de financement accrues. L'IRBV compte maintenant près de 300 personnes (chercheurs, étudiants, personnel administratif et de recherche) qui touchent à toutes les disciplines de la biologie végétale. Ses activités portent principalement sur le développement d'un centre d'excellence pour la recherche en biologie végétale et en biodiversité, tant au point de vue fondamental qu'appliqué; la conservation des collections de recherche en biologie végétale, en entomologie et en mycologie; la formation de la relève scientifique en biologie végétale et en biodiversité (étudiants de cycles supérieurs à la maîtrise, au doctorat et au niveau post-doctoral); le perfectionnement de la formation de ses chercheurs et de son personnel technique et le transfert technologique de ses résultats scientifiques vers les usagers du milieu socio-économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM15 1232 - 17 octobre 2015 - Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale et approuver un projet de convention à cet effet
- CM14 0286 - 27 mars 2014 - Accorder un soutien annuel de 95 000\$ à l'Institut de recherche en biologie végétale
- CM13 0121 - 28 février 2013 - Accorder un soutien annuel de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à accorder une contribution de 95 000 \$, pour l'année 2016, à l'IRBV. Cette somme servira d'abord à soutenir des programmes de recherche de pointe en biologie végétale et en horticulture pour les chercheurs du Jardin botanique. Elle permettra également d'assigner une personne responsable à la comptabilité qui verra à la bonne gestion des projets, à soutenir les activités de secrétariat et à payer les frais fixes. La contribution accordée par la Ville correspond à environ 10% du budget global de l'organisme.

JUSTIFICATION

Comme dans tout musée d'envergure internationale, la recherche est un volet fondamental de la mission du Jardin botanique.

Les activités de recherche du Jardin botanique sont réalisées par les membres de la Division de la recherche et du développement scientifique qui œuvrent en association avec d'autres chercheurs de l'Université de Montréal, au sein de l'IRBV, sur le site du Jardin botanique.

Non seulement cette association est profitable aux chercheurs du Jardin botanique (qui assume la rémunération de 7 botanistes-chercheurs qui œuvrent au sein de l'IRBV) en ce qu'elle offre un cadre de développement stimulant, propice à l'avancement des connaissances, mais elle leur est profitable également dans le sens où, s'ils ne travaillaient pas au sein de cette structure de recherche, de nature universitaire, ils ne seraient pas éligibles aux subventions extérieures nécessaires au financement de leurs travaux. Les contrats et subventions de recherche des chercheurs du Jardin botanique au sein de l'IRBV représentent environ 500 000\$ par année.

Ces subventions leur ont permis de développer, au cours des dernières années, des expertises reconnues dans plusieurs domaines, notamment en foresterie urbaine, en phytopathologie, en renaturalisation, en conservation de plantes rares et menacées et en décontamination de sites pollués par l'utilisation de végétaux qui profitent tant au Jardin botanique qu'à l'ensemble de la Ville de Montréal. Par exemple, un projet pour la réalisation d'un banc d'essai en phytoremédiation est présentement en cours avec les membres de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et celui-ci se poursuivra jusqu'en 2020.

Par ailleurs, grâce à la crédibilité acquise par l'IRBV, la recherche au Jardin botanique est reconnue nationalement et internationalement, ce qui contribue significativement à sa renommée.

Aussi, en plus des bénéfices scientifiques de ces savoirs pour les activités du Jardin botanique et pour celles de la Ville de Montréal, l'IRBV, en favorisant la formation, constitue un apport significatif au développement de la main-d'oeuvre spécialisée à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 95 000 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget du Service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Service de l'Espace pour la vie adhère au plan de développement durable de la collectivité montréalaise et s'est doté d'une charte d'engagement visant à intégrer le concept de développement durable dans toutes les sphères de ses activités de façon à informer, sensibiliser et éduquer les employés, les visiteurs et l'ensemble des parties prenantes à ces enjeux. La présente décision contribue à la protection et à l'essor de la

biodiversité et des milieux de vies par des actions concrètes impliquant des activités de recherche, d'éducation et de conservation in situ et ex situ.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accorder cette subvention à l'IRBV mettrait en péril la participation historique de la Ville à l'IRBV et rendrait difficile, voir impossible, l'obtention par les chercheurs du Jardin botanique des subventions essentielles à leur travail. Ceci aurait des conséquences néfastes sur le volet recherche de la mission du Jardin botanique, la réputation et la crédibilité de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'enjeux de communication particuliers dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

ENDOSSÉ PAR

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

Le : 2016-02-22



Dossier # : 1161063001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 327 575 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder quatre (4) contributions financières non récurrentes totalisant la somme maximale de 327 575 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Mobilisons Montréal	Mobilisons local	83 000 \$
Pépinières & Collaborateurs	Post-Olympique	80 000 \$
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est!	82 050 \$

2. d'approuver quatre (4) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 07:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161063001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 327 575 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée par projet peut varier de 25 000 \$ à 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement des organismes. Aussi, la contribution de la Ville, des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget des projets soutenus. Les projets répondant aux critères d'admissibilité sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici un résumé des appels de projets PRAM-Est qui se sont déroulés jusqu'à présent :

Appels de projets	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers financés	Montant total accordé
Automne 2013	23	5	292 363 \$
Printemps 2014	12	4	597 200 \$
Été 2014	7	3	463 435 \$
Hiver 2015	13	2	213 435 \$
Été 2015	10	3	378 403 \$

Le 6e appel de projets a été lancé en novembre 2015 pour un dépôt des dossiers de candidature le 1er février 2016. L'appel de projets a été diffusé sur le site Internet de la Ville, dans l'infolettre de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, sur les réseaux sociaux, chez les partenaires, les relayeurs ainsi qu'auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Dans un premier temps, chacun des projets a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » mis en pièce jointes.

Sur les six (6) projets reçus lors de l'appel de projets, cinq (5) ont été jugés admissibles au programme et ont été soumis au jury. Celui-ci les a analysé en fonction de la grille d'évaluation qui se trouve également en pièce jointe. Les projets ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % sont présentés aux instances pour approbation.

Voici les quatre (4) projets qui ont obtenu la note de passage et qui sont présentés dans le présent sommaire décisionnel :

Organisme	Projet	Montant PRAM-Est	Budget total du projet	Part de la contribution de la Ville (Maximum 60%)
Mobilisons Montréal	Mobilisons local	83 000 \$	151 320 \$	55 %
Description du projet	Campagne d'idées et de projets sur la plateforme Web collaborative Mobilisons local permettant de stimuler et d'accompagner l'émergence d'idées novatrices qui conduiront potentiellement au démarrage de nouvelles entreprises et de nouveaux projets d'économie sociale dans les quartiers de l'Est de Montréal.			
Pépinières & Collaborateurs	Post-Olympique	80 000 \$	473 000 \$	17 %
Description du projet	Projet d'urbanisme autogéré et participatif qui vise à favoriser une réappropriation quotidienne de l'Esplanade du Parc Olympique, autant			

	pour la population locale que pour les touristes. Le verdissement du site, la grande terrasse et les zones d'ombres dessineront un nouveau lieu de rassemblement privilégié, un lieu de rendez-vous culturels, d'activités familiales, sportives, de projections et de 5 à 7.			
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$	179 325 \$	46 %
Description du projet	Développement et mise en oeuvre d'une programmation afin de permettre à la salle Désilets, la plus grande salle de spectacles de l'Est de Montréal, de devenir un diffuseur reconnu en proposant des spectacles grand public dans l'Est de Montréal.			
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est !	82 050 \$	136 750 \$	60 %
Description du projet	Production de contenu pour valoriser les attraits touristiques et les événements culturels de l'Est sur le web et les médias sociaux.			

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou de suggérer à la Ville d'effectuer, en collaboration avec l'organisme, certains changements au projet ou au montage financier. Cela n'a pas été nécessaire dans le cadre de l'appel de projets faisant l'objet du présent dossier.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Celle-ci précise les modalités de versement des contributions financières en fonction de l'avancement des activités prévues à l'intérieur des projets des organismes. Ainsi, chacun recevra sa contribution financière en, au moins, trois versements.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé par un jury indépendant conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La dépense totale de 327 575 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les sources budgétaires de chacun des organismes admissibles sont les suivantes :

Mobilisons Montréal

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'en septembre 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	62 000 \$	21 000 \$	83 000 \$
Organisme	8 320 \$		8 320 \$
Autres partenaires	15 000 \$	45 000 \$	60 000 \$
Total	85 320 \$	66 000 \$	151 320 \$

Pépinière & Collaborateurs

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'en décembre 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	50 000 \$	30 000 \$	80 000 \$
Esplanade du Parc Olympique	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$

FIRM	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
PME MTL (Prêt)	20 000 \$		20 000 \$
Organisme (Investissement et revenus)	84 000 \$	194 000 \$	278 000 \$
Total	199 000 \$	269 000 \$	468 000 \$

Centre culturel Espace 7000 inc.

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'en décembre 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	38 000 \$	44 525 \$	82 525 \$
Organisme	10 000 \$	30 000 \$	40 000 \$
Billetterie	12 600 \$	37 800 \$	50 400 \$
Commandites	4 000 \$		4 000 \$
Produits dérivés	600 \$	1 800 \$	2 400 \$
Total	65 200 \$	114 125 \$	179 325 \$

Chambre de commerce de l'Est de Montréal

Revenus du projet qui se déroulera jusqu'en décembre 2017

Partenaires financiers	Montant 2016	Montant 2017	Total
Ville de Montréal - PRAM-Est	76 000 \$	6 050 \$	82 050 \$
Organisme	18 400 \$	36 300 \$	54 700 \$
Total	94 400 \$	42 350 \$	136 750 \$

Les crédits nécessaires à la réalisation des projets sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique de l'année 2016. Pour l'année 2017, les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, ces projets n'auront aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir la relance de l'Est de Montréal par des contributions destinées à appuyer la réalisation de projets portés par le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication et de visibilité prévues respecteront les obligations convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Ces obligations sont imposées par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets soutenus selon l'échéancier convenu dans chacune des conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Romain FAYOLLE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Johanne COUTURE, Saint-Léonard
Myriame BEAUDOIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Andrée DUQUETTE, Anjou
Marie-Claude LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Romain FAYOLLE, 23 mars 2016
Myriame BEAUDOIN, 23 mars 2016
Andrée DUQUETTE, 23 mars 2016
Daniel LAFOND, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-03-22



Dossier # : 1166794001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016 à différents organismes, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016, aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

Organisme	Projet	Soutien 2016
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	125 000 \$
Maison du Père	Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion	125 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte à l'exclusion et prévention de l'itinérance	125 000 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-24 19:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1166794001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016 à différents organismes, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La complexité des situations vécues par nos concitoyennes et nos concitoyens aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation étroites de tous les acteurs montréalais œuvrant dans le domaine de l'itinérance. Soucieuse de prendre part à cet effort, la Ville de Montréal a accordé, au fil des ans, des soutiens financiers aux trois grands refuges. Ainsi, de 1998 à 2008, un soutien financier annuel de 100 000 \$ a été alloué à Mission Old Brewery. Mission Bon Accueil a profité, de 2004 à 2008, d'un soutien financier annuel de 25 000 \$. Depuis 2009, la Ville accorde à Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil et Maison du Père un soutien annuel respectif de 125 000 \$.

Jusqu'en 2012, le financement pour le soutien financier aux trois grands refuges était pris en totalité ou en partie à même les sommes découlant de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Depuis 2013, le soutien financier est pris en totalité à même le budget de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0347 du 28 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à

Mission Bon Accueil, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG14 0426 du 18 septembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2014 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports

CG13 0152 du 30 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin

DESCRIPTION

L'appui de la Ville aux trois grands refuges montréalais contribue à leurs efforts de lutte à l'itinérance, conformément leur mission globale. Le soutien est particulièrement axé sur les interventions faites auprès des personnes, à travers des actions spécifiques à chacun des projets, mais qui ont comme dénominateurs communs l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement, la référence et le suivi.

Mission Old Brewery

Projet : Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes
Le projet vise à consolider les postes de quatre conseillers en intervention au sein de l'équipe de la Mission Old Brewery. Les activités du projet consistent plus précisément à diagnostiquer les besoins de la clientèle afin de développer des programmes individualisés et la référer vers les ressources pertinentes.

Maison du Père

Projet : Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion
Le projet vise à consolider six postes d'intervenant au sein de l'équipe de la Maison du Père. Les activités cherchent, de manière générale, à rehausser la qualité de l'intervention dans un contexte où la Maison du Père constate un alourdissement de la clientèle plus touchée par des problématiques de santé mentale et physique. Ainsi, des activités spécifiques ont pour but de diagnostiquer les besoins de la clientèle du refuge et des programmes de réinsertion, de développer des programmes individualisés et d'améliorer le suivi auprès des partenaires, notamment les différents services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Mission Bon Accueil

Projet : Soutien à la lutte à l'exclusion et prévention de l'itinérance
Le projet vise à consolider quatre postes d'intervenant au sein de l'équipe de la Mission Bon Accueil. Les activités du projet consistent plus précisément à donner accès aux services de base tels que les dortoirs, les douches, les produits d'hygiène et les vêtements, la distribution de repas, l'offre d'ateliers d'employabilité et de développement des compétences ainsi que des programmes de réinsertion. Le soutien financier permet également de développer davantage de services d'aide destinés aux jeunes de 15 à 25 ans.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet aux trois grands refuges montréalais d'offrir accueil et hébergement aux personnes en situation d'itinérance, alors que nous constatons une augmentation des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement cet hiver ainsi qu'une plus grande complexité des problématiques rencontrées. De plus, les trois organismes, par l'entremise de ces projets, adoptent, par des activités d'accompagnement, de référence et de suivi, une approche structurante en misant sur la réinsertion. C'est pourquoi, après analyse des résultats antérieurs, le SDSS recommande de reconduire le financement de ces projets à hauteur de 125 000 \$ chacun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 375 000 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces dernières années aux trois organismes pour les mêmes projets.

	Accordé		Recommandé	Soutien en proportion du budget total de l'organisme
	2014	2015	2016	
Mission Old Brewery	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	1,65 %
Maison du Père	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	2,17 %
Mission Bon Accueil	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	0,8 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier octroyé par la Ville de Montréal permet d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, leur réinsertion sociale, ainsi qu'une cohabitation sociale plus harmonieuse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016 Présentation au comité exécutif

Avril 2016 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

Décembre 2016 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en developpement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division pour :
Johanne Derome, directrice
Tél : 514 280-4471
Approuvé le : 2016-03-24



Dossier # : 1163911002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'inscription de SÉRI Montréal à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ / Approuver le budget de financement 2016-2017 des activités SÉRI Montréal.

Il est recommandé :

- Approuver l'inscription de SÉRI Montréal à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$;
- Approuver le budget de financement 2016-2017 des activités SÉRI Montréal.
- Imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le budget de l'entente de 175 M\$

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-02 16:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163911002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'inscription de SÉRI Montréal à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ / Approuver le budget de financement 2016-2017 des activités SÉRI Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Alors que la qualité de la recherche fait l'unanimité, la valorisation et le transfert technologique vers l'entreprise demeurent des enjeux de taille pour Montréal. Celui-ci a des répercussions négatives à la fois sur le potentiel de retombées économiques pour le territoire et sur la compétitivité des entreprises montréalaises. Dans un tel contexte, dès 2009, renforcer le lien entre les universités et l'industrie avait été identifié comme un axe d'intervention privilégié au sein du Service de la développement économique de la Ville. Cela s'est matérialisé, en 2011-2012, par une série d'activités sous le nom "Les Rendez-vous ConnexCité". L'appréciation plus que favorable des participants issus des entreprises et de la recherche à l'égard des activités, avait largement démontré leur pertinence. En 2015, la Ville de Montréal décide de mettre en place des actions concrètes pour renforcer le lien entre les universités et les entreprises. A cet effet, le Maire a nommé, en septembre 2015, comme Conseiller à l'éducation et aux affaires universitaires et collégiales pour la Ville de Montréal, Monsieur Richard Deschamps qui est aussi conseiller de ville de Sault-Saint-Louis dans l'arrondissement de Lasalle.

C'est dans la continuité de cette démarche de la Ville que le Service de développement économique de la Ville de Montréal (SDÉ) a décidé, avec l'appui de la Direction générale, de prioriser le projet SÉRI Montréal. Ce projet qui reprend le concept de base de "ConnexCité", a reçu la nouvelle désignation "SÉRI Montréal" pour Synergie Émergente Recherche Industrie Montréal et fait désormais partie intégrante du Plan d'action 2015-2017 du SDÉ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».
- CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à approuver l'inscription du projet SÉRI Montréal à la programmation des activités financées par l'entente de 175 M\$ et le budget alloué à la réalisation de ses activités en 2016 et 2017.

La formule de SÉRI Montréal reprend celle initialement appliquée dans le cadre des "ConnexCité", c'est-à-dire favoriser les liens entre les universités et les entreprises autour de thèmes technologiques cibles. Elle a, toutefois, été enrichie en faisant de SÉRI Montréal un projet avant tout collaboratif qui s'inscrit dans la durée. C'est pourquoi il implique autant la Ville, les universités/milieu de la recherche que les entreprises et comporte plusieurs axes d'intervention.

Les axes d'intervention de SÉRI Montréal :

- une table des partenaires avec les universités ainsi que des organisations ayant pour mission la valorisation de la recherche et développement - Objectif : le partage des informations et la mise en commun des efforts;
- des événements de réseautage pour provoquer les rencontres entre entreprises et chercheurs - Objectif : le mélange des disciplines (transdisciplinarité) autour d'un thème technologique;
- des outils de cocréation, de suivi, de communication, d'animation de communauté d'affaires - Objectif : le monitoring du projet et la continuité entre les événements.

La table des partenaires se compose de représentants de l'école Polytechnique, l'École de technologie supérieure (ÉTS), l'UQAM, l'Université de Montréal, l'Université McGill, FRQ (Fonds de recherche du Québec) avec M. Rémi Quirion, Scientifique en chef du Québec, et la société de valorisation UNIVALOR.

Également, deux autres collaborateurs participent au projet : la Société des arts technologiques et PME MTL (Centre-Est comme représentant de l'ensemble du réseau PME MTL).

La mission de SÉRI Montréal est de mettre en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs de Montréal en réunissant des experts autour d'un même thème technologique afin de décloisonner les secteurs et de briser les traditionnels silos industriels. Le but est de provoquer l'émergence de projets et de partenariats d'affaires qui favorisent la mise en valeur des résultats de la recherche, de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises; autant d'éléments essentiels au dynamisme économique de Montréal.

JUSTIFICATION

L'inscription de SÉRI Montréal à la programmation des projets qui bénéficient d'une aide financière prévue dans l'entente de 175 M\$ contribue à concrétiser la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et à l'atteinte des objectifs de développement économique ciblés au Plan d'action du SDÉ. Les axes d'intervention visés par les activités permettront, entre autres, d'intensifier les relations entre les industries technologiques et les domaines de la recherche. Ainsi, le créneau dans lequel s'inscrit la mission et les objectifs de SÉRI Montréal ont été identifiés parmi les plus porteurs à soutenir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'a pas d'impact sur le cadre financier de la Ville. Il précise, par contre, l'utilisation des fonds alloués aux activités à même l'entente de 175 M\$.

Le budget total pour la réalisation de la programmation 2016-2017 de SÉRI Montréal de 325 000 \$. Il se répartit comme suit :

2016 : 175 000 \$

2017 : 150 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet SÉRI Montréal qui respecte les conditions et objectifs visés par l'entente de 175 M\$, permet de mettre en œuvre la SDÉ 2011-2017 dont l'objectif à long terme est de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent la meilleure compétitivité économique en Amérique du Nord. En s'assurant de la réalisation de ces activités, la Ville concrétise également les priorités identifiées au Plan d'action du SDÉ afin d'avoir un réel impact sur le développement de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Voici les éléments de communications identifiés :

- Communiqué de presse post événement.
- Plate-forme de type média social réalisé en collaboration avec la Service des technologies de l'information, le Service des communications et le Bureau de la ville intelligente.
- Présence de Monsieur le maire et autres élus responsables lors du lancement de la première activité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Véronique GERLAND
Commissaire Développement Économique

Alain HOUDE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-02-02

CE : 30.002

2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1160783004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1144-03

Il est recommandé :

1. de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles du domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle afin de permettre à la la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;
2. de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160783004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1144-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») a obtenu un règlement d'emprunt de 37 500 000 \$ pour procéder à la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville.

Dans le cadre de ces travaux, la Ville doit procéder à la réfection des voies routières, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle. Comme ces terrains sans désignation cadastrale font partie du domaine hydrique de l'État, la Ville ne peut octroyer les divers contrats municipaux sur ces terrains sans la permission écrite du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC »).

Ce dernier, sur engagement de la Ville de procéder à l'acquisition de ces terrains, permettra la réalisation des travaux projetés dans l'attente de la conclusion d'une transaction officialisant le titre de propriété de la Ville.

Le présent sommaire a pour but d'obtenir des autorités compétentes de la Ville l'engagement de cette dernière de débiter les procédures requises à l'acquisition de ces terrains, et une fois acquis, de les conserver à des fins publiques et non lucratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);
CM15-1507 - 17 novembre 2015 - Règlement d'emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg.

DESCRIPTION

Les terrains visés font partie de l'ancien lit de la rivière des Prairies (domaine hydrique) et ils ont fait l'objet de remblayage lors des différentes phases de construction du pont Lachapelle. Ces terrains convoités par le SIVT sont identifiés par une trame ombragée sur les plans A, B, C et P disponibles en pièces jointes.

C'est le *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (L.R.Q., c. R-13, r. 1.1), en vigueur depuis le 27 février 2003, qui détermine les conditions suivant lesquelles le MDDELCC est autorisé à consentir à l'octroi de droits sur le domaine hydrique (aliénation, location et occupation). Le règlement permet aussi au MDDELCC de vendre des portions remblayées du domaine hydrique sous son autorité et d'ajuster les tarifs applicables à l'octroi de certains droits.

Ledit règlement prévoit deux dispositions applicables aux demandes d'achat d'une parcelle remblayée du domaine hydrique. Pour les municipalités, le règlement stipule qu'une vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1 \$, si la Ville s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau, ce qui s'applique parfaitement au présent cas, puisque la construction d'une rampe de débarquement à l'eau est prévue sur la rive ouest du pont. Selon cette éventualité, le tarif effectif applicable pour l'exercice financier 2015-2016 est de 639 \$ pour les frais d'administration, plus 1,27 \$ du mètre linéaire de rive. En fonction de ce taux effectif, jumelé à plus ou moins 70 mètres de rives, le coût d'acquisition sera approximativement de 837 \$, incluant les taxes de vente.

Si le Ministère est d'avis que les fins projetées par la municipalité pour ce terrain ne rencontrent pas les critères mentionnés au paragraphe précédent, ce qui est pratiquement improbable compte tenu des aménagements projetés, alors les dispositions usuelles dudit Règlement s'appliqueront pour la vente de ce terrain. Selon cette deuxième éventualité, compte tenu que le domaine hydrique semble avoir été remblayé avant 1994, le prix de vente correspondrait à la plus basse des deux valeurs suivantes : soit la valeur marchande de cet immeuble au moment où le MDDELCC donnera son consentement à la vente ou soit un prix de vente correspondant à 50 % de la valeur uniformisée au rôle d'évaluation à ce moment. À titre informatif, les terrains riverains au domaine hydrique convoités sont évalués en moyenne au rôle foncier à 400 \$/m², mais c'est la valeur au rôle foncier au moment où le MDDELCC donnera son consentement qui s'appliquera. Basé sur ces prémisses, jumelé à une superficie approximative de l'immeuble estimée par le SIVT à 2 690 m² (28 955 pi²), le coût d'acquisition serait approximativement de 600 000 \$, incluant les taxes de vente. Cependant, ces terrains compte tenu de leur localisation en bordure du pont et de leur usage actuel (voies routières, piste cyclable et verdure) possèdent selon le Service de la gestion et la planification immobilière (le « SGPI ») un potentiel de développement quasi-inexistant.

Comme la Ville n'est pas propriétaire de tous les terrains adjacents à la partie du domaine hydrique, le MDDELCC pourrait lui demander d'aviser officiellement de la demande d'achat l'ensemble des propriétaires riverains et de les inviter à formuler leurs observations, le cas échéant, auprès du MDDELCC. Les commentaires ou les réserves formulées par les propriétaires riverains, le cas échéant, permettront au ministre s'il le juge opportun, de prévoir toute clause, condition ou servitude nécessaire pour protéger le public et les droits des riverains dans tout acte ou convention à intervenir. Selon le SGPI, les seuls droits que

pourraient prétendre les propriétaires riverains, le cas échéant, seraient de légers empiètements, ce qui ne compromettrait aucunement le projet du SIVT.

Une copie dudit règlement est disponible en pièces jointes.

Pour préparer cet acte d'acquisition, il est d'abord nécessaire de procéder aux travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale. C'est la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics au SIVT qui devra procéder aux travaux d'arpentage aux fins de la désignation cadastrale de lots.

Ce n'est qu'une fois la désignation cadastrale de ces lots obtenue que le SGPI pourra, en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville et du MDELCC, préparer l'acte d'acquisition des lots convoités devant être présentés aux autorités pour approbation.

Le Service de l'environnement est d'avis qu'il ne sera probablement pas requis de procéder à une étude de caractérisation environnementale, car la majorité du terrain à acquérir est déjà aménagée par les voies d'accès au pont. De plus, une étude réalisée à proximité du pont Lachapelle dans le parc Promenade Beauséjour indique que la zone de remblais de ce parc située en bordure de la rivière des Prairies est faiblement contaminée (sol de qualité AB ou BC). Si jamais une étude de caractérisation était requise au moment de conclure la transaction, elle serait financée à même l'enveloppe budgétaire de 200 000 \$ mis à notre disposition pour compléter cette acquisition.

JUSTIFICATION

Cette demande est conforme au mandat du SIVT et l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville est favorable au projet.

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville pour approbation comme le stipule le Règlement sur le domaine hydrique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Même si la Ville ne procède pas immédiatement à l'acquisition de ces terrains, le SGPI demande de réserver les fonds dès maintenant pour cette acquisition afin d'assurer la disponibilité des budgets lorsqu'il sera prêt à recommander l'acquisition de cet immeuble, car les délais pour conclure cette transaction peuvent être supérieurs à ceux du projet du SIVT et que les tarifs du MDDELCC peuvent changer sans préavis.

Le coût de la transaction basé sur l'éventualité la plus réaliste est estimé à un montant de 837 \$, incluant les taxes de vente, mais le SGPI recommande de réserver dès maintenant un budget de 200 000 \$ dans le budget PTI de ce projet pour les raisons susmentionnées dans l'onglet « Description ». De ce montant, un budget de 10 000 \$ est réservé pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols, si requis.

Les frais relatifs à la délimitation du domaine hydrique convoité, notamment les travaux d'arpentage, seront pris en charge par la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics, à même son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour la Ville d'intégrer les terrains du domaine hydrique dans son projet de réfection des abords du pont Lachapelle, afin de permettre l'octroi des contrats de réfection des voies routières et de la piste cyclable situés dans le domaine hydrique et de réaliser un

réaménagement paysager des plus harmonieux en bordure du pont Lachapelle pour cet accès important de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention d'une résolution des autorités compétentes de la Ville demandant d'acquérir une portion du domaine hydrique de l'état.

1. Transmission par le SIVT au MDDELCC de tous les documents exigés en vertu du règlement pour confirmer l'ouverture officielle du dossier.
2. Le SIVT confirmera le mandat de la Division de la géomatique du SIVT pour la préparation de l'opération cadastrale requise pour l'acquisition de cet immeuble conformément aux exigences du MDDELCC.
3. Le SIVT mandatera le SGPI pour la préparation du sommaire recommandant l'acquisition de cet immeuble, lorsqu'il se sera conformé à toutes les exigences du MDDELCC et qu'il aura obtenu la désignation cadastrale de l'immeuble à acquérir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Francine DUBEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Lucia BENFEITO, Ahuntsic-Cartierville
Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Lucia BENFEITO, 11 mars 2016
Josée SAMSON, 10 mars 2016

Francine DUBEAU, 3 mars 2016
Francyne GEMME, 3 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Denis SAUVÉ
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-03-22



Dossier # : 1166470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots portant les numéros 1 703 774 et 1 703 810, du Cadastre du Québec, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama.

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface sur les lots numéros 1 703 774 et 1 703 810 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-21 15:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots portant les numéros 1 703 774 et 1 703 810, du Cadastre du Québec, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), en vue du prolongement du réseau d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots portant les numéros 1 703 774 et 1 703 810 du Cadastre du Québec, ayant frontage sur la 23e Avenue, la rue Alphonse-Garépy et la rue Louis-A.-Amos, et la 23e Avenue et la rue Louis-A.-Amos, respectivement, par la compagnie Dollarama.

Le présent projet consiste en:

- Mise en place de conduites d'égouts pluviales en TBA et en PVC DR-35 pour transporter et emmagasiner les eaux pluviales;
- Mise en place de regards d'égouts sanitaires et pluviaux en béton préfabriqué;
- Mise en place de puisards et regard-puisards en béton préfabriqué pour capter les eaux pluviales;
- Aménagement d'un bassin de rétention engazonné;
- Mise en place de régulateurs de débit pour respecter les exigences quantitatives de rejet des eaux pluviales de la ville de Montréal;
- Mise en place de deux unités de traitement commercial des eaux pluviales, afin de respecter les exigences du MDDELCC

Parmi les exigences à satisfaire pour l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC, le demandeur doit déposer une attestation de non-objection de la Ville à sa délivrance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la Compagnie Dollarama d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question.

JUSTIFICATION

Le certificat d'autorisation du MDDELCC doit être obtenu avant toute construction, et ce, conformément à l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'environnement (LQE). Les travaux requis visent à assurer les services essentiels de la collecte et de la distribution des eaux pour l'implantation du projet industriel sur les lots portant les numéros 1 703 774 et 1 703 810 du Cadastre du Québec.

La Direction des Travaux publics de l'arrondissement a pris connaissance des travaux visés et ne s'oppose pas à leur réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 2016: Résolution demandant au CM d'autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection

- CE 2016: Résolution approuvant la demande de l'arrondissement
- CM 2016: Résolution autorisant le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et pluviales sur le territoire de la municipalité.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe ASHKAR, Lachine
Dominique DEVEAU, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2016-03-02

CE : 30.005

2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162365011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle du 7 mars 2016 au 20 juin 2017

Il est recommandé au comité exécutif de nommer monsieur Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-21 14:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162365011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle du 7 mars 2016 au 20 juin 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au départ à la retraite de madame Carole Bérubé, un nouveau membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle doit être nommé afin de terminer le mandat de 3 ans qui a débuté le 20 juin 2014 et se terminera le 20 juin 2017.
Le mandat de Georges Robitaille s'étendra du 7 mars 2016 au 20 juin 2017.

Il est recommandé au comité exécutif de nommer monsieur Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1162365011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle du 7 mars 2016 au 20 juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

Suite au départ à la retraite de madame Carole Bérubé, un nouveau membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle doit être nommé afin de terminer le mandat de 3 ans qui a débuté le 20 juin 2014 et se terminera le 20 juin 2017.

Le mandat de Georges Robitaille s'étendra du 7 mars 2016 au 20 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 200303 (1142358002) et CE14 0802 - Reconduire le mandat des membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle.

CA13 200260 (1132365021) et CE13 0824 – Nommer M. Normand Trottier à titre de représentant de l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle

DESCRIPTION

Nommer monsieur Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hellen DIONNE
Chef de division - secrétariat et archives

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2016-02-25



Dossier # : 1167181003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Jessica Mandziya-Sathoud et Mme Xiya Ma à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2019.

Il est recommandé de :

Nommer Mme Jessica Mandziya-Sathoud en remplacement de Mme Chahinaze Fala, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019.

Nommer Mme Xiya Ma en remplacement de M. Gopinath Jeyabalaratnam, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-24 07:37

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167181003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Jessica Mandziya-Sathoud et Mme Xiya Ma à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Nomination d'un nouveau membre :

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

Un poste est à pourvoir à la suite de la démission de M. Gopinath Jeyabalaratnam.

Un autre poste est à pourvoir à la suite de la fin du mandat de Mme Chahinaze Fala.

L'article 7 du Règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0958 en date du 27 octobre 2014 - Nommer M. Gopinath Jeyabalaratnam à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2017 et de renouveler pour une période de 3 ans se terminant en novembre 2017, le mandat de M. François Marquette à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal.

CM13 0166 en date du 13 mars 2013 - Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.

DESCRIPTION

Remplacement de membres :

Membres en fin de mandat :

Noms	Date de fin initiale du mandat
Mme Chahinaze Fala	18 Mars 2016

Membre démissionnaire :

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin du mandat
M. Gopinath Jeyabalaratnam	31 octobre 2017	13 janvier 2016

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Jessica Mandziya-Sathoud	18 avril 2016	18 avril 2019	Mme Chahinaze Fala
Mme Xiya Ma	18 avril 2016	18 avril 2019	M. Gopinath Jeyabalaratnam

JUSTIFICATION

Nominations des nouveaux membres :

L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : Publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de 6 personnes : Quatre représentants des quatre partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable du dossier de la jeunesse au Service de la diversité sociale et des sports et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection a été composé de Mme Marie-Eve Brunet, élue de Verdun pour Équipe Coderre, Mme Marie-Andrée Mauger, élue de Verdun pour Projet Montréal, Mme Virginie Harvey, responsable du soutien aux élus pour Coalition Montréal, M. Mehdi Lekehal, responsable du dossier de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et des sports (observateur) et Martin Crépeau, coordonnateur du Conseil jeunesse de Montréal (observateur). Aucun représentant de Le vrai changement pour Montréal n'a pu être délégué.

Vingt-quatre candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Huit n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection et deux personnes ont abandonné le processus de sélection. Quatorze personnes ont été rencontrées en entrevue et huit ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 246 000\$ pour l'année 2016. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal et la rémunération annuelle de la présidence et de la vice-présidence est assumée à l'intérieur du budget annuel du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comblement de postes assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affiches dans les organismes, publicité dans les journaux et communiqués de presse pour annoncer la campagne de recrutement.
Communiqué de presse annonçant les nominations.
Diffusion du communiqué sur le site Web et la page Facebook du CjM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1160679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 2e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-24 11:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1160679006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la deuxième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0224 - du 10 février 2016 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.

- **CE15 1982** - 4 novembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public
- **CE15 1807** - 7 octobre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1623** - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1288** - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 24 avril au 30 août 2016. Ces événements sont :

Un pas pour la vie	Rallye-Israël de Montréal	Danses Plein Air 2016 – 58 ^e édition
Run for Hope	La Grande Traversée	Mondial de la bière
Church Parade	Tour du silence 5 ^e édition	25 ^e Pédalez pour les enfants
Corvée du Mt-Royal	Course à pied Halo-GMAA	Museau au trot

Défi Canderel	Fondation David Suzuki	La Montée Royale
Marche Monde	Fête du Dieu	Chapeau Mont-Royal
Challenge IRCM	La marche Alzheimer	Journée international du Skateboard
Marche pour l'humanité : fin aux génocides	Opération vélo-boulot	Danses Israéliennes
Marche Don	Duathlon urbain de la fondation CHU Sainte-Justine	

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.

- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 21 mars 2016
Guy CHARBONNEAU, 18 mars 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 18 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-03-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-03-22

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2016-03-22



Dossier # : 1161213002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 31 700 \$, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-23 13:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161213002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Grand Prix du livre de Montréal, créé en 1965, avec une pause de 1982 à 1987, vise à promouvoir l'excellence en création littéraire et le dynamisme du milieu montréalais de l'édition. Il permet de sensibiliser la population à la littérature québécoise, en mettant en valeur une œuvre nouvellement parue dont la facture et l'originalité se révèlent exceptionnelles.

Le Grand Prix du livre de Montréal est doté d'une bourse de 15 000 \$ pour le lauréat et de 4 000 \$, soit 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes. Le prix est décerné annuellement à l'automne, à l'auteur(e) ou aux co-auteur(e)s d'un ouvrage de langue française ou anglaise par un jury indépendant composé de six représentants de diverses instances du milieu littéraire montréalais.

La personne qui assumera la présidence du Grand Prix du livre de Montréal en 2016 reste à confirmer. En 2015, Mme Madeleine Gagnon, poète, romancière et membre de l'Académie des lettres du Québec, a assumé la présidence de ce Prix. De 2008 à 2010, M. Georges Leroux en a assumé la présidence. D'ailleurs, il a été le récipiendaire du Grand Prix du livre de Montréal en 2007 pour son essai intitulé *Partita pour Glenn Gould*. En 2007, la présidence fut assumée par Robert Lalonde, lauréat, entre autres, du Prix Robert Cliche en 1981, du Prix Jean-Macé en 1982, du Prix Paris-Québec en 1985, du Grand Prix du livre de Montréal en 1988, du Prix des lectrices *Elle Québec* en 1992. Son roman *Le Petit Aigle à tête blanche* a été récompensé à deux reprises : en 1994 par le Prix du Gouverneur général du Canada et en 1995 par le Prix France-Québec.

Parmi les lauréats de cette prestigieuse récompense, on retrouve MM. Louis Gauthier, Gaston Miron, Michel Tremblay, Yves Beauchemin, Gérald Godin, Fernand Dumont, Gaétan Soucy, Sergio Kokis, Joël Des Rosiers, Denis Vanier, David Solway, Yvon Rivard, Dany

Laferrière et Pierre Samson, ainsi que Mmes Dominique Robert, Régine Robin, Lise Tremblay, Catherine Mavrikakis, Perrine Leblanc, Élise Turcotte et Marie-Claire Blais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0819 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense de 31 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes.

CE 14 0963 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 13 0893 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 12 0977 - 13 juin 2012 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2012, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 11 0488 - 6 avril 2011 : Autoriser une dépense de 27 600 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2011;

CE 10 0665 - 5 mai 2010 : Autoriser une dépense de 27 600 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2010, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 09 0869 - 27 mai 2009 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2009;

CE 08 1168 - 18 juin 2008 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2008.

DESCRIPTION

Depuis sa relance à l'automne 1987, par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal est rapidement devenu l'une des distinctions littéraires québécoises majeures qui contribuent activement à la diffusion d'un livre.

La gestion de cette haute distinction littéraire est assumée par le Service de la culture.

En plus d'une bourse de 15 000 \$ offerte au lauréat et 1 000 \$ pour chacun des quatre (4) autres finalistes, le Grand Prix du livre de Montréal assure également à l'ouvrage primé un appui promotionnel important.

Toujours convoité, le Grand Prix du livre de Montréal aura su honorer des œuvres marquantes de l'édition québécoise depuis sa création en 1965.

Cette année, le Grand Prix du livre de Montréal sera décerné en novembre 2016.

JUSTIFICATION

L'investissement du Service de la culture permet d'assurer au Grand Prix du livre de Montréal une gestion professionnelle et une diffusion de haute qualité. Depuis 2009, grâce à un partenariat avec l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), le lauréat du Grand Prix du livre de Montréal a la possibilité de faire une tournée de promotion dans l'un des 80 pays où l'AIEQ a des membres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2016 du Grand Prix du livre de Montréal, le Service de la culture, devra pour la gestion de ce prix, consacrer un budget de 31 700 \$:

- Bourse au lauréat 15 000 \$
- Cachet des six membres du jury indépendant* 12 000 \$
- Bourse aux quatre (4) autres finalistes 4 000 \$
- Deux reliures d'art, dont une qui sera une remise au lauréat et

l'autre sera entreposée aux archives 700 \$ (incluant les taxes)

*** La liste définitive des membres du jury sera établie à la fin juin 2016.**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 31 700 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir en pièce jointe au dossier la liste des lauréats du Grand Prix du livre de Montréal depuis 1987 incluant ses impacts majeurs pour certains de ces lauréats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications est en préparation au Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai / 2016

- Mise en place de la documentation;
- Envoi de l'information aux éditeurs et aux libraires;
- Composition du jury : six (6) membres incluant le(la) président(e).

Mai à Septembre 2016

- Réception des ouvrages en nomination, environ 250 auteur(e)s soit 1 750 exemplaires.

- Quatre rencontres du jury en vue de déterminer les finalistes et le (la) lauréat (e) ainsi que la remise du Grand Prix.

Novembre 2016

- Dévoilement officiel des finalistes;
- Annonce à la Chapelle Historique du Bon-Pasteur de l'auteur(e) récipiendaire de la bourse du Grand Prix du livre de Montréal (le 16 novembre 2015);
- Diffusion à la presse et au Salon du livre de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - Culture

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe
Tél : 514 280-4283

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1160858001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160858001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, sanctionnée le 21 avril 2015, prévoit que l'agglomération de Montréal doit mettre en place des points de service de développement économique local et régional.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement Centre-Ville est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Centre-Ville. Le PME MTL Centre-Ville accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Outremont, Ville-Marie et la Ville de Westmount qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Un élu de l'arrondissement doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de ce nouvel organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Richard Bergeron, conseiller de la Ville, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie DERET
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2016-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1165175012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, pour siéger comme membre élu municipal représentant Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Il est recommandé :

- d'approuver la nomination de monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, comme représentant de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 12:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, pour siéger comme membre élu municipal représentant Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six organismes de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire. L'organisme PME MTL Centre-Ouest dessert les territoires des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest. Les règlements généraux des six (6) organismes PME MTL prévoient une catégorie de membre "élus municipaux" à leur conseil d'administration. Parce que le développement économique local est une compétence du conseil d'agglomération, les membres élus sont proposés par les arrondissements et les villes liées, sous réserve de leur approbation par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 15-03-03 du conseil de la Ville de Mont-Royal (voir pièce jointe R_MO_15-03-03).

DESCRIPTION

Le conseil de la Ville de Mont-Royal a désigné, à sa séance du 3 mars 2015, monsieur Daniel Robert comme son représentant pour siéger à titre d'administrateur votant au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi

des interventions en matière de développement économique local entre l'organisme et cette ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE

Le : 2016-03-29

Chef d'équipe

Directeur, investissement et développement
stratégique
Service du développement économique



Dossier # : 1163233002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, du 6 au 10 avril, à Paris, afin de prendre part au 82e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant estimé : 1 115,19 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, du 6 au 10 avril, à Paris, afin de prendre part au 82e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) - montant estimé : 1 115,19 \$;
1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-01 10:29

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1163233002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, du 6 au 10 avril, à Paris, afin de prendre part au 82e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant estimé : 1 115,19 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 82e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIIMF) se tiendra à Paris le vendredi 8 avril 2016 en vue de préparer la 36e Assemblée générale de l'AIMF qui se tiendra à Beyrouth dans la semaine du 26 septembre 2016 sur le thème du «Vivre ensemble». Rappelons qu'en avril 2015, Montréal annonçait la création d'une commission permanente sur le thème du «Vivre ensemble» au sein de l'AIMF.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

M. Chitilian optimisera son déplacement par l'ajout de rencontres avec des élus et de visites de projets développés sur les thèmes de la Ville intelligente et de l'économie numérique, deux sujets de coopération prioritaire entre les villes de Paris et de Montréal depuis que les maires des deux villes ont signé un accord visant à accroître les échanges dans le domaine de l'économie numérique et des jeunes entreprises innovantes.

JUSTIFICATION

Représenter Montréal au Bureau exécutif de l'AIMF afin de démontrer l'engagement de la métropole envers l'organisation présidée par la maire de Paris.

- Renforcer la collaboration entre Montréal et Paris dans le domaine de l'économie numérique, et ce, tel que convenu dans l'amendement à l'accord de collaboration signé par les maires Hidalgo et Coderre en mai 2014.
- Rencontrer les représentants élus locaux sur le thème de la Ville intelligente et l'économie numérique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

À noter que les frais entourant l'hébergement seront pris en charge par l'AIMF.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 115,19 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-31

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-03-31

CE : 40.001
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166688003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement RCG 09-033, relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, visant à ajouter le lot 1 169 269 et une partie du lot 2 525 257 dans les limites du parc-nature.

Il est recommandé:

1. de donner un avis de motion annonçant qu'un règlement modifiant le règlement RCG 09-033, relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc et visant à ajouter le lot 1 169 269 et une partie du lot 2 525 257 dans les limites du parc-nature, sera adopté;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant le règlement RCG 09-033, relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc»

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-10 18:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement RCG 09-033, relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, visant à ajouter le lot 1 169 269 et une partie du lot 2 525 257 dans les limites du parc-nature.

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, l'agglomération de Montréal a créé le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc afin de préserver un écosystème viable autour d'un site panoramique unique sur la rivière des Prairies dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc. Les limites du parc-nature ainsi créés comportent des terrains privés que la Ville vise à acquérir ainsi que trois (3) parcs riverains locaux de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro ayant été incorporés au parc-nature (parc de l'île Roxboro, parc du Cheval Blanc et parc des Arbres). Depuis la création du parc-nature, la Ville a acquis trois (3) terrains privés. Récemment, l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a informé le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), de son intention de verser à l'agrandissement du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, deux (2) terrains municipaux. Ceux-ci sont déjà zonés «parc de conservation» au règlement de zonage de l'arrondissement. Le présent sommaire vise donc à modifier le règlement RCG 09-033 pour inclure ces deux terrains dans les limites du parc-nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0767 – 17 décembre 2015 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4164857 Canada Inc., un immeuble situé sur la 5e Avenue Nord (lot 1 171 908), dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 22 999, 4 m², pour la somme de 3 431 280 \$, taxes incluses, incluant le paiement d'une indemnité non taxable au montant de 120 000 \$, aux fins d'agrandissement du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc.

CG10 0073 – 25 février 2010 – Approbation du projet d’acte par lequel la Ville acquiert de Les développements des Rapides du Cheval Blanc, à titre gratuit, un terrain constitué des lots 3 903 109, 3 093 112, 3 093 115 du cadastre du Québec, situé dans l’arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, aux fins d’agrandissement du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc.

CG09 0464 – 3 décembre 2009 – Approbation du projet d’acte par lequel la Ville acquiert de Gestion Peodeck inc. aux fins d’agrandissement du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, un terrain situé dans l’arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, constitué du lot 1 170 454 du cadastre du Québec, pour une somme de 382 672 \$, excluant les taxes.

CG09 0480 – 3 décembre 2009 – Adoption du règlement (RCG 09-033) relatif à l’établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc.

CM04 0861 – 14 décembre 2004 – Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

DESCRIPTION

Le projet de règlement propose dès son entrée en vigueur :

- La modification du règlement RCG 09-033, relatif à l’établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, visant le remplacement des annexes 1 et 2 pour ajouter le lot 1 169 269 et une partie du lot 2 525 257 dans les limites du parc-nature.

JUSTIFICATION

Le SGPVMR a profité de cette modification aux limites du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc pour mettre à jour le plan des lots constituant l'emprise du parc-nature suite aux acquisitions réalisées par le Ville depuis 2009. Les lots 1 170 454, 1 171 908, 3 093 109, 3 903 112, 3 093 115 appartenant à la Ville de Montréal sont identifiés comme tel sur le plan de l'annexe 2 du règlement de modification du règlement RCG 09-033.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’intégration des deux (2) propriétés municipales dans les limites du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc s’inscrit dans les démarches que poursuit le SGPVMR en collaboration avec les arrondissements de protéger les milieux naturels et de consolider les parcs-nature conformément aux orientations du plan de développement durable 2010-2015 de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement modifiant le règlement RCG 09-033 assurera l’intégration légale de deux terrains municipaux limitrophes au parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc ce qui viendra le consolider.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation du règlement de modification au comité exécutif : 6 avril 2016

Séance visée pour approbation du règlement de modification au conseil : 18 avril 2016

Séance visée pour avis de motion du règlement de modification au conseil d'agglomération : 21 avril 2016

Séance visée pour l'approbation du règlement de modification au conseil d'agglomération : 19 mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fabienne LABOULY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Fabienne LABOULY, 9 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER

Chef de division - Stratégies, programmes et politiques, en remplacement de Mme Carole Paquette, directrice. "Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 7 au 15 mars 2016 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions."

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-03-09



Dossier # : 1166873002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une modification au "Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout" afin de spécifier que les frais liés à l'inspection préalable obligatoire sont à la charge du propriétaire.

Il est recommandé:
d'adopter une modification au "Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout"
afin de spécifier que les frais liés à l'inspection préalable obligatoire sont à la charge du
propriétaire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 12:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166873002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une modification au "Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout" afin de spécifier que les frais liés à l'inspection préalable obligatoire sont à la charge du propriétaire.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre de 2015, la Ville de Montréal a abrogé l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*, et a adopté le *Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout* de même que le *Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)* . Cet ajustement de la réglementation visait à établir un nouveau cadre légal relativement aux travaux d'entretien sur la partie des branchements d'égout située sous le domaine public, notamment en harmonisant les règles à travers les arrondissements. Au surplus, le nouveau règlement octroie à la Ville de Montréal la responsabilité de l'exécution des travaux correctifs, et des frais qui y sont liés, lorsqu'ils visent à pallier à une défaillance structurale de la conduite.

Or, en vertu de l'article 4 du nouveau *Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout* , le propriétaire qui soupçonne que son branchement présente une défaillance de nature structurale doit, préalablement à sa requête pour l'exécution des travaux correctifs par la Ville de Montréal, soumettre à son Directeur d'arrondissement un fichier électronique de la vidéo d'inspection du branchement ainsi qu'un rapport, rédigé par une firme compétente, qui atteste la présence et décrit la nature du défaut. La directive administrative interne courante de la Ville de Montréal est à l'effet que tous les frais liés à la production et à la transmission de la vidéo et du rapport sont à la charge du propriétaire. La modification réglementaire vient, à la demande du Bureau des réclamations, spécifier cet aspect pour éviter les contestations et réclamations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1362 - 30 novembre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Recommandation du Comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à modifier l'article 4 du *Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout* afin de spécifier que le propriétaire est responsable de tous les frais liés à la production de la vidéo et du rapport d'inspection remis à la Ville de Montréal préalablement à l'exécution des travaux correctifs sur la partie du branchement se trouvant sous le domaine public.

JUSTIFICATION

Suite à l'application du règlement 15-085, le Bureau des réclamations a reçu plusieurs demandes des propriétaires pour se faire rembourser l'inspection vidéo bien que rien - dans le règlement - ne prévoit un tel remboursement. Pour éviter toute confusion et des traitements inutiles de réclamations, le Bureau des réclamations demande que soit précisé, dans le règlement, que l'inspection faisant la preuve de la déficience est aux frais du propriétaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification du règlement n'engendre aucuns frais additionnels pour la Ville de Montréal. Elle vise au contraire à assurer que les dépenses publiques liées au travaux sur les branchements d'égout soient contenues, en spécifiant de manière formelle que les inspections requises préalablement aux travaux sont à la charge du propriétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout* vise à réduire les impacts environnementaux et sociaux liés au vieillissement et aux défaillances des branchements d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rejet de la modification réglementaire proposée maintiendrait une ambiguïté relativement à la responsabilité pour le paiement des frais relatifs à l'inspection préalable à la réfection des branchements d'égout privés. Dans ces circonstances, la Ville sera amenée à recevoir et à traiter inutilement des demandes de réclamation inévitablement rejetées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'activité de communications prévue pour cette modification réglementaire qui ne vient que confirmer l'orientation actuelle du règlement. La série de Questions et de Réponses relative au *Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout* et affichée sur le site web de la Ville de Montréal spécifie déjà que les frais liés à l'inspection du branchement sont à la charge du propriétaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016: Avis de motion
Mai 2016 : Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LANDRY
Conseiller plan.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-18

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-29

**Dossier # : 1162931001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »;

De soumettre ces projets de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-19 13:41**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162931001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande afin de permettre la construction d'un complexe résidentiel sur la propriété de la Corporation des Syndics Apostoliques des Franciscains, située aux 1980 à 2080, boulevard René-Lévesque Ouest, à la limite sud du Quartier des Grands jardins.

Le projet à l'origine de cette demande a beaucoup évolué suite aux commentaires et réserves de la Division de l'urbanisme et des instances consultatives, soit le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU), le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV).

Le projet a par conséquent été revu, mais requiert néanmoins une modification du Plan d'urbanisme quant à l'affectation et à la hauteur maximale de construction, de même qu'une autorisation, en vertu de la procédure visée par l'article 89 de la Charte, afin de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site

La propriété, d'une superficie d'environ 18 000 m², se trouve du côté sud du boulevard René-Lévesque, à l'ouest de l'Esplanade Ernest-Cormier qui fait face au Centre canadien d'architecture, lequel inclut le monument classé de la Maison Shaughnessy. Elle est délimitée au sud par les voies ferrées du C.P. situées au bas de la falaise Saint-Jacques et à l'ouest par le secteur résidentiel de la rue du Souvenir.

Le site des Franciscains comprend trois lots dont deux sont occupés par d'anciennes villas

bourgeoises, les maisons Judah (1874) et Masson (1850), acquises par les Franciscains dans les années 40, et aujourd'hui occupées par du bureau. Ces villas sont parmi les dernières d'une importante génération de constructions qui a marqué l'urbanisation de Montréal au 19^e siècle. De même, contrairement aux autres exemplaires du genre dans l'arrondissement de Ville-Marie, celles-ci sont les seules à avoir conservé intacts leur parvis décoratif, ainsi que toutes leurs caractéristiques architecturales d'origine.

Entre ces deux bâtiments pavillonnaires historiques, un terrain demeure vacant depuis l'incendie et la démolition en 2010 de la chapelle Saint-François-d'Assise et du couvent Saint-Joseph. Actuellement, sur le site, il ne subsiste aucune construction liée à la présence presque centenaire des Franciscains.

Le projet

Sur le terrain laissé vacant par l'incendie et la démolition de 2010, il est proposé de construire un complexe résidentiel comprenant près de 360 logements et 210 places de stationnement souterrain, accessibles depuis un accès véhiculaire à la limite ouest de la maison Judah. Le projet présente une implantation résolument pavillonnaire, avec un alignement de construction largement en retrait du boulevard (40 et 45 m), soit environ 6 m en retrait des maisons patrimoniales. Il comprend deux tours jumelles de 19 étages (60 m) qui surplombent un basilaire d'un seul étage en verre.

Le projet prévoit la conservation des maisons, de leurs parvis et jardins, incluant leurs aménagements paysagers, de même que la préservation de l'espace naturel de la falaise St-Jacques. La proposition inclut aussi la cession à la Ville de deux espaces verts : un parc à l'ouest du site, d'une superficie de 2063 m² accessible depuis la rue du Souvenir et le boulevard René-Lévesque et un jardin public, d'une superficie 1300 m² en front du boulevard René-Lévesque. Les aménagements paysagers comprennent une mise en valeur commémorative de l'ancienne chapelle des Franciscains.

Les dérogations

Les dérogations visées par la présente concernent principalement les usages et le plafond des hauteurs, et ce, aussi bien au Plan d'urbanisme qu'au règlement de zonage. Ainsi, le Plan d'urbanisme doit être modifié concernant :

- l'affectation «couvent, monastère et lieu de culte», qui doit être remplacée par l'affectation «secteur résidentiel »;
- la hauteur maximale de 25 m, qui doit être remplacée par la hauteur 65 m.

De la même façon, l'autorisation demandée requiert de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, soit notamment aux dispositions suivantes:

- l'usage autorisé (lieu de culte);
- la hauteur maximale autorisée (23 mètres).

JUSTIFICATION

La justification des dérogations demandées et la modification du plan d'urbanisme s'appuient largement sur la singularité de l'emplacement, la pertinence de conserver deux propriétés patrimoniales exceptionnelles, l'occasion de mettre en valeur et de protéger des espaces paysagers et naturels et la qualité architecturale de la construction projetée. Les notes explicatives suivantes portent sur l'apport du projet et ses impacts sur le milieu, ainsi que sur les avis des instances consultatives.

Mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

Le site fait partie d'une zone excentrique au quartier Village Shaughnessy. L'enclavement de

cette zone entre un boulevard d'échelle métropolitaine et la falaise Saint-Jacques, elle-même doublée de l'autoroute Ville-Marie et de la voie ferrée du CP, conjugué à l'occupation centenaire du site par les Franciscains ont retardé son développement et protégé, quasi intégralement, les villas, leurs terrains et leurs jardins respectifs.

Malgré les avis du CPM qui prônait une approche de remaillage du tissu urbain, la problématique urbaine atypique du site commande un projet avec une implantation pavillonnaire qui puisse à la fois mettre en valeur les villas, les aménagements paysagers et les espaces verts. Ce choix permet de maintenir une occupation pavillonnaire, en soi patrimoniale, à une échelle qui n'existe plus dans l'arrondissement. L'arrimage avec le bâti environnant est facilité par d'immenses dégagements tout autour de la nouvelle construction, la création et l'aménagement d'espaces verts à la fois publics et privés en lien avec les immenses parvis aménagés des villas.

Le maintien de la qualité paysagère et la protection et la conservation des villas et de leurs jardins sont assurés par un très faible coefficient d'occupation au sol qui est limité à 1,8 pour l'ensemble de la propriété (en prenant soin d'exclure les terrains cédés pour parc éventuellement à la Ville). A priori, cette situation ne favorise pas l'entretien et la conservation des édifices patrimoniaux qui pourraient, comme c'est souvent le cas, se détériorer faute de soins. Aussi, il est proposé que les maisons et leurs jardins fassent l'objet d'un acte de servitude de protection et de conservation, dont la ville serait partie prenante.

Enfin, l'appropriation publique d'une partie des anciens jardins monastiques et la création d'un espace public commémoratif dédié à la présence des Franciscains, à même les vestiges de la chapelle, sont un gain indéniable et durable pour la collectivité.

Qualité et impacts du projet

À terme, les bâtiments sur le site n'occuperaient que 20 % de la superficie au sol, alors que le zonage autorise un taux d'implantation au sol jusqu'à 70 %. Aussi, la proposition à l'étude permettrait d'améliorer l'ancrage de cette zone dans le paysage du quartier en lui attribuant une nouvelle cohérence d'ensemble et une meilleure liaison avec l'Esplanade Ernest-Cormier, ainsi que son vis-à-vis, le Centre canadien d'architecture, le parc Toe-Blake et la Place Henri Dunant et le Square Cabot.

La contrepartie d'une si faible occupation au sol est comblée par une hauteur plus importante sur ce site qui, nous le rappelons, est en rupture avec la trame du quartier. Cette plus grande hauteur est toutefois limitée dans la portion centrale de la propriété. Enfin les bâtiments projetés sont considérablement en retrait des villas et respectent l'orientation du boulevard René-Lévesque. Les analyses volumétriques effectuées par la Ville démontrent que le projet aura une cohérence dans le quartier.

La nouvelle construction au traitement sobre dispose d'un volume qui s'inscrit pleinement dans la silhouette du centre-ville et vient marquer le début du principal massif bâti, qui s'étend vers l'ouest. Selon les études d'impacts visuels soumises et l'analyse de la division de l'urbanisme, il s'avère que le projet n'aura aucune conséquence sur les divers cônes visuels vers la montagne ou à partir de la montagne. L'implantation nord-sud des deux fines tours symétriques, à cet endroit, dégage les vues protégées vers le fleuve et à partir du Mont Royal de même qu'elle est sans conséquence sur l'ensoleillement du voisinage.

Les conditions

La modification réglementaire permet d'encadrer les interventions sur l'ensemble des propriétés actuelles des Franciscains. Aussi, toutes les demandes de permis visant des modifications des composantes architecturales et paysagères sur ce site devront être analysées et revues en conformité avec les conditions et critères prévus tant par le règlement proposé que par la réglementation d'urbanisme.

De plus, avant d'adopter les modifications réglementaires proposées, des engagements formels devront être conclus quant à la contribution pour le logement social, à la cession des espaces verts, une fois aménagés, et à l'établissement d'une servitude à des fins de conservations et protection des maisons.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le CCU a étudié le projet le 14 février 2013 et a émis un avis favorable moyennant le respect des conditions suivantes :

- La hauteur du projet hors tout et en tout point ne pourra pas dépasser 65 m.
- Les clôtures existantes des maisons Masson et Judah devront être restaurées.
- L'aménagement du parc devra assurer l'accessibilité et de la sécurité de celui-ci.

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le comité Jacques-Viger

L'emplacement étant situé dans l'aire de protection de la maison Shaughnessy, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est tenu d'émettre un avis sur le projet. Pour la même raison, une autorisation devra être émise par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Lors de ses séances du 27 février 2013 et du 14 juin 2013, les comités ont émis plusieurs commentaires et réserves quant à la pérennité des maisons Judah et Masson et leurs abords, quant à l'intégration urbaine (la hauteur) et la présence des espaces verts.

La plupart des préoccupations des comités ont été intégrées dans la présente version du projet soumis pour autorisation. Les éléments maintenus dans cette proposition, comme la hauteur à 60 m, sont intimement liés à la problématique urbaine unique et inhabituelle du site qui commande un projet distinctif et singulier.

Conclusion

Dans la version actuelle, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises recommande la proposition puisque les impacts des dérogations demandées sur l'échelle du quartier et du boulevard René-Lévesque sont mineurs, et ce, compte tenu du caractère unique et atypique du site qui commande un projet prestigieux et respectueux de son contexte. De même, le projet offre la possibilité d'intégrer et de conserver adéquatement et durablement les anciennes villas et leurs aménagements respectifs.

L'adoption du règlement en vertu de l'article 89 de la charte et la modification du plan d'urbanisme s'inscrivent dans la mise en œuvre de la vision et des paramètres de développement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins, notamment en matière de conversion et de requalification d'une propriété institutionnelle, maintenant vacante, et par la création d'un milieu de vie misant sur la protection des maisons bourgeoises, des espaces paysagers, l'aménagement et la création de parcs; l'ensemble ancrant de façon pérenne le caractère distinctif de ces propriétés dans le quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation préliminaire de l'investissement associé à ce projet est d'approximativement 100 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse et consultation publique de l'OCPM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 mars 2016 : acheminement du projet au CE

- **CE du 6 avril 2016** : Mise à l'ordre du jour du CM du 18 avril 2016
- **CM du 18 avril 2016**: Adoption d'avis de motion et des projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme et l'adoption d'un règlement adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de Montréal, le tout accompagné d'un mandat de consultation par l'OCPM
- **Mai à septembre** : Audiences publiques et rapport de l'OCPM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Danielle CÉCILE, 17 février 2016
Monique TESSIER, 5 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-05

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1153894006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Fermeture de règlements d'emprunt autorisant un emprunt (règlements autorisés par le Conseil d'agglomération)

Considérant que l'objet des règlements d'emprunt visés par la présente recommandation a été entièrement réalisé selon ce qui était prévu et qu'une partie de l'emprunt autorisé a été effectué et que le financement par emprunt des soldes résiduels n'est pas requis; Considérant que pour certains des règlements visés par la présente recommandation, il existe un solde excédentaire à transférer au Fonds réservés des soldes disponibles des règlements fermés;

Considérant que l'objet du règlement RCG 08-053 n'a pas été réalisé et qu'il ne le sera pas;

Sur recommandation du Directeur du Service des finances, il est **RÉSOLU**:

D'adopter la résolution intitulée : "Résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé;

D'adopter le règlement intitulé : "Règlement abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053)"

D'adopter le règlement intitulé : " Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt."

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 11:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153894006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Fermeture de règlements d'emprunt autorisant un emprunt (règlements autorisés par le Conseil d'agglomération)

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs instances de la Ville adoptent des règlements d'emprunt en vue de financer par emprunt certaines dépenses d'immobilisation et à l'occasion, des dépenses de fonctionnement.

Plusieurs d'entre eux ne servent plus, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de dépenses à effectuer et le financement de ces dépenses est entièrement terminé. Par conséquent, le processus de fermeture de règlement d'emprunt peut être amorcé.

Les étapes suivantes sont nécessaires :

- Adopter une résolution visant à modifier les règlements d'emprunt en fonction des emprunts à long terme qui ont été réellement effectués
- S'il y a un excédent de financement, il faut par résolution autoriser le trésorier à virer cet excédent au *Fonds réservés - Solde disponible des règlements d'emprunt fermés* .
- À l'inverse, si une partie des dépenses n'a pas encore été financée, la Ville peut par règlement utiliser les *Fonds réservés - Solde disponible des règlements d'emprunt fermés*, pour procéder au financement restant, avant sa fermeture.
- Si le règlement d'emprunt n'a pas été utilisé, et qu'il ne le sera pas non plus dans le futur, et qu'aucun emprunt n'a été réalisé, il faut abroger le règlement en cause.

Lorsqu'il y a utilisation des *Fonds réservés - Solde disponible des règlements d'emprunt fermés* , il faut s'assurer de l'équité fiscale. Cette utilisation doit être approuvée par règlement. En d'autres termes, il faut que les contribuables qui assument le coût du financement excédentaire soit les mêmes que ceux qui en bénéficient dans le financement de dépenses imputées dans divers règlements d'emprunt.

Tous les règlements d'emprunt adoptés par les conseils d'arrondissement actuels seront modifiés et fermés par les conseils d'arrondissement actuels. Il en est de même pour le conseil d'agglomération. Tous ceux qui ont été adoptés par cette instance, depuis 2006, seront modifiés et fermés par cette instance. Les autres règlements d'emprunt, quant à

eux, seront traités par le conseil municipal; mentionnons notamment, les règlements d'emprunt qui ont été adoptés avant 2002 par les anciennes municipalités et par l'ex-CUM, en 2005 par les arrondissements qui ont quitté la Ville de Montréal, en tout ou en partie, et finalement, depuis 2002, par le conseil municipal.

Ce sommaire décisionnel s'avère le premier à être présenté au conseil d'agglomération en vue de la fermeture des règlements d'emprunt. La confection de ce premier dossier a récemment été confiée à la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, dans le but de déterminer la procédure adéquate qui devra être suivie à l'avenir par la Direction de la comptabilité et des informations financières, et ce, au moins, annuellement.

Mentionnons que cette tâche a été exceptionnellement confiée à la direction du financement, pour son expertise et sa connaissance du domaine des fusions, des défusions, de la mise en place de l'agglomération, des multiples ententes de partages de la dette (par exemple, la voirie artérielle) et de tout ce qui a entouré le sort des règlements d'emprunt pendant cette longue période, qui s'échelonne de 2002 à aujourd'hui. Tous ces paramètres ont été rigoureusement analysés et considérés, afin de déterminer la démarche optimale qui permettra de régler la problématique afférente au grand nombre de règlements à fermer par les différentes instances de la Ville, au délai à récupérer et principalement, à mettre en place les méthodes pouvant assurer le respect de l'équité fiscale des contribuables. Cette démarche est réalisée avec l'accompagnement du Service des affaires juridiques.

Parmi les 193 règlements d'emprunt adoptés par le conseil d'agglomération, la Direction de la comptabilité et des informations financières recommande la fermeture de 10 d'entre eux. Il sera nécessaire d'abroger un règlement et de modifier les 9 autres, avant la fermeture. Aussi, quatre d'entre eux présentent un excédent de financement à transférer aux *Fonds réservés – Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés – Conseil d'agglomération - général*, trois d'entre eux n'en ont pas et les autres sont sous-financés. Pour ces derniers nous recommandons l'utilisation des Fonds réservés pour réaliser le financement restant.

La situation actuelle

Actuellement, il y a environ 2 390 règlements d'emprunt, dont 193 ont été adoptés par le conseil d'agglomération et 1 017, par les conseils d'arrondissement actuels. Le solde, soit 1 180 règlements ont été adoptés par plusieurs autres instances et fermés par le conseil municipal.

Parmi ceux-ci, plusieurs ont été adoptés avant la fusion municipale; mentionnons qu'il y en a 30 qui ont été adoptés par l'ex-CUM, 348 par les ex-municipalités de banlieue et 348 par l'ex-Ville de Montréal. Après la fusion municipale, 24 ont été adoptés par les conseils d'arrondissement qui sont défusionnés partiellement, et 53 par les conseils d'arrondissement qui ont quitté totalement la Ville. Finalement, il y en a 458 qui ont été adoptés par le conseil municipal, après le 1^{er} janvier 2002.

Le tableau suivant résume la situation actuelle :

Situation des règlements d'emprunt au 8 décembre 2015		
Conseil d'agglomération après le 1er janvier 2006	193	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil d'agglomération
Conseils d'arrondissement actuels après le 1er janvier 2005	1017	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
Avant le 1er janvier 2002, par l'ex-CUM	30	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
Avant le 1er janvier 2002, par les ex-municipalités de banlieue	348	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
Avant le 1er janvier 2002, par l'ex-Ville de Montréal	267	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
En 2005 par les conseils d'arrondissement... qui ont quitté la ville partiellement	24	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
qui ont quitté la ville totalement	53	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
Après le 1er janvier 2002, par le conseil municipal	458	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
Sous-total - Règlements à soumettre au conseil municipal	1180	S'il y a excédent de financement, l'excédent appartient au Conseil municipal
Total des règlements d'emprunt au 8 décembre 2015	2390	

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption des règlements autorisant un emprunt

DESCRIPTION

Les tableaux ci-après présentent les règlements qui doivent être modifiés et fermés, ainsi que ceux qui nécessitent aussi un transfert d'excédents aux *Fonds réservés- Solde disponibles des règlements d'emprunt fermés – Conseil d'agglomération – général*, ou encore une utilisation des *Fonds réservés- Solde disponibles des règlements d'emprunt fermés – Conseil d'agglomération – général*.

Pour les règlements qui n'ont pas d'excédent, aucune transaction comptable n'est requise.

Le tableau suivant indique pour chacun des règlements le montant autorisé de l'emprunt et le montant réellement emprunté. Il y a lieu de réduire le montant autorisé de l'emprunt en fonction des sommes réellement empruntées. Par la suite, ces règlements pourront être fermés (par résolution).

No légal du règlement	Description du règlement	Emprunt autorisé	Diminution du règlement
RCG 06-058	Rempl.véhicules et équipements CG06 0564	40 000 000 \$	24 440 676 \$
RCG 07-024	Réaménagement autoroute Bonaventure CG07 0377	6 800 000 \$	6 792 235 \$
RCG 08-001	Contrib.à Canard ill.- Terrains rivière à l'Orme CG08 0036	675 000 \$	0 \$

Pour les règlements énumérés au tableau suivant, avant de les fermer, il faut au préalable modifier le montant autorisé de l'emprunt en fonction des montants réellement empruntés et il faut virer l'excédent de financement au Fonds réservés - Solde disponible des règlements fermés (par résolution).

No légal du règlement	Description du règlement	Emprunt autorisé	Diminution du règlement	excédent à transférer
RCG 06-017	Acq. d'espace pour le dével. grands parcs Agglo CG06 0057	15 000 000 \$	13 997 446 \$	622 288 \$
RCG 06-051	Surface d'un tronçon boul.Thimens CG06 0485	1 500 000 \$	589 378 \$	302 085 \$
RCG 06-023	Dév.projets équip. culturels CG06 0079 modif RCG 06-023-1	16 000 000 \$	4 650 000 \$	1 418 381 \$
RCG 06-048	Trav.embellissement rue McGill CG06 0447	2 250 000 \$	2 228 972 \$	117 366 \$
TOTAL - Montant viré à Fonds réservés - Soldes disponibles des règlements fermés- Conseil d'agglomération				2 460 120 \$

Pour les règlements énumérés au tableau suivant, avant de les fermer, il faut au préalable modifier le montant autorisé de l'emprunt en fonction des montants réellement empruntés et terminer le financement, en y affectant une somme suffisante à même les Fonds réservés - Solde disponible des règlements fermés (par règlement).

No légal du règlement	Description du règlement	Emprunt autorisé	Diminution du règlement	Utilisation des fonds réservés
RCG 06-005	Rempl.véhicules et équip. Agglo CG06 0045	40 000 000 \$	17 745 244 \$	255 220 \$
RCG 08-013	Syst.jalon.dyna. parcs de station.Vieux-MTL CG08 0145	1 500 000 \$	0 \$	1 498 296 \$
TOTAL-Montant utilisé de Fonds réservés-Soldes disponibles des règlements fermés- Conseil d'agglomération-général				1 753 516 \$

Aussi, il est requis que le règlement d'emprunt suivant soit abrogé, puisqu'il n'a pas été utilisé pour effectuer des dépenses et qu'aucun emprunt n'a été réalisé et que, finalement, la Ville ne prévoit pas l'utiliser dans le futur (par règlement).

No légal du règlement	Description du règlement	Emprunt autorisé
RCG 08-053	Études première ligne - tramways CG08 0676	5 000 000 \$

JUSTIFICATION

L'objet des règlements d'emprunt étant complété et financé, ou encore, la Ville n'ayant pas l'intention d'utiliser les crédits disponibles, elle doit procéder à la fermeture desdits règlements. Tel que mentionné précédemment, au préalable, elle doit les modifier en fonction des emprunts à long terme réellement effectués. Lorsqu'il y a un excédent de financement, il faut le virer au Fonds réservés - solde disponible des règlements fermés. Lorsqu'un financement demeure requis, la Ville peut le réaliser en affectant une somme suffisante à même ces Fonds réservés.

La fermeture des règlements d'emprunt doit s'effectuer au moins annuellement. Or, ce sommaire décisionnel permettra au conseil d'agglomération de procéder à la première fermeture de règlements, la dernière ayant été réalisée par le conseil municipal de la Ville en 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fermeture des règlements mentionnés précédemment n'aura pas d'impacts financiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville souhaite implanter et accélérer le processus de fermeture des règlements d'emprunt, tâche qui aurait dû être effectuée à chaque année. La Ville souhaite rattraper le retard à ce chapitre, en procédant à la fermeture en bloc des règlements d'emprunt énumérés aux tableaux précédemment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et avis d'adoption des deux règlements ; le premier qui modifie les règlements d'emprunt et autorise une affectation et le second, qui abroge un règlement d'emprunt.

Adoption de la résolution qui autorise la modification du montant de l'emprunt autorisé dans

les divers règlements avant la fermeture, et qui autorise le transfert des excédents de financement aux fonds réservés - solde disponible des règlements d'emprunt fermés, avant la fermeture.

Approbation des règlements par le MAMOT

Fermeture administrative des règlements d'emprunt dans le système SIMON de la Ville

Transfert de et/ou à *Fonds réservés – Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés – Conseil d'agglomération – général* (écriture comptable).

Retrait des pouvoirs d'emprunt dans le système STEFE du MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est réalisée en toute conformité avec les lois, les règlements et les encadrements administratifs. Elle respecte aussi toutes les ententes intervenues lors de partages de dette ou encore, lors de la mise en place des procédés administratifs et fiscaux à la suite de l'adoption de diverses dispositions législatives touchant les règlements d'emprunt.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-20

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division des projets spéciaux et du suivi de l'endettement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-01-22

Approuvé le : 2016-01-25



Dossier # : 1163243001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations»

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-22 18:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1163243001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations»

CONTENU

CONTEXTE

En se dotant d'un cadre d'intervention en art public en 2010, la Ville de Montréal indiquait clairement toute l'importance qu'elle accordait à ce «matériau» d'aménagement du domaine public que sont les oeuvres d'art public de même que les oeuvres d'art intégrées à l'architecture des édifices municipaux. Le Bureau d'art public (BAP) s'associe donc à différents projets planifiés soit par des services centraux, soit par des arrondissements. Conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation, les projets d'acquisition ou de restauration d'oeuvres d'art sont assumés par des emprunts dans la mesure où ils se concrétisent dans la cadre de travaux d'aménagement, de construction ou de restauration inscrits au PTI. Le Service de la culture assume soit une partie du budget nécessaire, soit la totalité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG07 0473** 13 décembre 2007 Autoriser la mise à jour de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation
- CM10 0483** 15 juin 2010 Approbation du Cadre d'intervention en art public.
- CG12 0375** 27 septembre 2012 Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

DESCRIPTION

Les sommes prévues, dans le budget du Service de la culture, pour les oeuvres d'art admissibles au PTI pour la période 2016-2018 est de 8 495 000 \$. Ce dossier traite les dépenses à couvrir pour les projets de champs de compétence de l'agglomération, qui seront de 6 770 000 \$. A titre d'exemples : les oeuvres au Quartier des spectacles, celles dans les parcs ou liés aux projets d'aménagement du centre ville, du Vieux Montréal et du mont Royal ainsi que celles au parc Jean-Drapeau. Pour les projets de la compétence de la Ville, les dépenses seront de 1 725 000 \$ et feront objet d'un autre dossier.

Projet	2016	2017	2018	Total
--------	------	------	------	-------

36206	2 600,0	2 545,0	850,0	5 995,0
39601	350,0	125,0	300,0	775,0
Total	2 950,0	2 670,0	1 150,0	6 770,0

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra de réaliser les divers projets convenus avec les services centraux et les arrondissements en matière d'art public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets 36206 - Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisation et 39601 - Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation du PTI 2016-2018.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La recommandation d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations» est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville reconnaît l'importance de l'art public pour la qualité du milieu de vie et le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'agglomération 21 avril 2016

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération 19 mai 2016

Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire du Québec en juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Snejanka POPOVA
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-11

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2016-03-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2016-03-22



Dossier # : 1160854001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Modification du PTI 2016-2018 et règlement R-164 autorisant un emprunt de 7 140 545 \$ pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau


Il est recommandé d'approuver la modification du PTI 2016-2018 et le règlement R-164 autorisant un emprunt de 7 140 545 \$ pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2016-03-24 08:50
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	Date :	2 mars 2016
Numéro	R-164	Montant :	7 140 545\$

CONTENU

CONTEXTE

Pour des besoins opérationnels et fonctionnels, les bâtiments de la STM possèdent des réseaux d'eau. Ces réseaux peuvent servir, entre autres, à alimenter en eau les salles de toilettes, les équipements de production et d'entretien, les réseaux de protection incendie et toutes autres applications utilisant de l'eau. Ces réseaux d'eau sont alimentés par les canalisations de la ville de Montréal et leur conception et opération sont soumises à des réglementations.

Des changements ont été apportés aux réglementations en vigueur s'appliquant aux réseaux d'eau. Le règlement RCG 07-031 de la ville de Montréal stipule que pour tous bâtiment existant, il est requis d'installer un ou des compteurs afin de mesurer la consommation d'eau. Le règlement RCG 13-011 de la ville de Montréal exige également avant le 1^{er} janvier 2018 le remplacement ou la modification des urinoirs avec réservoir de chasse automatique. En fonction du code de sécurité du Québec, des dispositifs antirefoulement (DAR) doivent maintenant être installés sur les réseaux d'eau potable pour empêcher l'entrée, dans ces réseaux, d'eau non potable ou d'autres substances susceptibles de contaminer l'eau. Ces changements à la réglementation s'appliquent autant aux nouvelles constructions qu'aux installations existantes qui doivent ainsi être modifiées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet.

DESCRIPTION

Le projet répond au besoin de mettre à niveau les réseaux d'eau dans les bâtiments de la STM pour que ceux-ci soient conformes aux réglementations. Le projet permet d'assurer la protection des réseaux d'eau potable, d'assurer les mesures de consommation d'eau et de réduire l'utilisation de l'eau potable dans les urinoirs.

Des modifications sont nécessaires aux installations de la STM qui ont été construites avant l'entrée en vigueur de ces réglementations. Le programme vise les travaux suivants :


- Dans les centres de transport :
 - modification des réseaux d'eau pour installer un réseau d'eau potable et un réseau d'eau industriel et installation de dispositifs antirefoulement aux endroits requis;
 - Installation de tuyauterie pour permettre l'installation future de compteurs d'eau par la ville de Montréal;
 - Remplacement des urinoirs à réservoir de chasse automatique.
- Dans les stations de métro, les structures auxiliaires et petits bâtiments administratifs :
 - installation de dispositifs antirefoulement sur les réseaux d'eaux des bâtiments;
 - Installation de tuyauterie pour permettre l'installation future de compteurs d'eau par la ville de Montréal.
- Implantation du programme de vérification annuel des DAR installés.

JUSTIFICATION

Ce programme s'inscrit dans une optique de maintien des infrastructures. En raison du respect de la réglementation en vigueur, la direction de la STM a approuvé le programme d'installation de DAR et tuyauterie pour compteurs d'eau pour assurer le maintien des opérations.

Les bénéfices du projet sont :

- Offrir un environnement de travail sécuritaire et protéger l'aqueduc de la ville ainsi que les employés et citoyens contre toute contamination potentielle;
- Permettre la quantification de la consommation de l'eau potable dans nos installations pour permettre d'identifier des pistes de réduction de consommation d'eau;
- Éviter les coûts reliés aux amendes liées aux non-conformités.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	Date :	2 mars 2016
Numéro	R-164	Montant :	7 140 545\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 7 140 545\$, taxes nettes de ristourne et incluant les contingences et l'inflation.

Admissibilité du projet à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme en vigueur SOFIL. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ. Une demande de subvention finale sera déposée au MTQ d'ici peu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 4 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

La mise en place de compteurs d'eau est un élément clé d'une réduction de la consommation. Ceci se traduira éventuellement en économies lorsque la Ville établira une tarification pour l'usage de l'eau potable pour l'ensemble des bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels. Si les compteurs ne sont pas installés au moment de l'établissement de la tarification, la ville pourra facturer la consommation de l'eau à partir d'un calcul théorique basé sur la dimension de la tuyauterie et les coûts seront de beaucoup plus élevés que la consommation réelle.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique

- La mise en place de compteurs d'eau permettra d'identifier les établissements de la STM ayant des consommations excessives, première étape cruciale pour dans un deuxième temps mettre en place des mesures pour dresser un portrait plus précis et un plan de réduction de la consommation d'eau. Dans son Plan de développement durable 2020 lancé en 2013, la STM s'est engagée à compléter le portrait de sa consommation d'eau potable en 2014 et adopter un Plan de réduction en 2015. De plus, la gestion de l'eau est une action prioritaire du système de gestion environnementale du réseau bus.
- Les nouveaux urinoirs seront à faible consommation.
- Le projet visera à ce qu'un minimum de 75% des résidus issus des travaux d'installation des DAR, compteurs d'eau et remplacement des urinoirs soient détournés de l'élimination.

Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable

Des considérations environnementales et sociales seront incluses aux appels d'offres.

Chantier 8 Agir en employeur responsable

L'installation de DAR réduit le risque de contamination de l'eau potable dans les installations de la STM qui pourraient affecter la santé de nos employés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)


Le report de ce projet aura comme conséquence de poursuivre la situation de non-conformité réglementaire, de s'exposer à des poursuites judiciaires en cas de contamination de l'aqueduc de la ville, d'exposer nos travailleurs à des risques de contamination de l'eau potable et de ne pas répondre aux engagements du plan de développement durable de la STM.

Si le projet n'est pas réalisé:

- Réception de constats de non-conformité réglementaire, de constats d'infraction ou d'amendes;
- Impossibilité de comptabiliser la consommation d'eau réelle dans les infrastructures qui est l'une des conditions nécessaires pour pouvoir élaborer et mettre en place un plan de réduction de la consommation de l'eau potable;
- Exposer nos travailleurs à des risques de contamination de l'eau potable;
- Atteinte à l'image de marque de la STM si les non-conformités de la STM sont connues publiquement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation a été faite au directeur de l'entretien des infrastructures. Les surintendants des centres de transport où des travaux auront lieu seront consultés au moment de planifier les travaux pour chaque lieu. Les travaux nécessaires dans les installations métro seront coordonnés avec l'Exploitation au moment de planifier les travaux pour chaque lieu.


	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	Date :	2 mars 2016
Numéro	R-164	Montant :	7 140 545\$

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Inscription au PTI	
Demande de règlement d'emprunt	CA de mars 2016
Plan & devis (mandat Ingénierie infrastructure STM)	Mars 2016 à Juin 2019
Demande de subvention	Juillet 2016
Appels d'offres construction	Août 2016 à Décembre 2019
Octroi contrat de construction	Décembre 2016 à Décembre 2019
Travaux de construction	Décembre 2016 à Mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.


COPIE CONFORME
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 3.03.2016



Dossier # : 1162622001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-03 13:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1162622001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 4 février 2016, dans une lettre adressée au maire de la Ville de Montréal, le sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), responsable d'Hydro-Québec (H-Q), a signifié un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'H-Q ayant un impact significatif sur l'aménagement du territoire. À la lettre susmentionnée du MERN était également jointe une fiche technique comportant, entre autres, une description de la nature de l'intervention projetée, ainsi que les motifs. Également, diverses informations relatives au projet disponibles sur le site Internet d'H-Q ont été consultées.

Rappelons que l'avis de l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité, en ce sens qu'il ne constitue pas une approbation finale du projet d'H-Q ni une caution partielle ou complète à son égard. Le présent avis porte sur la conformité du projet, à savoir si ce dernier, tel que soumis dans ses grandes lignes dans le document joint à la lettre du 4 février 2016, c'est-à-dire le concept mis de l'avant par H-Q à ce jour, est conforme ou non aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma). En d'autres mots, il s'agit de déterminer si les dispositions du Schéma permettent ou non la réalisation du projet tel qu'actuellement envisagé par H-Q.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet d'Hydro-Québec appelé « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » se situe entièrement sur le territoire de la ville de Dollard-Des Ormeaux, et ce,

entre les postes des Sources et Saint-Jean. Ce projet consiste en la construction d'un nouveau poste à 315-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 315 kV qui sera construite sur une longueur d'environ 3 kilomètres. La nouvelle ligne sera construite dans l'emprise publique déjà existante, où se trouvent actuellement une ligne à 120 kV et trois lignes de distribution aériennes, le tout à partir du poste Saint-Jean, situé à l'angle sud-ouest des boulevards Saint-Jean et De Salaberry, et longeant le côté sud dudit boulevard jusqu'aux environs de son intersection avec la rue Montevista, pour se poursuivre vers l'est de façon rectiligne, longeant notamment le côté nord du parc Dollard-des Ormeaux et du Centre civique jusqu'au poste des Sources, situé à l'angle sud-ouest du boulevard du même nom et la rue Hyman. Quant au poste Saint-Jean, il sera reconstruit sur la propriété d'H-Q, et un agrandissement sera requis entre sa limite nord et le boulevard De Salaberry. Une acquisition est prévue à cette fin auprès de la Ville de Dollard-Des Ormeaux.

Selon H-Q, le projet est requis afin de remplacer, en raison de son âge et de sa vétusté, le poste Saint-Jean mis en service en 1957 et d'ajouter une nouvelle ligne pour alimenter le nouveau poste, le tout pour répondre aux besoins liés à la croissance future de la demande d'électricité et à la pérennité des installations. Ce poste dessert une partie des villes de Dollard-Des Ormeaux, Pointe-Claire, Kirkland et Beaconsfield, représentant un total d'environ 10 000 clients.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'Hydro-Québec s'effectue à partir des prescriptions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme à travers trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le projet envisagé se situe à l'intérieur d'aires d'affectation « Dominante résidentielle » et « Activités diversifiées ». Selon les prescriptions applicables des grandes affectations du territoire, les « infrastructures publiques » de cette nature y sont autorisées, d'où la conformité du projet d'H-Q à cet égard.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le Schéma prévoit des prescriptions minimales de la densité résidentielle. Elles ne s'appliquent pas vu la nature non résidentielle du projet, d'où la conformité de cet aspect du projet par son non-assujettissement à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 - Transport d'énergie électrique du Schéma indique ce projet d'H-Q comme étant à l'étude. Le Schéma a comme orientation en cette matière d'assurer une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Il appert que cette considération du Schéma, se traduisant notamment par une proposition d'aménagements paysager et récréatif de l'emprise et d'implantation d'un nouveau type de pylône à empattement réduit, ainsi que les attentes et les préoccupations du milieu sont prises en compte par H-Q dans le cadre de la réalisation des études environnementales et techniques.

Autres volets du schéma

Vu sa nature et sa localisation, le projet d'H-Q n'est pas susceptible d'interférer négativement avec les composantes d'intérêt reconnues au Schéma et indiquées sur

différentes cartes, par exemple celles indiquées sur la carte 12 - Patrimoine, la carte 15 - Territoires d'intérêt écologique ou la carte 13 - Patrimoine archéologique, ni de viser les dispositions afférentes du document complémentaire.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma, puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions. Donc, le projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » situé à Dollard-Des Ormeaux soumis par H-Q est conforme au Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : le coût global du projet est estimé à 90 M\$, soit 76 M\$ pour la construction du poste et 14 M\$ pour celle de la ligne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction de la ligne puisse débuter à l'automne 2016 pour se terminer à l'automne 2018, et ce, dans l'optique que la mise en service du poste et de la ligne puisse s'effectuer au printemps 2019. Par conséquent, la non-transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait retarder l'avancement du traitement du dossier au détriment du respect de l'échéancier envisagé du projet par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier vu sa nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis au sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-19

Monique TESSIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-02-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-03-03



Dossier # : 1164521003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Iona-Monahan dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :
de nommer « place Iona-Monahan » la place publique située sur le lot numéro 1 488 281 du cadastre du Québec, à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164521003**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Iona-Monahan dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a acheté le lot numéro 1 488 281 du cadastre du Québec, situé à l'angle de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'y aménager une place publique. L'objectif s'inscrit dans la stratégie municipale de revaloriser ce secteur de la ville comme prescrit dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) L'Acadie / Chabanel, adopté par le conseil municipal en 2006.

En 2015, l'arrondissement a aménagé une place publique qui sera terminée au printemps 2016, au coeur du secteur historiquement associé à la mode vestimentaire. Il a été proposé d'associer le nom de madame Iona Monahan, journaliste spécialisée dans le domaine de la mode, à ce nouvel espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 090069 - 14 mars 2016 - Demander au conseil municipal de nommer la future place publique située à l'angle de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade « place Iona-Monahan ».

DESCRIPTION

Nommer « place Iona-Monahan » la place publique située sur le lot numéro 1 488 281 du cadastre du Québec, à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

JUSTIFICATION

Iona Monahan (1923-2006), journaliste, coordonnatrice de mode, directrice artistique et publicitaire. Née dans le quartier de Pointe-Saint-Charles en 1923, madame Monahan débute dans l'univers de la mode à la fin des années 1940 en travaillant dans un studio de photographie. Évoluant dans le domaine de la publicité, elle fait notamment la promotion des industries du textile, de la fourrure et de la chaussure. Pendant les années 1950, elle

est directrice artistique et rédactrice de mode avec le photographe montréalais Sam Getz. Un reportage sur la mode canadienne paru en 1959 marque le début de sa renommée dans le domaine de la mode. Par ses reportages sur la mode canadienne, elle collabore dans les années suivantes à de nombreux magazines et émissions télévisées. À partir de 1967, elle est journaliste au quotidien *Montreal Star* puis, de 1978 jusqu'à sa retraite en 2002, au quotidien *The Gazette*. Elle est notamment décorée de l'Ordre du Canada en 1985 pour son apport à l'industrie de la mode.

Source : Claude-Sylvie Lemery, « Monahan, Iona », *Dicomode, Dictionnaire de la mode au Québec de 1900 à nos jours*, Gérald Baril (auteur), Éditions Fides, 2004, pages 253 à 255.

Le nom de madame Iona Monahan figure à la banque prévisionnelle « Toponym'Elles » mise de l'avant par l'administration municipale afin de promouvoir une plus grande représentation des femmes dans la toponymie montréalaise. Il a notamment été proposé par la designer québécoise Marie Saint-Pierre.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 22 octobre 2015.

L'époux de madame Iona Monahan et sa famille ont été informés du projet mis de l'avant et l'appuient avec enthousiasme.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté une résolution appuyant la proposition le 14 mars 2016.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le choix de ce nouveau toponyme permet d'associer le nom d'une femme ayant marqué l'industrie de la mode au coeur du quartier de la mode à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- L'arrondissement a prévu une stratégie de communication en lien avec cette décision.
- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une inauguration de la place publique sera réalisée par l'arrondissement à la fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Nathalie M MARTIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-03-29

CE : 50.001
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.004
2016/04/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161114001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recevoir et prendre connaissance du rapport faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) au Jardin botanique de Montréal pour l'année 2015.

Il est recommandé de:

Recevoir et prendre connaissance du rapport faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) au Jardin botanique pour l'année 2015.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-24 19:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1161114001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recevoir et prendre connaissance du rapport faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) au Jardin botanique de Montréal pour l'année 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil municipal de Montréal a adopté le 26 avril 2004 le règlement relatif à l'usage des pesticides (#04-041) qui bannit l'usage des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ce règlement s'applique aussi bien dans les espaces publics que sur les terrains privés. Une exception prévoit toutefois l'usage des pesticides aux fins de protection des végétaux des collections du Jardin botanique de Montréal. Le règlement (art. 22) stipule cependant qu'un bilan de l'utilisation des pesticides dans ces institutions doit être présenté au Conseil municipal tous les ans.

En lien avec sa mission, le service de l'Espace pour la vie, qui réunit le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto de Montréal, a adopté une politique interne visant à "préserver la diversité et la beauté des collections botaniques contre les atteintes des organismes nuisibles aux plantes, tout en protégeant l'environnement et la santé humaine par une utilisation rationnelle des pesticides". Ceci se traduit dans une démarche stratégique visant à favoriser la lutte intégrée (approche globale axée sur la prévention, le dépistage, un suivi rigoureux et une combinaison de mesures dans laquelle l'emploi de produits chimiques est limité à son strict minimum), la lutte biologique (méthode de lutte contre un ravageur au moyen de prédateurs naturels ou de parasitoïdes comme, par exemple, l'utilisation de coccinelles prédatrices contre le puceron) et la formation des employés.

Le Jardin botanique dépose ici son bilan d'utilisation des pesticides pour l'année 2015 dans ses jardins extérieurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0242 (2015-03-26) Bilan annuel 2014 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) (#1151114001)

CM14 0203 (2014-03-27) Bilan annuel 2013 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) (#1141114001)

CM13 0173 (2013-03-22) Bilan annuel 2012 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) (#1131114001)

DESCRIPTION

La superficie du Jardin botanique est de 75 hectares. Il abrite des collections horticoles prestigieuses. Bon an mal an, l'équipe du Jardin botanique doit faire face à environ 75 bio-agresseurs importants dans les jardins extérieurs. Elle doit également être en mesure d'intervenir contre le développement de certaines plantes vivaces indésirables envahissantes qui menacent l'intégrité des collections.

Globalement, 80% des pesticides utilisés au Jardin sont des insecticides / acaricides, 17% sont des fongicides et 3% sont des herbicides.

Depuis 2006, le Jardin botanique a réduit de 65% son utilisation d'insecticides/acaricides de synthèse, de 75% son utilisation de fongicides de synthèse et de 90% son utilisation d'herbicides de synthèse. En 2015, pour un total de 61,97 kg de matières actives d'insecticides utilisés, seul 1,42 kg étaient des insecticides de synthèse (chimique), le reste étant des bio-insecticides ou des produits alternatifs. Concernant les fongicides, pour un total de 12,93 kg de matières actives utilisées, 5,98 kg étaient des fongicides de synthèse (chimique) et 6,95 kg de matières actives, de biofongicides et de produits alternatifs. Pour les herbicides, un total de 32,72 kg de matières actives utilisées, seul 1,57 kg était des herbicides de synthèse (chimique).

Le Jardin botanique favorise, autant que possible, les solutions alternatives écologiques en terme de lutte contre les ravageurs. Ce domaine étant en constante évolution, plusieurs essais sont réalisés annuellement pour parfaire les connaissances et mettre au point des méthodes en lutte biologique et en lutte intégrée. Citons à titre d'exemple, la performance du programme de lutte intégrée dans la roseraie, l'introduction d'insectes auxiliaires à la Cour des sens et au Jardin japonais, l'utilisation de plantes compagnes dans les rosiers arbustifs pour le contrôle des mauvaises herbes et le contrôle manuel du scarabée japonais dans divers jardins.

Cependant, dans un contexte où l'intégrité des collections, dont la richesse est inestimable, doit être préservée, même s'il devient de plus en plus difficile de diminuer notre utilisation de pesticides déjà très restreinte, au même rythme qu'au cours des dernières années, nous continuons à mettre beaucoup d'efforts dans l'application de techniques respectueuses de l'environnement. Aussi, pour accroître encore notre performance à ce niveau, nous travaillons à développer davantage la lutte biologique en continuant nos recherches pour remplacer les produits les plus toxiques par des produits à faible impact et innover dans nos approches culturelles. Ainsi, afin de ne plus utiliser de néonicotinoïdes dans les jardins extérieurs, tel que prescrit, nous avons dressé une liste des méthodes et des produits alternatifs qui seront utilisés dès 2016.

JUSTIFICATION

Le contenu du présent rapport répond aux exigences du règlement (art. 22) qui fait référence à l'article 73 du Code de gestion des pesticides décrivant les éléments d'un tel rapport.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie d'utilisation des pesticides au Jardin botanique contribue aux orientations suivantes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015:

- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions: Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permettent d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts:

Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En lien avec le Règlement sur l'utilisation des pesticides, la stratégie spécifique du Jardin botanique permet de réduire l'impact négatif sur l'environnement et la santé humaine, tout en permettant de préserver les prestigieuses collections de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'enjeux de communication particuliers dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin
botanique de Montréal

ENDOSSÉ PAR

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique

Le : 2016-02-18



Dossier # : 1164870001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164870001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1762 - 23 septembre 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

CE15 0355 - 4 mars 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 31 décembre 2015 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipement, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret

concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport annuel 2015 pour l'entretien du parc du Mont-Royal présente un surplus de 255 517 \$.

En début d'année la Ville de Montréal, dans son plan d'accroissement de la propreté, a

mandaté l'arrondissement de Ville-Marie afin d'améliorer la propreté et de rehausser le niveau de qualité des activités du parc du Mont-Royal.

À cet effet, des montants en provenance des surplus de l'arrondissement ont été votés de manière à répondre avec efficience aux demande de la Direction générale de la Ville de Montréal.

- CA15 240046 autorisant une affectation de surplus d'un montant de 32 364,61 \$ dans le cadre du projet-pilote pour l'amélioration et l'expérience de la pratique du ski de fond dans le parc du Mont-Royal;
- CA15 240459 autorisant une affectation de surplus au montant de 293 058,72 \$ dans le cadre du plan d'entretien du parc du Mont-Royal.

Des écritures de reclassement ont été effectuées pour imputer ces dépenses au centre de responsabilité 306107.

Cependant, une partie de la rémunération incluant maladie et charges sociales au montant de 248 902,64 \$ a été imputée dans une autre activité au bon centre de responsabilité.

Par conséquent, l'entretien du parc du Mont-Royal représente pour 2015 un coût total de 2 053 925 \$ pour un budget modifié de 2 060 540 \$, ce qui génère un surplus de 6 614,36 \$ au 31 décembre 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1164233001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information et reddition de comptes par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2015 " Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle ".

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises, intitulé *Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle*, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-22 09:44

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164233001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information et reddition de comptes par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2015 " Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle ".

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé en mai 2004, à la création du Conseil des Montréalaises dont les membres ont été nommées en septembre de la même année, conformément au règlement CM04 0410 du 18 mai 2004. Le Conseil des Montréalaises est une instance consultative auprès de l'Administration municipale sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises. Chaque année, les membres déterminent leurs objectifs et leur plan d'action selon différents axes. Elles travaillent, par différents moyens, à l'atteinte de ces objectifs pour améliorer les conditions de vie et de travail des Montréalaises. Le Conseil des Montréalaises présente donc son rapport d'activité 2015 *Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0753 du 25 octobre 2004 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0665 du 28 septembre 2004 - Nomination de 15 membres, de la présidente et des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

CM04 0410 du 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

DESCRIPTION

Le Conseil des Montréalaises présente son rapport d'activité 2015 *Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle*. Il contient ses grandes orientations, sa mission, les dossiers traités, les avis et mémoires produits ainsi que les représentations réalisées au cours de l'année 2015. Il souligne entre autres, les activités du Conseil des Montréalaises à l'occasion

du 30e anniversaire du protocole de collaboration entre les villes de Shanghai et de Montréal. De plus, il fait part de ses priorités pour l'année 2016.

JUSTIFICATION

Le Conseil des Montréalaises croit important, par la production de son rapport d'activité, d'assurer une reddition de compte au conseil municipal par rapport à l'année d'activité 2015 et démontrer comment il remplit son mandat. Il souhaite donc le déposer conformément à l'article 18 du règlement 04-064.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au coeur du développement durable. De plus, le rapport d'activité est imprimé avec du papier Rolland Enviro et certifié FSC. Le nombre de copies est passé de 300 à 250.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion du rapport d'activité démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le conseil municipal pourra approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-21

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-03-22



Dossier # : 1163624018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-29 09:32

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163624018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), la commission invite le comité exécutif à prendre connaissance de son rapport portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité. Le rapport de la commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 21 mars 2016 et à la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite aux vingt-cinq (25) séances de travail et aux soixante-quatorze (74) contrats étudiés par la commission en 2015. Il présente un bilan détaillé des travaux de la commission ainsi que neuf (9) recommandations portant sur les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, sur les renseignements contenus dans les sommaires décisionnels, sur l'information soumise à la Commission et sur l'estimation des coûts.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-24

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1167181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Il est recommandé de:

prendre acte du dépôt de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-29 13:26

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en février 2003, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal responsable de conseiller l'administration municipale sur les questions relatives aux jeunes âgés de 12 à 30 ans.

Afin d'assurer de la prise en compte des préoccupations jeunesse dans l'élaboration des politiques de la municipalité, le CjM est appelé à rédiger divers avis abordant les besoins de la jeunesse montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0777 - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CJM).

DESCRIPTION

Entre 2001 et 2011, une augmentation importante de la migration des personnes autochtones vers les villes s'est traduite par un accroissement de 177 % de leur population à Montréal. Le phénomène n'est pas tout à fait nouveau, mais a pris une ampleur considérable dans les dernières décennies et devrait s'intensifier dans les années à venir. Nombreux sont les jeunes Autochtones âgés de 18 à 35 ans qui élisent domicile à Montréal pour de courts ou de longs séjours en quête d'une amélioration de leurs conditions de vie et c'est dans ce contexte que le CjM a décidé de collaborer avec l'organisme Montréal Autochtone pour la production d'une étude conjointe sur ce sujet.

Cet avis comporte un portrait de la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et de leur niveau d'intégration socioéconomique. Il explore les obstacles et les conditions qui peuvent freiner leur intégration et répertorie les leviers, les outils et les politiques en place permettant de favoriser leur insertion. Ce 20^e avis du CjM se conclut par dix-neuf recommandations touchant les thèmes suivants :

- l'accueil et la vie quotidienne;
- la santé et les services sociaux;
- l'éducation, l'emploi et la formation;
- l'appartenance communautaire et la lutte à l'exclusion;
- les arts, la culture et la réappropriation culturelle.

JUSTIFICATION

Le choix du thème d'un avis peut être fait à la demande du maire ou sur la base de l'initiative des membres du CjM. Ce deuxième cas de figure a mené au choix de l'étude sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones.

L'article 13 du règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal indique que le maire ou le comité exécutif doit répondre, par écrit, à tout avis lui étant adressé par le conseil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la réalisation de l'avis ont été entièrement assumées par le budget de fonctionnement du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais.es au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations soumises dans cet avis contribuent à la réflexion et peuvent orienter les actions de la Ville de Montréal en ce qui concerne l'intégration des jeunes Autochtones à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse émis lors du lancement public de l'avis en mai 2016 et partagé sur le site Web et les médias sociaux du CjM.

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document sera disponible sur le site Web du CjM et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CjM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement public prévu le 12 mai 2016 au Centre culturel Ashukan de 17 à 19 heures.

Suivi des recommandations par le CjM auprès des services municipaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet avis a été produit en conformité avec le règlement 02-177 sur le Conseil jeunesse de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secrétaire- chercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-29

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1167181001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal

Il est recommandé de:

prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-03-29 14:21

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167181001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte, par le dépôt d'un rapport écrit, conjointement au maire et au comité exécutif, de ses activités. Le présent rapport d'activité 2015 illustre sommairement l'ensemble des actions menées par le Conseil jeunesse pour le mieux-être des jeunes Montréalais.es.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0600 : dépôt pour information du rapport d'activité 2014.

CM 02 0777 : adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Ce douzième rapport annuel rend compte des publications, activités et réalisations du Conseil jeunesse de Montréal de janvier à décembre 2015. L'ensemble témoigne de l'énergie continue qui anime ses membres dans leurs fonctions, leur passion et le dévouement dont ils font preuve au quotidien pour la défense et l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Montréalais.es.

Parmi les travaux les plus significatifs de l'année 2015, différentes études ont été réalisées, que ce soit le mémoire sur la ville intelligente, l'avis sur l'entrepreneuriat jeunesse, le portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés et, enfin, l'élaboration de l'avis sur la réalité

montréalaise des jeunes Autochtones.

Outre les publications, les membres du CjM ont collaboré à plusieurs projets concrets avec différents partenaires. À cet effet, mentionnons l'appui à la mise sur pied de conseils jeunesse d'arrondissement, la participation au projet *Citoyen de ma ville*, la rubrique dans le journal *Métro* sur des jeunes Montréalais.es engagés, la table ronde *Quand les femmes s'en mêlent : les défis d'un parcours en politique municipale*, le concours photo du Centre d'histoire de Montréal, l'exposition des photographies sélectionnées dans le cadre du concours CitéXplore, le projet *Portraits d'arrondissement* et la participation à la Conférence internationale de la jeunesse sur l'avenir de la paix à Hiroshima.

Les perspectives d'action pour l'année 2016 sont présentées à la fin du rapport d'activité.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans son règlement, le CjM doit déposer annuellement à l'Administration son rapport d'activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal pour 2015 était de 241 800 \$. Ce montant a été assuré à 100% par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais.es au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rendre compte des actions du Conseil jeunesse de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux cent trente copies du rapport d'activité seront imprimées et transmises à l'Administration, aux partenaires municipaux et aux organismes jeunesse. Diffusion par courriel, sur le site web du CjM et sa page Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-29

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-03-29